



BUDGET DE L'AN 1 Immoral et ridicule, dit René Lévesque

■ HULL — Le premier ministre René Lévesque a qualifié de «ridicule en même temps qu'immoral» le projet du camp du «non» de publier un «budget

Autres informations en pages A 10 à A 13
Photo Michel Gravel

de l'An 1 de l'indépendance» tel que révélé hier dans LA PRESSE.
Au cours d'une conférence de presse improvisée à l'aéroport de Rouyn-Noranda, le chef du «oui» a précisé qu'il ne voit pas quand ni comment on pourrait tenir «un débat de fond là-dessus» puisque le document ne sera rendu public que dans les tous derniers jours de la campa-

YVES LECLERC

gne, «à peu près huit jours avant le vote».

A son avis, il ne s'agit donc là que d'une nouvelle tentative des tenants du «non» pour semer la

confusion dans les esprits à la veille du référendum.

«C'est immoral, et pour deux raisons, a-t-il dit: d'abord, en employant le terme «indépendance», on tente de fausser le sens du référendum, qui n'a rien à voir avec ça pour l'instant. Ensuite, on prétend donner des chiffres précis sur des phénomènes dont on ne sait pas comment ils vont évoluer dans l'avenir, par exemple le prix du pétrole.»

M. Lévesque s'est dit confiant que cette «manoeuvre» n'aura pas grand effet sur la campagne. Il n'est surtout pas question, a-t-il précisé, que le camp du «oui» réplique par un autre budget du genre de celui que le Parti québécois avait préparé en 1973... et qui lui avait causé de multiples embarras en campagne électorale.
Voir LÉVESQUE, page A 4

CONSTITUTION Le Moignan veut des garanties



Dure
journee
pour Ryan
page A 11

Trudeau à Montréal

page A 12



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

MONTRÉAL, VENDREDI 2 MAI 1980, 96^e ANNÉE, no 104, 50 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.75

LES TERRES DE MIRABEL

Ottawa décide de louer

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral louera pour une période de 25 ans les terres de les céder au Québec comme le gouvernement Clark avait songé à le faire.
C'est ce qu'a annoncé hier le député d'Argenteuil aux communes, M. Robert Gourd, après avoir obtenu des assurances en ce sens de la part du ministère

MARIO FONTAINE
de notre bureau d'Ottawa

situées dans la périphérie de l'aéroport de Mirabel, plutôt que

Voir MIRABEL, page A 4

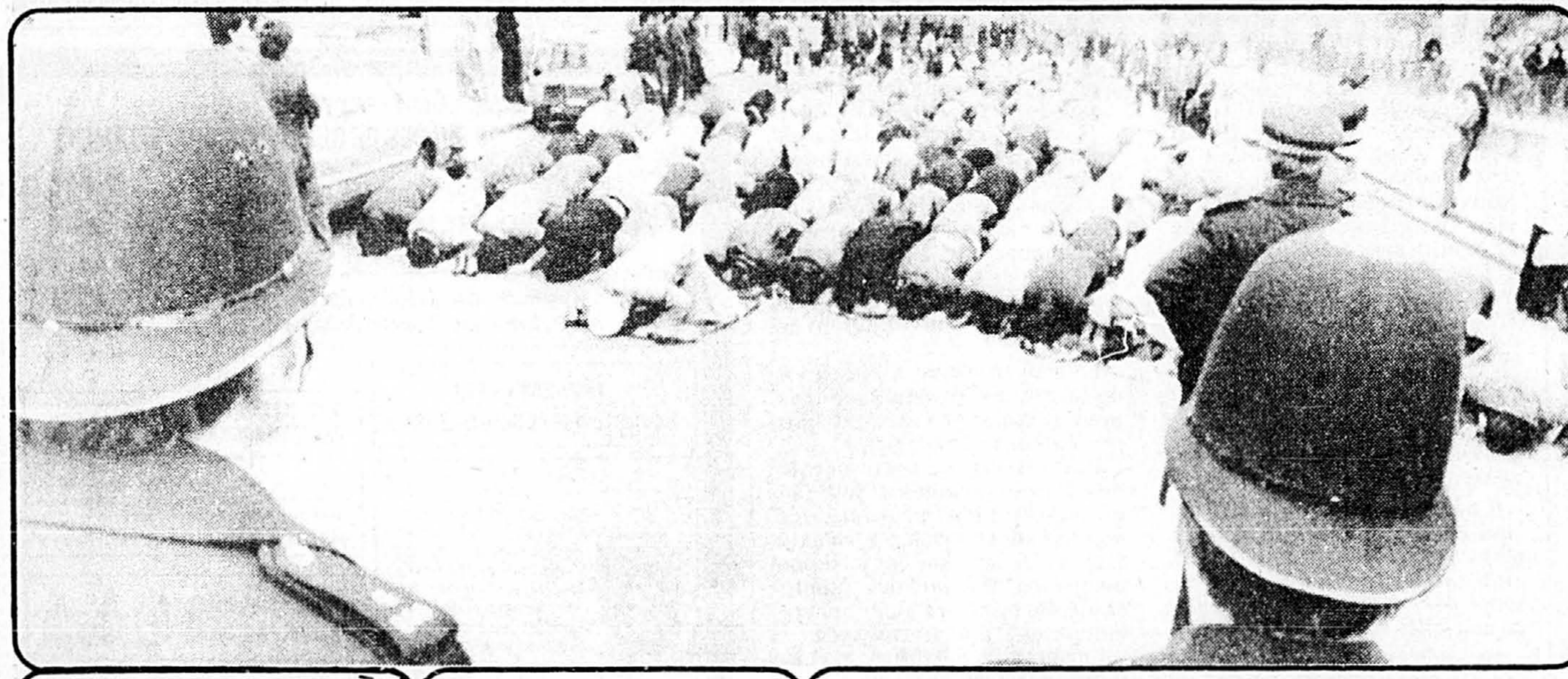


10,000 PERSONNES MARCHENT DANS LA RUE

Ils étaient encore cette année près de 10,000, à Montréal, à participer à la marche populaire organisée du parc Laurier à l'U-QAM par les diverses centrales syndicales pour marquer la fête des travailleurs. Parmi les nouveautés remarquées dans ce défilé, quelques pantins à l'effigie (légèrement modifiée) de Claude Ryan et René Lévesque.

Photo Robert Nadon

page C 2



LES OTAGES DE LONDRES

Téhéran préfère des «martyrs» à la capitulation

Devant les menaces réitérées du commando détenant 19 otages à l'ambassade d'Iran à Londres de tout faire sauter, Téhéran reste inébranlable: «Nous ne céderons pas au chantage, nous acceptons que nos frères de l'ambassade deviennent des martyrs», déclare le président Bani-Sadr. A l'extérieur, d'autres Iraniens manifestent leur soutien à Khomeiny, certains se tournant vers La Mecque pour prier sous les yeux des «bobbies».

page A 7

NOUS PAS ALLER A JEUX OLYMPIQUES DES FLEURS DE MONTREAL. NOUS DISONS NIET.

ÉDITO

CONTRADICTIONS DE DEUX SONDAGES

par VINCENT PRINCE
page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées: C 8 à C 11, D 6 à D 10
Arts et spectacles: — Informations: B 8 à B 12 — Horaires: C 4
Bandes dessinées: C 5
Décès, naissances, etc.: D 1 à D 5
Économie: D 1 à D 5
Êtes-vous observateur?: C 11
FEUILLETON — Holocauste: C 9
Horoscope: C 5
Jardins et maisons: D 9
Le monde: A 7
Météo: A 2
Mot mystère: C 5
Mots croisés: C 5
Pleins Feux: A 12
Quoi faire aujourd'hui: C 4
Radio et télévision: C 4
Sports: B 1 à B 7
Tribune libre: A 8, A 9
Vivre aujourd'hui: C 1

LIGUE NOUVELLE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI

De Belleval veut prendre le taureau par les cornes

Persuadé maintenant que le conseil d'administration de la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi de Montréal se comporte d'une façon «aberrante» par rapport aux autres ligues existant au Québec, le ministre des Transports Denis de Belleval a demandé à ses fonctionnaires de lui sou-

mettre un rapport détaillé sur les irrégularités dont il a pris connaissance. «Je me rends compte maintenant», a-t-il dit, «que malgré l'intérêt que j'ai manifesté à leur endroit, ils ont décidé de ne pas respecter la loi». Le ministre s'est dit déterminé à redonner aux membres un contrôle sur leur ligue.

page A 4



Nouvelle baisse des taux préférentiels

page D 1

SPORTS

Une défaite crève-coeur pour Bowman

page B 1

Un mode d'épargne supérieur.
Les certificats de dépôt garanti
du Trust Général.

Dépôt minimum: \$500	Intérêt composé	Intérêt annuel	Intérêt semi-annuel	Intérêt mensuel (min. \$5 000)
5 ans.....	13½%	14%	13½%	13½%
4 ans.....	13½%	14%	13½%	13½%
3 ans.....	13½%	14%	13½%	13½%
2 ans.....	13½%	14%	13½%	13½%
1 an.....	13½%	14%	13½%	13½%

Demandez le poste 2000

Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Aïma 668-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 662-7286
Québec 668-0630

Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Montréal 866-9641
Outremont 739-3265
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900

Filiale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011 Place Belvédère 563-3447
Carrefour de l'Estrie 563-3331

**TRUST GÉNÉRAL
DU CANADA**

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

INFORMATIONS NATIONALES



Le débat s'anime lorsque Clark interroge Trudeau sur le fédéralisme renouvelé



OTTAWA — S'appuyant sur deux déclarations ministérielles à l'effet que le gouvernement fédéral voulait reprendre des pouvoirs récemment concédés aux provinces, le chef conservateur Joe Clark a dit hier que le fédéralisme renouvelé de Pierre Trudeau n'était qu'un retour en arrière.

MARIO FONTAINE GILLES PAQUIN DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Intervenant après un de ses députés qui venait d'interroger le gouvernement sur ses intentions face au contrôle des loteries, M. Clark a pressé le pre-

mier ministre de définir sa forme de «fédéralisme renouvelé».

Piqué par les questions de son rival, M. Trudeau a répliqué que sa conception n'était pas la même que celle de l'ancien gouvernement. L'administration précédente s'est écrasée devant les provinces a-t-il expliqué, elle leur a remis des pouvoirs que le gouvernement fédéral venait de partager avec elles.

M. Trudeau faisait allusion aux ententes relatives au contrôle des loteries et des ressources pétrolières «offshore» conclues entre le cabinet Clark et les provinces. Le chef du gouvernement a laissé entendre que M. Clark avait conclu des accords

qui étaient au désavantage d'Ottawa, alors que le sien avait négocié des ententes profitant au fédéral comme aux provinces.

Le député de Joliette, Roch LaSalle, s'est dit peu convaincu par les réponses du Premier ministre affirmant que le passé ne lui fournissait pas de raison de faire confiance à M. Trudeau.

Revenant à la charge M. Trudeau a donné comme exemple de fédéralisme renouvelé les propositions de son gouvernement (Le temps d'agir) et le projet de Loi C-60. Ce projet qui n'a jamais été sanctionné par les Communes prévoyait la réforme du Sénat et certains amendements

à la composition de la Cour suprême ainsi que d'autres changements minuscules aux pouvoirs fédéraux. Il ne prévoyait aucun nouveau partage des compétences entre Ottawa et les provinces puisque le gouvernement Trudeau ne comptait venir à cet exercice que dans une deuxième étape.

Quelques heures avant cet échange, une centaine de chefs Indiens de l'ouest canadien avaient manifesté sur la colline parlementaire, exigeant d'avoir leur mot à dire dans le processus de renouvellement de la constitution.

Certains vêtus du costume traditionnel, d'autres frappant

des tambourins, ils ont exposé leurs doléances au siège même du gouvernement. Selon eux, le ministre des Affaires indiennes John Munro veut leur faire perdre du temps en proposant de renouveler l'acte qui les régit plutôt que la constitution dans son ensemble.

Ils sont partis pour le Parlement en plein milieu d'un discours que le ministre prononçait devant 250 d'entre-eux, et se sont mis à leur tour à haranguer la foule sur le thème de l'égalité. «Nous avons partagé notre pays avec vous, on vous demande maintenant de nous accepter sur un pied d'égalité», de déclarer le chef Larry Pierre, de Colombie-

Britannique.

Dans l'ensemble, les discours témoignaient de la perte des droits des autochtones et de leur désir de les récupérer. Les allocutions du premier ministre Trudeau et du ministre Marc Lalonde, prononcées devant eux cette semaine, ne les ont pas satisfaits, au contraire. Elles n'ont, disent-ils, qu'accru leur certitude que le sort de leur pays se jouait sans eux.

«Le fait que les francophones et les anglophones discutent de constitution sans même nous consulter a de quoi inquiéter», affirme le chef «Couverture étoilée». Nous ne sommes pas en colère, mais on veut partager».

La fièvre référendaire vide les Communes

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Comme si une épidémie avait frappé la Chambre des communes, c'est par dizaines que les députés libéraux manquent à l'appel depuis quelques jours. La cause de toutes ces absences est la fièvre référendaire.

Lundi, ils étaient près de soixante libéraux à ne pas se présenter en Chambre lors de la période la plus active de la journée, celle des interpellations. Le lendemain et le mercredi une quarantaine de députés étaient demeurés en tournée dans leur circonscription.

Selon le whip du parti M. Charles Turner, tous les libéraux du Québec peuvent s'absenter les lundis et les vendredis puisqu'il y a entente avec l'opposition pour ne tenir les votes que les trois autres jours de la semaine. Pendant ces jours où il peut théoriquement y avoir un vote surprise dit-il, je leur permet d'aller faire campagne à condition qu'il ne soit pas à plus de quelques heures de route du parlement. On évite ainsi une défaite accidentelle du gouvernement.

Du côté des ministres, on a une entente avec l'opposition officielle dit M. Turner. Si Jean Chrétien, Pierre DeBané ou un autre s'absentent pour participer à la campagne du «non», un député conservateur s'abstiendra de voter en Chambre.

D'après quelques députés rencontrés dans les couloirs du parlement, c'est plus de la moitié de la semaine que les députés libéraux d'Ottawa passent à faire la

lutte à la souveraineté-association. Ce sera comme ça jusqu'au 20 mai disent-ils puisque le parlement «fonctionne au ralenti» pour les dégager.

La principale activité des députés en dehors des travaux de la Chambre c'est leur participation aux différents comités chargés d'étudier les projets de loi. Or ceux-ci ne sont même pas tous formés. Ceux qui le sont n'en sont qu'au stade de l'organisation.

Chez les néo-démocrates on ne fait pas de zèle pour venir en aide au clan du «non», le chef M. Broadbent a livré un discours à Montréal et attend les invitations avant de retourner au Québec. Il n'a aucun plan précis. Ses troupes ne veulent pas intervenir dans un débat qui ne concerne que le Québec.

Dans les rangs de l'opposition officielle de sa majesté, les absences sont plus claires. Le chef Joe Clark y est allé d'une sortie et quelques anciens ministres feront de même dit le whip Bill Kempling, mais la majorité des membres du caucus n'y participeront pas. Un peu plus d'une demi-douzaine de députés conservateurs peuvent faire des discours en français et ils se rendront au Québec si le comité du «non» les invite.

Tenant compte des députés du parti libéral du Québec, de leurs 74 grands frères d'Ottawa et de quelques conservateurs intéressés, cela donne un bataillon de plus de cent députés qui peuvent aller semer le message fédéraliste aux quatre coins du Québec.

SUBVENTIONS AUX FILIALES Ottawa s'interroge sur Space Research

OTTAWA (d'après CP) — Un comité interministériel étudie actuellement la question de savoir si le gouvernement fédéral devrait continuer de subventionner les filiales de la société Space Research, une firme américaine qui fournissait des munitions aux Forces canadiennes et qui a déclaré faillite.

La compagnie, dont les installations chevauchent la frontière internationale entre le Vermont et le Québec, a cessé ses opérations récemment, après avoir fait l'objet d'enquêtes fédérales dans les deux pays pour avoir vendu du matériel militaire à l'Afrique du Sud en violation d'un embargo décrété par les Nations Unies. Elle fournissait des munitions aux Forces cana-

diennes par l'intermédiaire de la Canadian Arsenal Ltd., une agence de la Couronne dépendant du ministère des Approvisionnement et Services.

Un porte-parole du ministère a précisé que le comité évaluait actuellement ce qui reste de Space Research, particulièrement la filiale canadienne Valleyfield Chemical Products, pour déterminer si le gouvernement devrait continuer d'y investir des fonds.

«Le gouvernement canadien a prêté assistance à la compagnie dans le passé parce qu'elle satisfaisait les besoins en munitions des Forces canadiennes», a-t-il dit, «mais la Canadian Arsenal n'aurait pas de difficultés à trouver d'autres fournisseurs.»

QUÉBEC — «Si Ottawa ne nous donne pas de réponse dans les jours qui viennent, le cours de formation, avec le français comme langue de base, pour les contrôleurs aériens ne pourra devenir réalité à l'automne 1981, ainsi que nous l'avions prévu.»

PIERRE VINCENT (de notre bureau de Québec)

Au cours d'une brève rencontre avec la presse, hier, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin et le porte-parole de l'Association des Gens de l'air du Québec, M. Roger Demers, ont dénoncé la lenteur du gouvernement fédéral au sujet du projet québécois de formation de contrôleurs aériens.

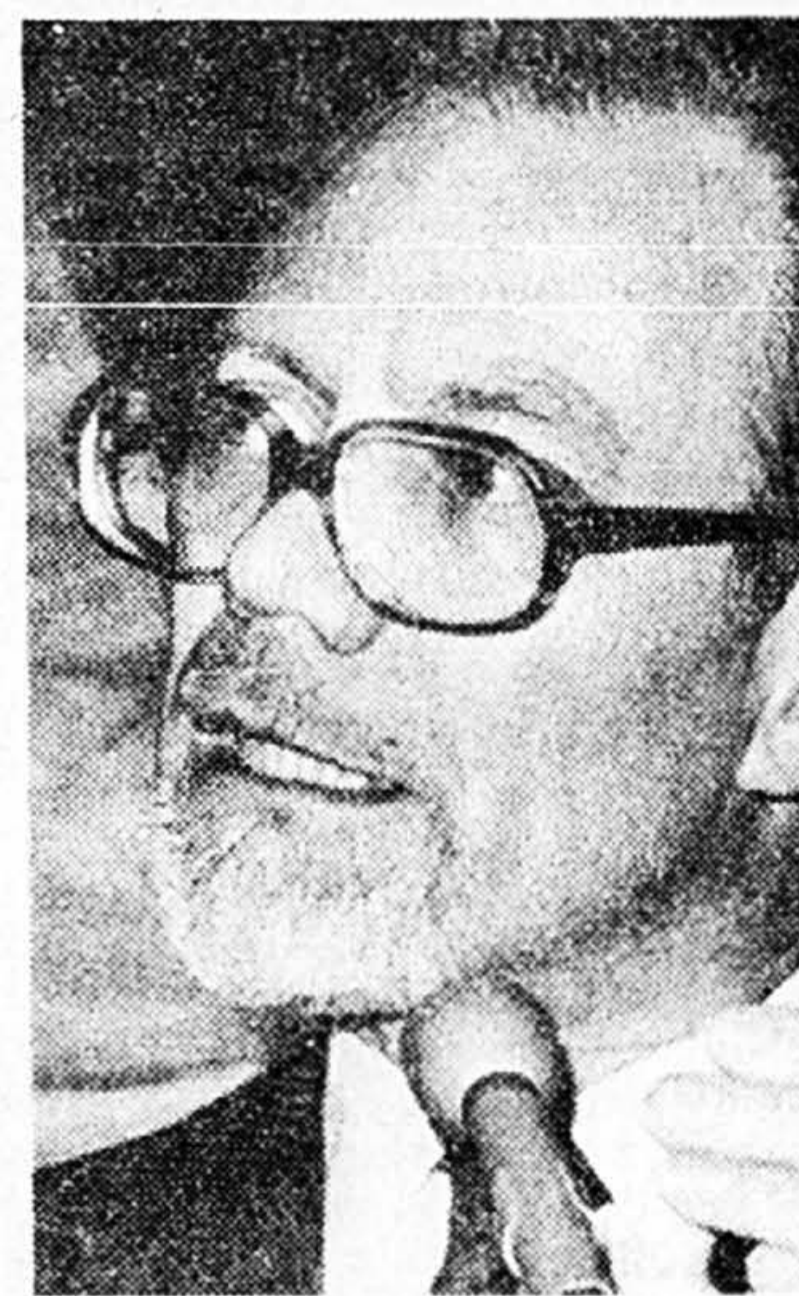
Selon Roger Demers, il faudrait, simplement pour répondre aux programmes de bilinguisme de ce secteur, au moins une cinquantaine de contrôleurs bilingues. Tout de suite. Transport Canada semble d'ailleurs d'accord sur ce principe, sur ce chiffre, mais déplore en même temps l'absence de candidats.

On se souviendra que les taux

La formation française des contrôleurs aériens risque d'être compromise

d'échecs à l'école nationale de Cornwall (inaugurée, au coût de \$60 millions, au début de l'année dernier) avait atteint jusqu'à 80 pour cent chez les étudiants francophones. «Tout au plus vont-ils être en mesure de sortir, cette année, six ou sept candidats francophones ou bilingues», estime Roger Demers.

Et M. Jacques-Yvan Morin d'enchaîner: «Ce n'est déjà pas facile pour ces étudiants de s'expatrier, mais, en plus, ils doivent étudier surtout en anglais. Face à cette situation, nous avons proposé à Ottawa la création d'un groupe de travail qui pourrait réunir des fonctionnaires du ministère de l'Éducation, du ministère des Transports, du



Jacques-Yvan Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, ainsi que de

Transport Canada, afin de voir comment le Québec pourrait assumer la formation des contrôleurs aériens pour les besoins de l'espace aérien québécois. J'ai écrit au ministre Mazankowski en janvier, M. De Belleval a rappelé notre demande au nouveau ministre fédéral des Transports en avril, et nous sommes toujours sans réponse. Au point où les choses en sont rendues, à moins d'une réponse d'Ottawa dans les jours qui viennent, nous ne pourrions dispenser cet enseignement avant septembre 1982».

Pendant ce temps-là, Transport Canada continue de faire mine de déplorer l'absence de contrôleurs aériens francophones pour mettre en application ses programmes de bilinguisme, «tout en ne faisant rien pour nous aider à en former», ajoutent messieurs Morin et Demers, qui se demandent ensuite «si, de l'autre côté, on n'est pas en train de préserver une chasse gardée».

FRÉGATES: le gros du contrat au Québec

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a déclaré, jeudi, que les chantiers maritimes de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et du Québec vont se partager le contrat de \$1,5 milliard destiné au programme de remplacement des frégates des Forces armées.

Toutefois, vu que le Québec possédait deux chantiers navals et qu'il n'y en avait qu'un dans les deux autres provinces, la province de Québec recevrait le gros du contrat, a ajouté le ministre.

Il a indiqué que d'ici quatre ou cinq semaines, le gouvernement pourrait demander à deux des cinq consortiums, qui ont présenté des offres, de reformuler de nouvelles soumissions.

Le ministre a fourni ces précisions en réponse à des questions aux Communes et au cours d'une entrevue. Il était interrogé sur le programme de renouvellement de la flotte de navires et sur sa déclaration, faite la semaine dernière, au cours de laquelle il a affirmé que les chantiers québécois seraient favorisés pour ce programme.

Commentant cette déclaration, l'ancien ministre de la Défense dans le cabinet Clark, M. Allan McKinnon, avait alors

qualifié les propos de M. Lamontagne de «favoritisme politique». Il avait également demandé au ministre si le gouvernement libéral entendait continuer la pratique utilisée dans le cas du contrat des avions de chasse et de demander aux Forces armées de faire des recommandations concernant ce deuxième programme de renouvellement de la flotte.

Le gouvernement a l'intention de faire construire six navires pour remplacer ceux qui sont présentement en service.

Par ailleurs, un porte-parole des Forces armées a indiqué qu'elles avaient présenté des recommandations sur le choix à faire entre les cinq consortiums qui avaient présenté des soumissions. Le ministre a par contre indiqué qu'il n'avait rien reçu.

La semaine dernière, M. Lamontagne a provoqué la colère du député conservateur de Dartmouth-Halifax-Est, M. Michael Forrestall, en déclarant qu'il favoriserait les chantiers navals du Québec dans cette transaction.

La Quotidienne Tirage d'hier 5-2-6

LA MÉTÉO à Montréal au Québec. Includes temperature forecasts for today and tomorrow, and regional weather details for various parts of Quebec.

au Canada. Table of weather forecasts for various Canadian cities including Victoria, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Fredericton, Halifax, Charlottetown, and Saint-Jean.

Chaque client recevra 10 BULBES DE GLADIOLUS GRATUITEMENT. Advertisement for Paul's nursery, offering plants and flowers with special deals.

la presse. Subscription rates and general information for the newspaper, including contact details and advertising options.



Guy Pinard

Les enfants terribles des ondes

Si vous avez l'impression, en écoutant Mathias Rioux et Jean Cournoyer, pendant leur émission «Face à face» sur les ondes de CKVL, qu'ils semblent sur le point de se sauter à la gorge dans le feu d'une discussion, vous en serez quitte pour une grande déception (au niveau de l'impression et non de l'agression... évidemment!).

Depuis près de trois ans qu'ils se côtoient quotidiennement, Rioux et Cournoyer sont devenus des amis et s'entendent comme larrons en foire!

Mais alors, direz-vous, pourquoi garde-t-on des deux enfants terribles des ondes cette impression d'une agressivité démesurée?

La réponse est simple: les deux animateurs possèdent l'incroyable faculté de pouvoir «piquer une crise» en ondes, pour ensuite retrouver immédiatement leur calme et leur pondération dès le début d'une pose commerciale. C'est tout juste s'ils ne pouffent pas de rire. En résumé, ce sont d'excellents comédiens!

Pourtant, Dieu sait si les deux hommes ne partagent pas les mêmes idées, bien au contraire. Péquiste avoué, porte-étendard du oui dans Saint-Henri, syndicaliste, Rioux se fait le pourfendeur de l'establishment et le défenseur invétéré des causes dans lesquelles il croit. Sa propension à utiliser des mots cinglants (tant dans le ton que dans la sémantique) lui vaut des reproches non équivoques de Cournoyer.

Libéral reconnu, ex-ministre au provincial, ardent propagandiste de la cause fédérale et du «non» au référendum, négociateur patronal, Cournoyer rationalise continuellement le débat, avec des raisonnements sereins, terre-à-terre. Mais comme Rioux est aussi le chercheur de l'émission, Cournoyer devient un peu, sans doute à son corps défendant, un «straightman» comme on en retrouve dans les comédies de la télévision américaine.

Le résultat est emballant. Et il ne faut pas chercher plus loin pour comprendre pourquoi «Face à face» s'assure un auditoire de 110.000 personnes au quart d'heure pendant deux heures de temps, la meilleure cote d'écoute de toutes les émissions radiodiffusées de la province selon M. Maurice Teasdale, directeur des programmes.

Mise en ondes sans répétition et avec le minimum de préparation, «Face à face» s'écoute avec facilité. Même quand la bouillotte chauffe, les deux hommes parviennent toujours à ramener finalement le débat à un niveau acceptable.

Les sujets sont ordinairement choisis par les deux animateurs, mais sans qu'ils représentent un cadre rigide. Il arrive fréquemment qu'on laisse tomber un des sujets choisis quand le débat sur un thème donné se prolonge indûment. Il arrive également qu'on laisse tomber un des sujets choisis après quelques minutes de débat lorsque les deux hommes constatent que le dynamisme ne s'établit pas entre eux.

C'est d'ailleurs une des raisons majeures qui, disent-ils, les a amenés à abandonner l'invité en studio.

Mais il y a plus. Je me souviens, pour l'avoir entendu à l'époque, de ce qui fut probablement l'accrochage le plus sérieux entre les deux hommes, soit le refus de Cournoyer d'accepter Michel Chartrand comme invité. Cet accident de parcours devait toutefois s'avérer bénéfique pour les deux hommes. Ils en sont sortis grandis.

L'émission s'inscrit dans le cadre des lignes ouvertes, mais il est rare que le tandem laisse le micro à ses auditeurs pendant plus d'une demi-heure par jour. Ils admettent par contre raffoler des appels qu'ils reçoivent des personnages mis en cause par leurs propos, et parmi leurs auditeurs les plus fidèles dans ce sens, ils mentionnent Claude Ryan, Roch Lasalle, Ghislain Dufour, le ministre Guy Tardif et Jean Duceppe.

Si donc vous ne savez que faire entre midi et quatorze heures, n'hésitez jamais à vous brancher à l'écoute du duo Rioux-Cournoyer. Il ne laisse personne indifférent. Mais surtout, ne vous laissez pas prendre au jeu de leurs sautes d'humeur... ils sont passés maîtres dans la commedia dell'arte!

Nouvelle carrière pour Lambert Mayer

L'ex-Montréalais Lambert Mayer (fils du regretté Charles Mayer, un des pionniers chez les commentateurs sportifs montréalais) vient de fonder à Paris sa propre agence de relations publiques.

Ci-devant avec les hôtels Méri-dien et Air France, où il s'était fait une légion d'amis parmi ses compatriotes montréalais, Lambert vit en France depuis 1971. Et il a maintenant décidé de voler de ses propres ailes, sous les couleurs de «Lambert Mayer International».

Décès de Alexis Nihon

Le récent décès d'Alexis Nihon dans son pays d'adoption (les Bahamas) est passé presque inaperçu dans les médias d'informations montréalais.

Né à Liège, Belgique, le 15 mai 1902, Nihon avait émigré au Canada en 1919, où il devait s'ériger un petit empire financier qui devait éventuellement s'étendre jusqu'aux Bahamas. D'ailleurs, depuis 1955, Alexis Nihon jouissait d'une double citoyenneté, soit la canadienne et la bahamienne.

Je n'ai rencontré Alexis Nihon qu'une fois dans ma vie, mais cette rencontre était bouleversante. C'était à Mexico, pendant les Jeux de 1968. A 66 ans, Alexis Nihon portait les couleurs de son pays d'adoption, les Bahamas, non comme entraîneur, mais comme lutteur! Et au lieu de se préoccuper de son âge, il s'inquiétait du tirage au sort parce que, disait-il, «je ne veux pas devoir affronter un Canadien». Et il devait ajouter, avec un sourire aux lèvres: «Ce serait regrettable, car je devrais le vaincre!»

la presse

TRAGÉDIE DU LAC D'ARGENT: PAS DE TÉMOINS POUR LA DÉFENSE

Bolduc ne doit pas être le seul à payer la note

—Me Fréchette

GRANBY — «Depuis le moment de cet accident, l'Etat, le rouleau compresseur bien au point, l'artillerie lourde, se dresse contre nous. Allez-vous permettre que Gilles Bolduc soit le seul à payer la note pour nombre de faiblesses de notre système? Toute sa vie, il portera le fardeau que lui impose cette nuit d'horreur au cours de laquelle des personnes sont décédées.»

ANDRÉ PÉPIN

Doit-il payer seul la note en étant qualifié de criminel pour le reste de ses jours, une étiquette qui continuera de le démolir?»

Durant près de trois heures hier, Me Raynald Fréchette, suant à grosses gouttes, a livré hier une des plus vibrantes plaidoiries de sa longue carrière de criminaliste, ont remarqué les observateurs.

Celui qui défend les intérêts de Gilles Bolduc depuis la terrible tragédie d'Eastman n'a pas fait entendre de témoins dans cette cause. Reprenant par ailleurs les témoignages de la Couronne un à un, il a indiqué aux membres du jury que, selon lui, Bolduc n'a jamais voulu causer, directement ou indirectement, la mort de ces gens: «Le matin même de l'accident, il a procédé à la réparation du système de freins. Il a acheté une nouvelle chambre à air pour une roue avant. Par la suite, il a effectué des essais sur route pour vérifier si tout était normal. Un tel homme peut-il, en se comportant de la sorte, montrer qu'il se foute éperdument de la qualité d'entretien de son véhicule?» s'est interrogé Me Fréchette au cours de cette longue plaidoirie qu'il a pris soins d'adresser aux jurés en se plaçant juste devant eux.

La défense a fait valoir que le chauffeur Denis Martel, sans être mal intentionné, aurait dû, au cours de la première partie du voyage, communiquer avec M. Bolduc en constatant que des problèmes d'accélérateur se présentaient. Selon la plaidoirie, Martel aurait dû procéder à la vérification de ses freins avant d'entreprendre la descente fatale dans la cote du lac d'Argent. Me Fréchette a de plus souligné qu'il aurait été normal que l'on retrouve le bras d'embrayage en

première vitesse dans les eaux du lac, alors que certains témoignages d'experts indiquent que ce levier indiquait la troisième position.

Me Fréchette s'est par la suite longuement attardé aux rapports fournis par les experts dans cette affaire, soulignant que le chargé de l'enquête technique, le Dr Roger Potvin, souligné à quelques reprises dans son rapport que l'autobus avait été «malencontreusement démantelé avant son arrivée sur les lieux».

Toutes les pièces de l'autobus appartenant au système de freinage n'ont d'ailleurs pas été déposées en preuve, soutient la plaidoirie: «Où sont-elles les pièces défectueuses, les tambours, les arbres à cames, les réservoirs à air, etc.?» s'est encore interrogé Me Fréchette en faisant remarquer aux membres du jury que celles présentées en preuve n'étaient pas suffisamment identifiées.

La défense, toujours en employant un ton se voulant persuasif, a souligné que les premiers rapports des experts ne font pas mention de la présence de l'un d'entre eux, M. David Petepiece, alors que ce dernier, un expert de Transport Canada, soutient être arrivé sur les lieux dès les premiers jours de l'enquête: «Je reconnais la compétence de M. Petepiece, mais considérant le fait qu'il a témoigné sans référer à ses notes, peut-il s'être trompé? D'autres peuvent-ils s'être trompés en dirigeant cette enquête qui a probablement coûté plus cher en argent, en temps et en énergie que les efforts déployés pour éviter une telle tragédie?»

L'avocat de la défense a par ailleurs déploré le fait que les mécaniciens qui ont procédé au démantèlement de l'autobus de Bolduc n'ont pas été cités à la barre: «Comment ce véhicule a-t-il été démantelé à Ste-Cécile-de-Milton? avec quels outils? dans quelles circonstances? Nous ne le savons pas!» a lancé le criminaliste sherbrookois.

Tout au cours de sa plaidoirie, Me Fréchette a fait remarquer aux jurés que l'autobus que les experts avaient retrouvé au fond



Gilles Bolduc et Me Raynald Fréchette.

du lac leur semblait en bonne condition, à l'exception du système de frein: «Est-il un criminel?» répétait le procureur.

Me Fréchette a voulu expliquer la compétence de M. Bolduc en ce qui a trait à la mécanique, en soulignant aux jurés que le mécanicien de Lessard Bus Line, l'ancien propriétaire, ne détenait pas non plus de carte de compétence: «Cet homme, M. Hodge, est venu honnêtement témoigner dans cette cause, même s'il savait que son employeur était dans la salle d'audience, pour dire que toutes les réparations inscrites dans la lettre de vente n'avaient pas été effectuées.»

«Vous constaterez peut-être, c'est votre droit strict, que d'autres personnes ont leur part de responsabilité dans cette affaire. Avec les humbles moyens que nous avons à notre disposition, nous avons tenté d'exprimer notre point de vue. Vous déciderez!» a conclu le procureur après cette longue plaidoirie qui a attiré nombre de curieux hier, de même que quelques avocats de la région.

Pendant ce temps, à l'écart dans la salle d'audience, sans broncher mais en affichant cette attitude d'être angoissé, l'accusé regardait le parquet... pianotant inlassablement sur la table des procureurs.

LA COURONNE FAIT SA PLAIDOIRIE:

Bolduc a permis que l'autobus mal entretenu cause l'accident

GRANBY — Le sort de Gilles Bolduc, accusé de négligence criminelle relativement à la tragédie du lac d'Argent, survenue le 4 août 1978 et dans laquelle 40 personnes handicapées ont perdu la vie est maintenant entre les mains des douze membres du jury. Le juge Jean-Louis Pélouquin doit leur faire ses recommandations dès ce matin, pour ensuite les inviter à délibérer. Ils resteront ensemble jusqu'au moment où ils seront en mesure de prononcer leur verdict, quel que soit le temps qu'ils consacreront à cette lourde tâche.

Après douze jours d'audiences, le tribunal a rempli sa fonction. La Couronne, représentée par Me Yves Lagacé, a complété hier sa plaidoirie en un peu plus d'une heure. L'avocat, se basant sur les points importants relevés par les trois experts qui l'ont conseillé, a conclu sa plaidoirie en déclarant: «Gilles Bolduc, en faisant preuve d'une insouciance indescriptible a permis que l'autobus mal entretenu soit la cause de cet accident.» Me Lagacé a insisté pour dire que le gouver-

nement, qu'il s'agisse du ministère des Transports, de la Sûreté du Québec, de l'ensemble de l'appareil judiciaire, ne peut surveiller tous les entrepreneurs de la province, en matière de transport public. Selon ses remarques, toutes les routes du Québec comportent certains risques que les propriétaires d'autobus doivent mesurer pour ensuite offrir à leur clientèle des véhicules sécuritaires.

La Couronne a soutenu que Gilles Bolduc préférait empêcher de l'argent plutôt que de procéder aux réparations importantes, voire indispensables, sur le véhicule qui a plongé dans le lac d'Argent, au cours de cette nuit infernale alors que l'autobus a manqué de freins, a descendu cette pente sans que le chauffeur, M. Denis Martel, ne puisse le maîtriser.

Gilles Bolduc, selon cette plaidoirie, n'aurait pas dû se fier aux commentaires exprimés par l'ancien propriétaire, M. Arthur Lessard de Sherbrooke. Ce dernier, on s'en souvient, avait signifié à Bolduc, dans une courte lettre qu'il lui avait remise au moment de la vente de l'autobus,

que le système de frein avait été remplacé: «Après onze mois d'usage, une vérification s'imposait et Gilles Bolduc ne l'a pas fait.»

Me Lagacé a par la suite insisté sur le fait que Bolduc, en trois mois, n'avait pas réussi à faire remplacer les pièces nécessaires à l'efficacité de son frein de secours, complètement absent le soir de l'accident.

Selon la Couronne, même si la preuve est accablante en ce qui a trait au système de freins, il ne faut pas négliger non plus que certaines pièces du véhicule, moins indispensables, devaient être réparées: odomètre, vérificateur de la pression d'air, accélérateur, etc.

«Gilles Bolduc a préféré obtenir une carte de compétence en peinture, carte qui devait lui servir pour son travail à la Canadian Johns Manville d'Asbestos, plutôt que de tenter de s'en procurer une en mécanique, ce qui démontre bien que l'autobus qui a plongé dans le lac d'Argent n'était pour lui qu'une garantie de revenu supplémentaire. Il n'a peut-être pas voulu causer la mort de Bernadette Plourde

(acte d'accusation) mais il s'est conduit de telle façon, et avec une telle insouciance, qu'une telle éventualité était évidente.

Les jurés

Les douze membres du jury, trois femmes et neuf hommes, ont attentivement écouté les témoignages et les plaidoiries qui sont intervenus au cours des longues journées d'audience, au cours desquelles les laborieuses preuves techniques ont été élaborées par les experts, sans compter que chacun des témoignages était suivi immédiatement de minutieux interrogatoires dirigés par la défense. Gilles Bolduc, pour sa part, n'a pas fait entendre de témoins par le biais de son avocat Me Raynald Fréchette.

Confinés dans les locaux appropriés, ces hommes et ces femmes doivent maintenant, dès aujourd'hui, décider si oui ou non, le 4 août 1978, Gilles Bolduc de Danville, s'est rendu coupable de négligence criminelle, alors qu'il était propriétaire de l'autobus qui a fait 40 victimes à Eastman.

Son Coffee Mate «radioactif»

TORONTO (PC) — Une technicienne à l'emploi de l'Université de Toronto a été délibérément empoisonnée par quelqu'un qui a déposé une substance radioactive dans son «Coffee Mate», affirme un porte-parole de l'université.

Le degré de radiation que la jeune femme a ainsi absorbé n'était pas suffisant pour avoir des effets nocifs immédiats et ne devrait donc pas augmenter ses risques d'un cancer.

La découverte de l'empoisonnement par une substance radioactive a été faite quand un examen médical de routine a divulgué que la glande thyroïde de la jeune femme comportait un niveau de radiation anormalement élevé.

Lorsque la victime buvait son café, elle absorbait une petite quantité de matière radioactive presque invisible parce que réduite en poudre et qui s'accumulait dans son organisme.

efficacement appliquée à barrer la route aux prétentions de la Couronne, suite à la déposition tardive des accusations, soit huit mois environ après l'inspection faite par un officier gouvernemental et la mise au rancart des véhicules par la compagnie.

Le juge Pagé soumet que l'ensemble des témoignages de la défense a réussi à démontrer que l'inspecteur concerné n'avait constaté que les défauts qu'il voulait bien constater, et qu'il lui plaisait de noter, omettant par ailleurs de signaler les réparations faites, les corrections apportées à différentes déficiences mécaniques, et, parfois même, la pose de pièces additionnelles de nature à prévenir certaines déficiences.

Dans les circonstances, le tribunal ne croit pas que les responsables des deux compagnies ont agi de façon à ce que l'on puisse qualifier leur conduite d'insouciance grave.

«Ce n'est pas la conduite, dit-il, d'individus qui prévoient des conséquences désastreuses par l'utilisation sur route de ces véhicules, et qui auraient quand même persisté à les utiliser en espérant que le résultat désastreux ne se produirait pas.»

En somme, le magistrat se dit satisfait que ces véhicules étaient quand même acceptables, convenables, et présentaient une sécurité suffisante pour les passagers et le public en général, en dépit des déficiences étalées devant la cour.

ACCUSÉES DE NÉGLIGENCE CRIMINELLE

Deux compagnies d'autobus acquittées

Verreault Transport Limitée et Autobus Inter-Cité, deux compagnies qui opèrent des services de transport dans les régions de Saint-Hyacinthe et Sorel, ont été acquittées, hier, de cinq accusations de négligence criminelle pour la mise en circulation de cinq autobus fortement défectueux.

Quatre de ces véhicules étaient la propriété de Verreault, cependant que le cinquième appartenait à Inter-Cité.

Mais les deux firmes appartenant en fait aux mêmes actionnaires, et sont gérées et administrées par le même personnel.

Tout en reconnaissant que la poursuite avait mis en preuve une foule considérable de déficiences et de déficiences mécaniques, sur tous et chacun des autobus concernés, le juge Jacques Pagé, de Saint-Hyacinthe, s'est reposé sur l'ensemble de la preuve pour en venir à la conclusion que la défense s'était

La grande saison du homard est ouverte
En provenance de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse

HOMARDS VIVANTS
aigus frais \$3.99 lb pour la cuisson

Pétoncles frais \$5.95 lb de Digby, N.-E.

Saumon frais Chinook rouge (red spring) \$5.95 lb En darnes \$4.95 lb

5055 ouest, boul. Henri-Bourassa (coin du boul. Laurentien) Saint-Laurent 336-3163

3677, chemin Saint-Jean (Boulevard Centre d'achats) Dollard-des-Ormeaux 626-7838

3192, boul. Saint-Martin (Face à Hypermarché) Chomedey, Laval 681-6781

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'actuel conseil de la Ligue se dirige vers une réélection

À MOINS QUE DE BELLEVAL N'INTERVIENNE

— 2 —

■ A moins d'une intervention énergique du ministre des Transports dans le dossier afin d'obliger la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi de Montréal à respecter scrupuleusement sa constitution, en ce qui a trait à l'éligibilité des candidats à l'un des postes du conseil, l'actuel conseil d'administration sera vraisemblablement élu par acclamation lors des élections du 8 juin prochain.



MICHEL GIRARD

En effet, à l'instigation du directeur général de la Ligue, Jean-Paul Sainte-Marie, le conseil d'administration a décidé d'introduire un nouveau critère d'éligibilité pour les candidats à ces postes bien rémunérés (jusqu'à \$25.000, compte tenu des honoraires et des jetons de présence aux réunions), en n'acceptant que les membres en règle (donc ayant payé leur cotisation) le 30 janvier 1980.

Ce critère permettra de bloquer la presque totalité des membres intéressés à poser leur candidature. L'astuce? Aucun d'entre eux n'a pu payer sa cotisation de l'année 1980 avant la date arbitrairement fixée au 30 janvier, dans certains cas parce que le compte n'est parvenu que le 31, dans d'autres parce que les membres étaient toujours sous l'impression que leur cotisation était valable pour l'année devant se terminer le 31 mars 1980 conformément à la constitution.

En temps normal, auraient été

éligibles TOUS les membres intéressés à l'un des postes du conseil d'administration et mis en candidature lors de l'élection (reportée du 2 mars au 8 juin). L'article XIX.a.i est très clair sur ce point: «Pour être éligible à un poste du conseil d'administration, il faut être membre en règle de la Ligue pendant au moins six mois précédant la date de l'élection». Or, comme tous les intéressés étaient membres en règle six mois plus tôt (donc le 8 décembre), tous devraient être éligibles. Il y a unanimité sur ce point, à l'exclusion bien sûr du directeur général de la Ligue et de son conseil d'administration.

Confirmation du ministre

D'ailleurs, le ministre Denis de Belleval l'a récemment affirmé en Commission parlementaire, en réponse à une question du député libéral Georges Lalande, qui demandait explicitement si les membres en règle le 8 décembre auraient droit de vote et de candidature aux élections du 8 juin.

Mais le directeur général de la Ligue ne veut rien savoir, selon un membre du cabinet du ministre, et il entend imposer son nouveau critère en dépit de la position du ministre de Belleval.

M. Sainte-Marie base son argumentation sur le fait que ce critère est conforme au règlement 6 de la loi des Transports. Et comme le gouvernement a accepté, dit-il, de modifier l'année financière de la Ligue, il est d'avis que seuls les membres ayant payé leur cotisation avant le 30 janvier dernier auront droit de poser leur candidature. Avec le résultat qu'à peine plus de 300 membres (sur une possibilité de 3.700) pourront se prévaloir de leur droit ayant eu la «chance» de payer leur cotisation à temps.

Tout en espérant que le ministre de Belleval obligera les dirigeants de la Ligue à tenir des élections démocratiques, deux groupes parmi les membres de la Ligue ont fait signer une pétition pour obtenir une assemblée générale spéciale dans les plus brefs délais possibles afin de faire le point sur ce nouveau critère d'éligibilité.

Dans l'une des pétitions, on demande également au ministre d'assumer la responsabilité des élections du 8 juin afin qu'elles se déroulent dans la légalité.

L'immeuble du siège social

L'achat de l'immeuble où loge le siège social de la Ligue a également provoqué bien des remous. Selon l'ex-secrétaire-trésorier Jean Chayer, les dirigeants de la Ligue ont outrepassé leurs pouvoirs en achetant cet immeuble l'an dernier au coût de \$76.000.

Alors que la constitution stipule que les membres du conseil d'administration peuvent contracter des emprunts ou obtenir des avances sur le crédit de la Ligue (atr. XVIII.a) jusqu'à concurrence de \$30.000, les dirigeants ont quand même effectué un emprunt hypothécaire de plus de \$50.000 pour acheter l'immeuble du 7373, Jean-Talon. Cet emprunt aurait dû être approuvé au préalable par les membres de la Ligue en assemblée générale, selon M. Chayer.

Appelé à commenter cette transaction, l'actuel secrétaire-trésorier de la Ligue, M. Léo Pirès (il a rapidement été promu) argue que cet emprunt n'était pas assujéti à l'approbation des membres puisqu'il s'agit d'un investissement, si bien qu'à son avis, l'article XVIII.a, ne pouvait être invoqué. M. Chayer trouve cet argument absolument illogique parce que l'article en question avait justement été

prévu afin d'éviter que les membres du conseil abusent de leurs fonctions pour endetter la Ligue sans le consentement des membres.

Les guerres intestines

Depuis sa création en 1976, il ne s'est pas passé une année sans qu'une guerre quelconque n'éclate au grand jour au sein de la Ligue nouvelle. Les membres n'ont jamais élu non plus un seul conseil d'administration où les administrateurs n'étaient pas profondément divisés en deux groupes.

Pour démontrer à quel point les conseils d'administration ont continuellement été à la merci de ces tiraillements internes, soulignons que la Ligue a dû déboursier environ \$50.000 en frais judiciaires dans différentes causes, y compris des causes que s'intentaient entre eux des membres des divers conseils d'administration.

La cause 45-38278-76 entendue devant la Cour supérieure (le jugement a été rendu le 8 décembre 1976) illustre bien cette situation. Elle opposait Paul Prénouveau, Max Goldman et Léo Bélanger, déçus de trois postes de commande à Lucien Bonhomme, Spiros Mammias, Robert Bray, et la Ligue nouvelle. Jadis adversaires, MM. Bray et Bélanger logent maintenant à la même enseigne.

Le dernier incident d'éclat: à la fin du mois de mars, le conseil d'administration décide de mettre à la porte le président Salvatore, sous prétexte qu'il était incompétent, et ce après qu'il eut servi pendant 22 mois. Le renvoi du président est survenu à quelques mois seulement des prochaines élections du 8 juin, alors qu'il se préparait à poser sa candidature avec un autre groupe.

Un candidat possible à la présidence se plaint d'avoir été molesté

■ Si les tractations, les querelles intestines et les refus d'obtempérer aux directives du ministre sont monnaie courante au sein de la Ligue nouvelle, la violence n'est pas laissée pour compte.

En effet, le Service de la police de la CUM compte dans ses dossiers des derniers 18 mois pas moins de 10 cas de dommages à la propriété et plusieurs menaces de mort qui ont impliqué les membres actuels ou anciens du conseil d'administration de la Ligue.

L'exemple le plus récent de l'utilisation de la violence a impliqué M. Raynald Perron, un membre de la Ligue qui souhaiterait poser sa candidature à la présidence.

M. Perron déclarait récemment à LA PRESSE qu'on l'avait brutalisé lors de l'assemblée générale du 9 mars parce qu'il passait des tracts pour mousser sa candidature.

«J'étais debout à l'arrière de la salle. Je ne faisais rien de mal, si ce n'est d'échanger des

propos avec un autre membre. Deux fiers-à-bras engagés par la Ligue se sont approchés de moi et ils m'ont demandé de leur donner des papiers. J'ai refusé. C'est alors qu'ils m'ont jeté dehors brusquement. L'un d'eux m'a presque étouffé tellement il me serrait la gorge», d'expliquer M. Perron, qui a porté plainte à la police.

La version de la Ligue est évidemment différente: on l'a mis à la porte de la salle, mais en lui empoignant bien gentiment les pieds et les épaules!

Il importe de rappeler aussi que l'ex-président, Antonio Salvatore doit faire face (conjointement avec LA PRESSE) à une poursuite de \$49.000 pour diffamation, à la suite d'un article publié dans LA PRESSE du 5 avril et faisant état de menaces de mort qu'il aurait reçues, tout en faisant des révélations sur le tripotage des prochaines élections et certaines manigances du conseil d'administration.

d'étudiants (pour le «oui» à plus de 80 p. cent selon un sondage maison) et de professeurs (pour le «oui» à 89 p. cent).

Ensuite, à l'aéroport de Gatineau, il a été accueilli par une manifestation délirante de plusieurs centaines de militants, auxquels (même si ce n'était pas prévu à l'horaire) il s'est longuement adressé. A un journaliste qui s'étonnait de le voir s'attarder ainsi, étant donné son aversion bien connue pour les aéroports, il a donné l'explication de l'énigme: Gatineau est un des rares aéroports entièrement «provinciaux» du Québec.

Il s'est plus tard rendu brièvement à une fête de travailleurs pour le 1er mai, puis à un souper populaire au sous-sol d'une école de Hull.



Photo J.Y. Létourneau, LA PRESSE

Le ministre De Belleval entend redonner aux membres le contrôle démocratique de leur Ligue.

De Belleval veut prendre le taureau par les cornes

■ Désormais sensibilisé au fait que le comportement du conseil d'administration de la Ligue nouvelle des propriétaires de taxi de Montréal «est aberrant par rapport aux autres ligues que l'on retrouve au Québec», le ministre des Transports, Denis de Belleval, a décidé «de prendre le taureau par les cornes», en donnant ordre à ses fonctionnaires de lui soumettre un rapport détaillé sur les faits irréguliers portés à sa connaissance.

S'il n'a rien fait jusqu'à présent pour forcer le conseil d'administration de la Ligue et son directeur général Jean-Paul Sainte-Marie, à respecter ses directives et la constitution, c'est qu'il voulait, dit-il, «laisser la chance au coq», comme il l'expliquait à LA PRESSE au cours d'une interview exclusive.

«Je les ai regardés fonctionner pendant un bon bout de temps. J'avais l'impression qu'ils étaient de bonne foi. C'est pour cela que j'ai décidé de former le groupe de travail sur la situation économique du taxi à Montréal, et que j'ai participé à leur assemblée générale, le 24 février dernier.

«Mais, de poursuivre le ministre, je me rends compte maintenant que malgré tous les gestes que j'ai posés et l'intérêt dont j'ai fait preuve à leur endroit, ils ont décidé de ne pas respecter la loi.»

Démocratie baffouée

Le ministre entend donc rétablir la situation dans un proche avenir afin de redonner aux membres le contrôle démocratique sur leur Ligue, la plus importante des 53 qui existent au Québec.

«Il faut que je trouve un moyen efficace de ramener non seulement la démocratie à l'intérieur de cette Ligue mais aussi la paix. Il faut qu'on règle le

malaise qui existe depuis la venue de ce conseil d'administration», a-t-il ajouté.

Et si le besoin s'en fait sentir, le ministre de Belleval se dit même prêt à amender la loi des Transports pour mettre au pas le conseil d'administration de la Ligue nouvelle.

Mais sa tâche ne sera pas facile. Quand un ministre apprend par un média d'information (en l'occurrence LA PRESSE) que le conseil d'administration de la Ligue a réussi, à l'assemblée du 24 février dernier (à laquelle il a été invité...) à faire adopter un amendement à la constitution qui abolit, rien de moins, le droit de regard du ministre sur le règlement et ses amendements avant leur entrée en vigueur, il peut s'interroger sur la bonne foi de ses interlocuteurs.

Ce pouvoir lui est pourtant conféré par le règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi de la loi des Transports, même si le directeur général de la Ligue, M. Sainte-Marie, conteste la légitimité de ce pouvoir.

Mal informé, le ministre l'a sans doute été aussi par ses subalternes du ministère. Devant les protestations des contestataires, les demandes d'enquête adressées tant au ministère des Transports qu'au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, et les plaintes formulées au Service de la police de la CUM, il est difficile de croire que les fonctionnaires du ministère ne saisissent pas l'ampleur du problème.

Le ministre devra donc faire la lumière sur la situation du taxi à Montréal, et devant la complexité du problème, il est à se demander si le gouvernement Lévesque ne devra pas recourir à une commission d'enquête. Car il est bien évident que les dirigeants actuels ne quitteront pas leur poste sans coups férir.

— FIN —



photo LA PRESSE, J.Y. Létourneau

M. Raynald Perron dit avoir été brutalisé par deux fiers-à-bras à l'emploi de la Ligue.

déploré la formule du bail renouvelable à court terme (cinq ans) qui prévalait jusqu'ici, car elle ne permettait pas d'assurer une rentabilité suffisante aux importants investissements requis.

Environ 225 agriculteurs occupent une partie des terres cultivables dans le moment. Des terres que le gouvernement du Québec considère siennes, et dont la disposition qu'entend maintenant en faire le gouvernement central risque de soulever beaucoup de poussière entre les deux administrations.

LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

Il a cependant demandé à une équipe dirigée par le ministre des Finances, M. Jacques Pari-

zeau, d'analyser le «budget de l'An 1» du camp du «non» quand il sera publié. «J'ai l'impression, a-t-il conclu sur ce point, qu'ils vont se servir des chiffres les plus fantaisistes avancés par (André) Raynald au cours du débat sur la question.»

Par ailleurs, M. Lévesque a reconnu à M. Raynald «un minimum de respect de lui-même» quand il a commenté la déclaration du député libéral d'Outremont selon laquelle, en cas de oui au référendum, le Canada négocierait, mais le Québec y perdrait.

«C'est, a-t-il dit, la première craque dans le mur du «non». M. Raynald est obligé d'admettre que le «oui» au référendum conduirait à un déblocage. Quant à savoir si ça serait désavanta-

geux pour le Québec, ça, ça se discute.»

Le premier ministre a d'autre part rejeté l'idée d'un débat sur les prévisions économiques avec M. Ryan, expliquant que ce dernier «a déjà refusé deux fois de me rencontrer en débat, et il est trop tard maintenant». Il n'a cependant pas écarté totalement la possibilité d'une confrontation là-dessus, «ça dépendrait avec qui», a-t-il noté.

Au cours de la journée d'hier, M. Lévesque faisait campagne dans la région de Rouyn et dans celle de Hull.

A Rouyn, il a enregistré une émission pour le poste local, et participé à un dîner de partisans du «oui», avant de se rendre au Collège du Nord-Ouest rencontrer un auditoire enthousiaste

MIRABEL

SUITE DE LA PAGE A 1

fédéral des Travaux publics. De 300 à 800 agriculteurs pourront profiter de cette mesure, dit-il, dépendant du nombre d'entrepreneurs qui seront disposés à relancer les cultures.

Ces fermiers pourront signer des baux de 25 ans renouvelables, les 79.000 acres de terres demeurant propriété fédérale. Certaines de celles-ci ont été abandonnées dès le début des expropriations, il y a dix ans.

«J'ai parlé à quelques-unes des personnes concernées et toutes semblaient très satisfaites de cet arrangement», de déclarer M. Gourd. Celui-ci admet que cette décision unilatérale d'Ottawa ne tient pas compte des désirs du Québec, mais il affirme que les

deux gouvernements n'arrivaient pas à s'entendre là-dessus.

Les négociations traînaient en longueur dit-il, et comme elles ne semblaient pas vouloir aboutir le fédéral s'est décidé à agir seul. C'est pour cette raison que les agriculteurs ne pourront pas signer des baux emphytéotiques, puisque la législation québécoise n'autorise pas Ottawa à le faire.

Ces baux auraient permis aux fermiers de devenir propriétaires après un certain nombre d'années. Mais le député d'Argenteuil estime qu'en signant un bail renouvelable de 25 ans, ceux-ci pourront cultiver tout à leur aise sans s'inquiéter du futur.

L'Union des producteurs agricoles de la région de Mirabel avait à de nombreuses reprises



Triple nomination à la Cour d'appel

La Cour d'appel du Québec, le plus haut tribunal de la province, compte deux nouveaux juges depuis hier après-midi, et un de ses membres a accédé au poste de juge-en-chef de cette cour.

LEOPOLD LIZOTTE

Il s'agit du juge Marcel Crête, qui remplace à ce poste l'hon. Edouard Rinfret, qui doit prendre sa retraite dans quelques semaines, après avoir atteint l'âge limite prévue par la loi.

Le juge Crête, qui est originaire de la région de Shawinigan, avait siégé pendant plusieurs années à la Cour supérieure avant d'être nommé à la Cour d'appel.

Les juges Bisson et Beauregard siègent à la Cour supérieure depuis un bon nombre d'années, et, parmi les magistrats de ce tribunal, ils sont de ceux qui ont été fréquemment appelés à présider des procès aux Assises criminelles.

C'est le juge Beauregard, par exemple, qui a présidé le long procès de Claude Valence, dans la célèbre affaire Marion. Tous deux étaient reconnus non seulement pour leur science juridique, mais leur façon courtoise de présider les débats, en dépit du fait que dans de nombreuses causes, maintenant, les procédures durent souvent des semaines, et même des mois.

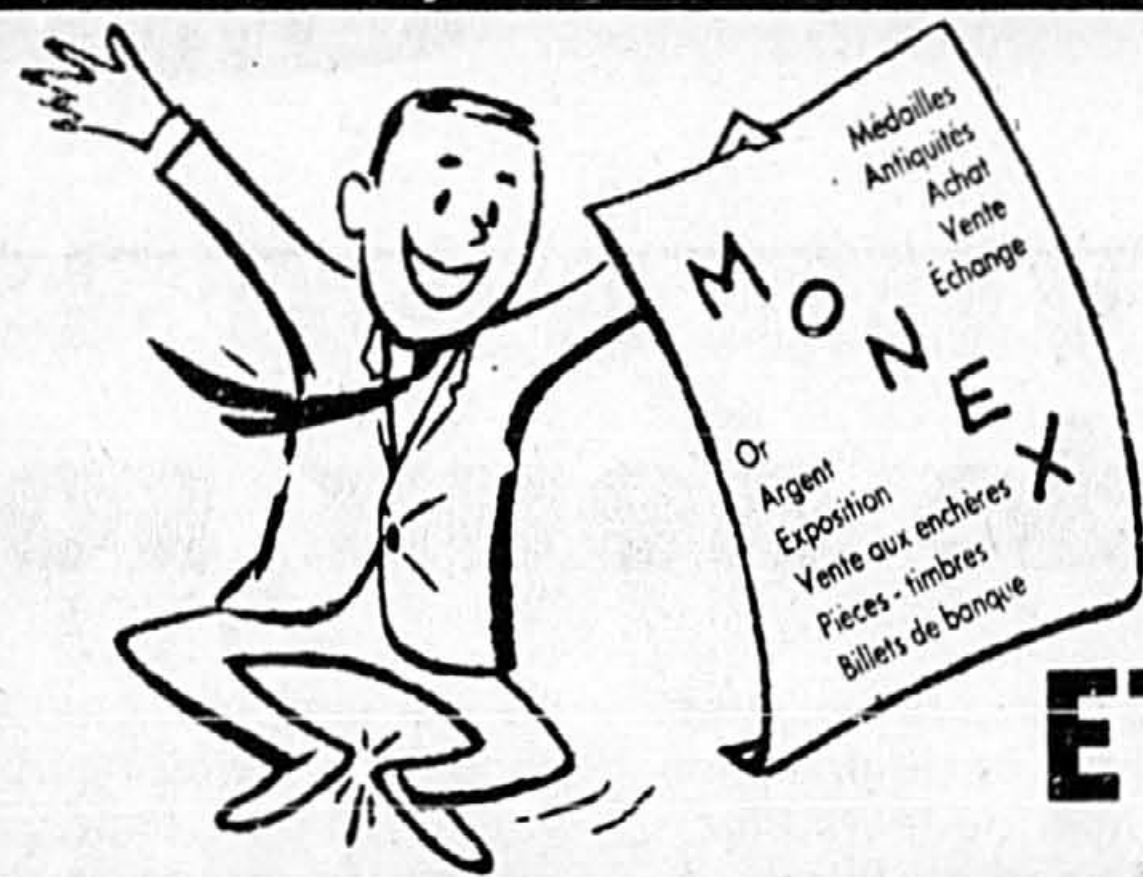
Le juge Bisson est aussi originaire de la Mauricie, cependant que le juge Beauregard est né dans la métropole.

Il va sans dire que leur accession à la Cour d'appel va mettre fin à la coutume longtemps observée qui veut que ce soit généralement des «civilistes» qui se retrouvent sur le banc de ce tribunal, à quelques rares exceptions près.

Hier soir, incidemment, de nombreux juges des deux cours concernés se sont réunis pour célébrer ces nominations et, tout aussi bien, pour marquer le départ pour Ottawa du juge Antonio Lamer, récemment nommé à la Cour suprême.

EXPOSITION TIMBRES EXPOSITION MONNAIES EXPOSITION TIMBRES

EXPOSITION MONNAIES
EXPOSITION TIMBRES



BIENVENUE À TOUS! LA PLUS GRANDE EXPOSITION DE MONNAIES ET DE TIMBRES DE MONTRÉAL

MONEX

Les 2, 3, 4 mai 1980
à L'HÔTEL WINDSOR

1170, rue Peel, Montréal, Québec

PLUS DE 70 MARCHANDS ET EXPOSANTS

Achetez, vendez et échangez des pièces, des timbres et des objets de collection lors du plus grand salon de marchands et collectionneurs (pièces-timbres) nord-américains jamais tenu à Montréal.

Venez vous délecter. Entrée libre pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés par leurs parents.

La Police montée du Canada présentera une sélection de fausse monnaie. Kiosque des Postes canadiennes pour philatélistes et oblitération du premier jour. Encan de pièces très rares, timbres, billets de banque et autres articles de collection.

Pour \$1 seulement, prix du billet d'entrée, vous pourrez vous aussi admirer avec de nombreux autres collectionneurs cette exposition exceptionnelle. Heures d'ouverture: vendredi et samedi: 10 à 21 h, dimanche 10 à 18 h.



OFFRE SPÉCIALE: Amenez vos pièces, timbres, montres de gousset, etc., pour évaluation immédiate et offre d'achat au comptant par certains des courtiers les plus réputés dans le monde entier.

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler: **482-3801**



EXPOSITION MONNAIES EXPOSITION TIMBRES EXPOSITION MONNAIES

carrières
et
professions
dans
la presse
285-7320

LIQUIDATION MONSTRE!
\$3 MILLION D'INVENTAIRE.
PRIX INBATTABLES.

\$3,000,000
D'INVENTAIRE DOIT ÊTRE ÉCOULÉ!

Les Professionnels de l'écoulement de vêtements du Québec

TOUT LE STOCK DOIT ÊTRE LIQUIDÉ.

CHOIX EXTRAORDINAIRE!
COMPLETS-PANTALONS
VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR
CHANDAILS-CHEMISES ET PLUS!

TOUT DOIT ÊTRE VENDU!

COMPLETS POUR HOMMES Prix courant jusqu'à \$149 Des centaines à	ASSORTIMENT DE JEANS DE MARQUES RAPUÉES Prix courant jusqu'à \$26.99	PANTALONS SPORT ET HABILLES Prix courant jusqu'à \$27.99	VESTONS SPORT ET BLAZERS Prix courant jusqu'à \$85	TRICOTS À MANCHES COURTES Prix courant jusqu'à \$17.99
48.88	5.88	14.88	38.88	5.88

A UN ENDROIT SEULEMENT!
7205
Bvd Taschereau, Brossard, Québec

HEURES D'OUVERTURE DU MAGASIN:
LUNDI, MARDI ET MERCREDI
10 H À 18 H
JEUDI ET VENDREDI
10 H À 21 H
SAMEDI
10 H À 17 H

BALLONS GRATUITS POUR LES ENFANTS!

VESTONS SPORT 48.88
A partir de

COMPLETS 58.88
Des Juunes fantaisiques
A partir de

BLOUSONS D'HIVER 18.88
A partir de

AUTRE JEANS 9.88
A partir de

CHEMISES HABILLES 9.88
A partir de

TABLE D'AUBAINES 99¢

DURÉE LIMITÉE! FAITES VITE!
CONDITIONS DE CETTE SOLDE!

- Tous les articles vendus tel quel
- Articles en inventaire seulement
- Aucun échange ou remboursement
- Toutes ventes finales

"CHERCHER LA BALLE"

Bientôt tous les détails

la Presse

Les Professionnels de l'écoulement de vêtements du Québec

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

FERNAND ROY
vice-président exécutif

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Les contradictions de deux sondages

Le premier ministre René Lévesque s'en est pris avant-hier à la direction de la société Gallup, dont le siège social est à Toronto. Il l'a accusée d'avoir fait de la manipulation d'opinion dans son dernier sondage dont les résultats sont venus contredire ceux de CROP-Radio-Canada à un chapitre bien particulier.

D'après le sondage Gallup, 55 pour cent des Canadiens des autres provinces (contre 32) soutiennent qu'Ottawa devrait refuser de négocier la souveraineté-association advenant une victoire du oui au référendum québécois. Le pourcentage est même plus élevé en ce qui concerne l'attitude que devraient prendre les gouvernements provinciaux au sujet de la même négociation. En effet, 60 pour cent des personnes interrogées (contre 27) ont émis l'avis que leurs leaders provinciaux de-

vraient s'abstenir de négociations du genre.

Pour M. Lévesque, la manipulation proviendrait du fait qu'on avait subtilement disposé les personnes interrogées à répondre en ce sens à la suite de questions sur leur propre perception de ce que devrait être l'attitude des Québécois. Bien entendu, à ces premières questions les gens de l'extérieur du Québec avaient soutenu à la grande majorité (75 pour cent contre 13) que les Québécois devraient voter pour l'option du non.

J'avoue, pour ma part, que je ne vois pas très bien dans tout cela où se situe la manipulation. Toutes les questions me paraissent généralement fort honnêtes.

Mais on comprend facilement la déception du président des forces du oui. M. Lévesque et ses collègues ont toujours pré-

tendu que les premiers ministres provinciaux ne parlaient pas vraiment au nom de leurs électeurs quand ils déclaraient, à droite et à gauche, que jamais le reste du Canada n'accepterait de négocier la souveraineté-association. Et, évidemment, ils avaient été rassurés dans leurs convictions par le sondage CROP-Radio-Canada du 25 avril qui révélait que 47 pour cent (contre 28) des Canadiens des autres provinces se disaient d'avis que le reste du Canada devrait négocier avec le Québec dans l'éventualité d'une victoire du oui au référendum. Ils invoquent depuis cet argument dans presque tous leurs discours.

Mais ce qu'on omettait de dire dans le camp du oui c'est que la question posée par CROP était très ambiguë. On parlait de négociation sans préciser s'il s'agissait de négocier la souveraineté-association comme telle

ou de simples changements constitutionnels quelconques. Il y a là une différence fondamentale entre les deux sondages qu'on ne peut pas ne pas relever. Et il faut bien retenir que les indications fournies par celui de Gallup sont, du fait même, beaucoup plus pertinentes au débat actuel.

En réalité, et dans la mesure où les sondages permettent de mieux saisir la réalité, on peut voir là un autre exemple de l'ambivalence de nombreuses prises de position ou de nombreuses réactions à la question. La stratégie du PQ qui a consisté à insister sur le fait que seul un oui permettrait de débloquer la négociation avec Ottawa, en laissant plutôt dans l'ombre, le problème de la souveraineté-association, a probablement eu l'effet désiré, du moins dans une assez large proportion. Rien ne garantit que la question, posée

différemment, n'obtiendrait pas des réponses différentes.

La confusion ne règne pas que chez les Québécois qui auront seuls droit de vote le 20 de ce mois. On la retrouve aussi chez différentes minorités francophones dans le reste du pays. Il y a, par exemple, l'exécutif de la Société franco-manitobaine qui, le 1er avril de cette année, donnait son appui aux tenants du oui en vue du référendum. Cet appui ayant soulevé de nombreuses critiques au sein de cette même association, qu'ont dit les membres de l'exécutif pour justifier leur décision? Ils ont dit qu'ils n'ont jamais voulu favoriser la sécession du Québec mais simplement faire comprendre à tous les politiciens concernés, tant au niveau fédéral que provincial, qu'il est urgent de renégocier la constitution canadienne.

On pourrait citer d'autres

exemples du genre. Cette ambiguïté, qui rend difficile l'analyse des sondages, ne facilitera pas non plus l'interprétation du vote, le soir du 20 mai, surtout, bien sûr, si le oui devait l'emporter.

On a prétendu, en certains milieux, que le référendum devait permettre de répondre enfin à la fameuse question: «What does Quebec want?». Plus le débat progresse et plus l'on avance dans la campagne des deux camps, rien n'est moins certain. Il pourrait fort bien arriver qu'on ne soit pas davantage fixé là-dessus au lendemain du scrutin.

Ce serait évidemment malheureux. Car on se serait alors querellé pendant des semaines, on aurait pris le risque de divisions profondes au sein de la société québécoise pour se retrouver de nouveau dans le même cul-de-sac.

VINCENT PRINCE

Après les otages de Téhéran, voici les otages de Londres

Humour et révolution ne vont pas ensemble. On parvient difficilement à imaginer un Khomeiny hilare, enjoué, taquin. Si la révolution iranienne n'était pas imperméable au rire, les ayatollahs et autres prophètes de malheur se détendraient en apprenant qu'ils font école et qu'ils ont trouvé des imitateurs à Londres. Il n'en est rien naturellement. L'annonce de l'occupation de l'ambassade d'Iran dans la capitale anglaise par des terroristes a été accueillie à Téhéran par des cris d'indignation. Ce sont des choses qui ne se «font» pas (mais qui se font quand même).

Quand le personnel diplomatique iranien s'est vu enjoindre de quitter Washington dans les 48 heures qui allaient suivre on a entendu les mêmes protestations. Les éjectés ne cachaient pas la répugnance que leur inspirait la diplomatie par trop directe de Washington, oubliés de ce que leur propre gouvernement avait fait au personnel américain.

S'il y a des rieurs aujourd'hui, ils sont chez les Américains et leurs amis. L'incident de Londres (dont on connaît peut-être le dénouement au moment où le lecteur lira ces lignes)

tombe à point pour Washington. Il fait oublier momentanément l'acide de leur échec dans le désert de l'Iran et l'effroyable bilan laissé par ce qui devait être une «opération de sauvetage».

Les témoins que nous sommes tous ne devraient pas se repaître trop longtemps du spectacle, car, survenant après la tentative armée des Américains, la prise d'otages iraniens à Londres enlève des chances à la négociation. Une phase nouvelle semble débiter: de la persuasion on passe à la loi du talion, oeil pour oeil, dent pour dent.

D'après les informations connues, il paraît difficile de connaître l'identité des individus, du groupe ou des groupes qui, revoilà au poing, ont fait irruption dans les bureaux de l'ambassade et se sont saisis de 20 personnes. Les assaillants paraissent agir au nom du Khouzistan, dont ils réclament l'autonomie. Le Khouzistan, province d'Iran, détient les principaux gisements de pétrole du pays.

Cette interprétation est rejetée par les autorités iraniennes, qui voient dans ce coup de force le résultat d'intrigues de l'Irak ou de la CIA américaine. Riposte

classique; quand quelque chose de contrariant survient, ce ne peut être que la faute de l'étranger. Nos propres démocraties libérales, lorsque le tumulte menace de près ou de loin l'intégrité territoriale, n'omettent pas d'accuser quelque démon venu d'ailleurs. N'est-ce pas?

Lorsque le ministre iranien des Affaires étrangères, Ghotbzadeh, a échappé à une tentative d'assassinat, c'est encore la CIA qui a été accusée, sans que naturellement les preuves de l'assertion ne soient fournies. Mais tout est possible.

On laissait entendre hier que le siège de l'ambassade iranienne à Londres pourrait durer longtemps. Cette prévision peut être démentie aujourd'hui même. Si le coup a été bien préparé, s'il bénéficie de concours importants et nombreux; si Londres, de son côté, se montre à la hauteur de sa réputation de sang-froid, le siège pourrait durer longtemps. Il a fallu 61 jours pour libérer les otages de Bogota; les Américains sont aux mains de leurs ravisseurs iraniens depuis le 4 novembre.

Par la force des choses, nos contemporains s'habituent à l'intolérable.

GUY CORMIER

GUERRE OU PAIX

CERTES, LE DÉSARMEMENT
NOUS ENTRAÎNERAIT FATALEMENT
VERS LA PAIX.
MAIS À QUEL PRIX ! ?

CE SERAIT LA FIN POUR
NOS INDUSTRIES DE GUERRE.

LE CHÔMAGE DÉCUPLERAIT.

LE MARASME D'EST
EN QUEST, QUOI !

... LA FAILLITE DE
NOS GOUVERNEMENTS !

SANS COMPTER QUE LA PAIX
N'A JAMAIS RÉGLÉ LE
PROBLÈME DE LA
SURPOPULATION.

C'EST QUOI L'AUTRE
SOLUTION, DÉJÀ ?



GUY CORMIER 2/15/77

Reprise

Droits réservés

LE RÉFÉRENDUM

Le penchant fédéraliste des groupes ethniques

(2)

MARCEL ADAM

Dans l'article d'hier je décrivais ce qui, dans les comportements du gouvernement péquiste, était susceptible d'alimenter la crainte au sein des communautés ethniques déjà naturellement méfiantes et ombrageuses à cause du mauvais souvenir que plusieurs d'entre elles ont gardé des excès du nationalisme dans leur pays d'origine.

Il est vrai que depuis plus d'un an certains efforts ont été déployés par le gouvernement pour les rassurer et leur inspirer un sentiment d'appartenance au Québec. On leur répète maintenant qu'ils sont des citoyens à part entière, on les encourage à conserver leur spécificité culturelle, etc.

L'état de nos moeurs démocratiques

Ça ne réussit pas, semble-t-il, à leur faire oublier les propos antérieurs. D'autant moins qu'elles sont portées à y voir une stratégie référendaire puisqu'elles pourraient faire la différence entre la victoire et la défaite du camp du oui. Elles pensent aussi aux restrictions que leur impose la Loi 101 en matière linguistique. Elles sont normales et légères, diront certains. Peut-être. Mais pour ces communautés c'est une contrainte à leur liberté antérieure. Et ça suffit pour les inquiéter et leur faire appréhender une séparation politique qui les fera dépendre du seul gouvernement qui les distingue des autres Québécois et qui laisse même entendre que cette distinction s'exercera encore au décompte du vote référendaire.

Nous avons aussi des responsabilités

À ce propos je soulignerai en plus que ces communautés n'ont pas lieu d'être réconfortées quand elles se font montrer du doigt par les sondeurs d'opinion, les journalistes, analystes et commentateurs, qui départagent systématiquement leurs intentions de vote comme s'il s'agissait d'étrangers capables de contrer les aspirations des vrais Québécois.

Ce qui est de nature aussi à les inquiéter c'est qu'elles se font souvent reprocher plus ou moins directement, par certains représentants du gouvernement et du parti péquiste, de ne pas s'être intégrées à la communauté francophone, de n'avoir pas adopté la langue de la majorité et d'avoir choisi de vivre dans des ghettos.

Les groupes ethniques trouvent injuste ce reproche. D'abord ces gens ne sont pas venus au Canada pour épouser la cause des Franco-Québécois mais pour refaire leur vie. Comme la langue de la réussite était l'anglais, ils ont opté en majorité pour cette langue, comme d'ailleurs beaucoup de francophones. Mais les choses auraient sûre-

ment été différentes si le Québec avait commencé plus tôt à faire respecter la langue française dans les milieux de travail, et si notre système scolaire n'avait pas systématiquement dirigé vers le secteur anglophone les immigrants qui n'étaient pas d'obédience catholique.

On pourrait aussi ajouter le fait que la presse francophone a toujours ignoré ces communautés, laissant ainsi le champ libre à une certaine presse ethnique qui n'a rien fait pour les sortir de leur ghetto psychologique, mais les a maintenues au contraire dans leurs préjugés et leur ignorance de la réalité d'un Québec en pleine évolution.

L'argument servi aux minorités voulant que la population soit aussi démocratique que celle du reste du Canada et de tout autre pays, que ses moeurs tolérantes, libérales, accueillantes, sont solidement enracinées dans le tempérament québécois, ne les rassure peut-être pas tout à fait.

Non parce qu'elles nous méprisent mais parce qu'elles n'ont pas d'illusion, sachant d'expérience qu'ont été conduits des peuples aux traditions démocratiques plus anciennes que les nôtres.

Par exemple, les libertés religieuses et politiques que nous connaissons aujourd'hui au Québec n'ont atteint cette ampleur que depuis vingt ans. Ceux qui ont un peu d'âge se souviennent des répressions duplessistes et ecclésiastiques. Pourtant la population était d'accord. Même aujourd'hui, dira-t-on que la démocratie montréalaise est exemplaire, avec un régime qui a exercé des censures et réprimé des libertés pour être ensuite plébiscité à chaque élection?

Certains ont soutenu que les minorités s'illusionnent si elles croient trouver une meilleure protection de leurs libertés dans la fédération canadienne que dans un Québec indépendant. Par exemple, ce régime n'a-t-il pas permis au pouvoir fédéral d'attenter lui-même aux libertés démocratiques par les actions illégales de la GRC, la loi des mesures de guerre, etc.?

Les pratiques de la GRC ont été commises sous le gouvernement Trudeau et depuis qu'elles sont connues celui-ci a été plébiscité deux fois au Québec et réélu il y a deux mois. La loi des mesures de guerre, qui a été réclamée, ne l'oublions pas, par le gouvernement du Québec, a été massivement appuyée par la population qui a donné une majorité historique à Robert Bourassa à l'élection suivante. Cependant que le maire Drapeau, qui a voulu et appuyé cette loi répressive, est devenu inexpugnable.

Ce qui prouve que lorsqu'un gouvernement légitime pose un geste démocratiquement discuté au nom de l'intérêt général, la population donne spontanément le bénéfice du doute à son gouvernement. Ce qui signifie que les traditions démocratiques d'un peuple ne garantissent pas contre les actes répressifs d'un gouvernement quand celui-ci convainc la majorité que c'est pour son bien.

Cette démonstration tend à confirmer qu'un régime fédéral ne protège pas mieux les citoyens qu'un régime unitaire ou un État-na-

tion, puisqu'au Canada les libertés ont été brimées dans les trois ordres de gouvernement. Et on citera des exemples étrangers qui le démontrent aussi.

Je ne pense pas que le système fédéral offre des garanties absolues en cette matière, car d'autres facteurs entrent en cause: la qualité des moeurs démocratiques de la population, la vitalité démocratique des groupes sociaux et des institutions qui se répartissent le pouvoir politique, le degré d'éducation et de conscience politique des citoyens, etc. Mais je crois que la division du pouvoir politique qu'implique un système fédéral offre en principe, sinon toujours en fait, de meilleures garanties à la liberté qu'un système unitaire où un seul gouvernement assume en totalité l'exercice de la souveraineté politique. Un peuple exerce mieux son contrôle sur ses gouvernants quand il les divise en deux ou trois entités jouissant chacune d'un nombre limité de compétences. Il lui reste toujours un recours quand l'un est tenté d'abuser de son pouvoir, alors qu'il ne lui en reste aucun quand un seul gouvernement possède la totalité des pouvoirs.

Un exemple qui mérite réflexion

Je ne m'attendrai pas davantage aujourd'hui sur cette idée qui appelle un long développement, particulièrement dans son application canadienne. Je me contenterai pour le moment de l'illustrer avec quelques exemples connus.

Les infractions de la GRC ont donné lieu à une enquête par la Commission fédérale MacDonald parce que des gouvernements provinciaux avaient commencé à s'intéresser de près à certaines de ses activités, notamment le gouvernement du Québec qui a mis sur pied la Commission Keable. Si le gouvernement d'Ottawa avait été celui d'un pays unitaire comme la France, par exemple, croyez-vous qu'il aurait créé cette enquête embarrassante?

Revenons en arrière, au temps de Duplessis. C'est la Cour suprême, une cour fédérale, qui a déclaré *ultra vires* cette législation répressive appelée la «loi du cadenas», et qui a rendu justice à M. Roncarelli, que Duplessis avait persécuté et ruiné à cause de ses convictions religieuses. Croyez-vous que si le Québec avait été souverain le gouvernement duplessiste, qui avait fait du judiciaire et de l'exécutif un amalgame aussi solide que l'était alors l'Église et l'État, aurait permis à une instance supérieure de le désavouer?

Si beaucoup de Franco-Québécois préfèrent le fédéralisme à l'État unitaire, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi parce qu'ils croient que la division du pouvoir offre de meilleures garanties à la liberté, il est compréhensible que des minorités ethniques qui ont souffert ailleurs dans leurs droits et leurs libertés se sentent plus rassurées dans un tel régime.

FIN

CONSEIL DE GUERRE À CAMP DAVID

Carter procède à une revue de sa politique étrangère

WASHINGTON (AFP, UPI, Reuter) — Le président Carter a décidé de réunir ses principaux collaborateurs à Camp David durant le week-end pour procéder à une revue de politique étrangère et un examen de la crise américano-iranienne après l'échec de la tentative pour libérer les otages de Téhéran.

Le président quittera Washington aujourd'hui avec le secrétaire d'Etat désigné, M. Edmund Muskie, et le sous-secrétaire Warren Christopher. Ils seront rejoints demain par le secrétaire à la Défense Harold Brown et le conseiller présidentiel pour la sécurité nationale, M. Brzezinski, ainsi que par d'autres hauts fonctionnaires de la politique étrangère et de la sécurité.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell, a par ailleurs indiqué que le président avait décidé de suspendre les initiatives pour la libération des Américains détenus à Téhéran depuis le 4 novembre et avait entrepris une réévaluation de la crise.

Il a ajouté que M. Carter attendait que ses alliés européens prennent des sanctions contre l'Iran, comme ils se sont enga-

gés à le faire si aucun progrès décisif n'intervenait avant le 17 mai. Ensuite, a-t-il dit, « nous devons décider si d'autres actions doivent être entreprises par les Etats-Unis ».

M. Powell a aussi annoncé que le président fera un premier voyage à l'extérieur de Washington, comme il l'avait annoncé mercredi, « vers la fin de la semaine prochaine ». Ce premier voyage ne sera pas politique, a précisé M. Powell, car il aura lieu dans un Etat où le choix des délégués à la convention démocrate a déjà eu lieu. Mais il n'a pas précisé de quel Etat il s'agit.

Cependant, le Congrès a continué hier sans conviction et sans grand espoir de demander des explications sur le raid militaire avorté en Iran, alors que le Pentagone s'efforce d'évaluer le parti que les Iraniens peuvent tirer des épaves abandonnées dans le désert par le commando.

Plusieurs commissions du Sénat et de la Chambre des représentants ont notamment souhaité interroger le chef du commando, sur l'identité duquel le Pentagone garde encore le secret, ainsi que le général James Vaught, qui avait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.



«Charlie le Foncœur» était d'accord

Toutefois, après la vague d'indignation qui avait suivi l'annonce du raid avorté et les demandes d'explications de nombreux membres du Congrès, plusieurs

commissions parlementaires qui avaient d'abord exigé des enquêtes publiques, semblent moins enthousiastes, réflexion faite.

On invoque notamment le danger de compromettre ceux qui ont préparé l'opération en Iran ou d'autres opérations du genre qui pourraient être décidées éventuellement.

De son côté, le colonel Charles Beckwith, chef du commando de 90 hommes qui aurait dû tenter de libérer les otages de Téhéran, a affirmé qu'il avait recommandé sans hésiter d'interrompre l'opération après que trois des huit hélicoptères furent tombés en panne.

Apparaissant pour la première fois en public depuis le raid manqué, Beckwith, vétéran des «forces spéciales» en Indochine, a ainsi démenti les informations de certains journaux américains affirmant qu'il s'était veinement opposé à l'annulation du raid.

«Je n'allais pas participer au chargement foireux d'un ramassis d'appareils pour aller faire assassiner un tas de bons soldats», a déclaré celui que l'on surnomme «Charlie le foncœur». Comme on lui demandait s'il était vrai qu'il avait envisagé de démissionner, il a répondu: «Pure foutaise».

DÉPÊCHES

SOUTENUS par leurs évêque, des dizaines de milliers de métallurgistes des faubourgs de Sao Paulo, en grève depuis 31 jours, ont défilé la police hier et ont défilé dans les rues jusqu'au stade de Sao Bernardo, qui était occupé depuis deux semaines par les forces de l'ordre. La foule s'était rassemblée à la cathédrale encerclée par les troupes de choc et la marche avait été interdite. Coup de théâtre, devant la volonté de la foule, la police a finalement autorisé la marche et libéré le terrain de football. Dom Claudio Hummes a salué cette «grande victoire» et réaffirmé l'appui de l'Eglise aux grévistes.

LE NEPAL va aux urnes aujourd'hui, pour la première fois depuis 22 ans et la seconde dans toute l'histoire du petit royaume himalayen. Sept millions d'électeurs, dont près de 6 millions d'illettrés, doivent choisir entre le jaune et le bleu, le jaune signifiant le maintien du régime actuel sans partis, le bleu pour le retour des partis politiques bannis depuis 20 ans. L'électeur marquera son choix avec un tampon de caoutchouc dans l'une des deux cases colorées du bulletin de vote.

LE PRÉSIDENT du parti démocrate-chrétien haïtien, Sylvio Claude, a été libéré après huit mois d'emprisonnement, a-t-on annoncé officiellement hier à Port-au-Prince. Il avait été arrêté le 30 août 1979 par la police politique à la suite d'une spectaculaire chasse à l'homme au cours de laquelle il avait été blessé d'une balle de revolver. Il

ya deux mois, M. Claude avait entrepris une grève de la faim au pénitencier national de l'île. Il y a une semaine, il était interné au centre psychiatrique en dépit des protestations de sa famille.

UNEFUSILLADE entre des guerilleros de gauche et la police a fait plus de 20 morts hier à Santa Ana, dans le nord du Salvador. Huit policiers et trois gardes nationaux seraient au nombre des victimes. Les guerilleros ont été pris en chasse par l'armée après l'attaque de la voiture des policiers. Dans la capitale, 5.000 personnes ont défilé dans les rues, malgré l'interdiction officielle des manifestations, pour marquer le 1er mai. Les forces de l'ordre ne sont pas intervenues.

UNE LAURÉATE du prix Nobel de la paix, Mme Betty Williams a été arrêtée hier par la police de l'aéroport de Londres à la suite d'un incident, au moment où elle s'appretait à prendre l'avion pour Belfast. La cofondatrice du Mouvement pour la paix en Irlande du Nord, a été inculpée d'atteinte à l'ordre public et de violence à agent. Elle a comparu devant le tribunal d'Uxbridge et le juge l'a maintenue en détention jusqu'à sa nouvelle comparution, aujourd'hui.

UN CARGO soviétique, le Sacha Chivskovski, est bloqué depuis deux jours dans le port américain de Ludington, sur le lac Michigan, le pilote américain refusant de le prendre en charge en raison de la crise iranienne. Le cargo est chargé de produits chimiques à destination des Pays-Bas.

Téhéran ne pliera pas

d'après AP, AFP, UPI et Reuter

Les trois Arabes armés qui détiennent au moins dix-neuf personnes en otage à l'ambassade d'Iran à Londres se sont entretenus ce matin avec deux intermédiaires, dont un journaliste britannique. Ces négociations ont repris «dans une atmosphère très calme» après avoir été interrompues pendant cinq heures au cours de la nuit. Un haut fonctionnaire du gouvernement britannique est arrivé sur place pour participer aux négociations, mais aucune autre précision n'a été donnée sur la teneur de celles-ci.

Rien n'indique toutefois que les terroristes aient abandonné leur menace d'exécuter leurs otages iraniens. La réaction a été vive à Téhéran où le gouvernement a déclaré catégoriquement qu'il ne pliera pas devant le chantage, tandis que le ministre des Affaires étrangères Sadegh Ghotbzadeh les a avertis qu'il sera sans pitié pour eux. De leur côté, les militants islami-

«NOUS ACCEPTONS QUE NOS FRÈRES SOIENT DES MARTYRS»

ques qui détiennent les Américains en otage ont déclaré que la prise de l'ambassade d'Iran rendait «plus difficile» la résolution de l'affaire des otages américains. D'autre part, le gouvernement iranien a resserré les mesures de sécurité autour de l'ambassade de Grande-Bretagne à Téhéran, où l'on a reçu des menaces d'inconnus par téléphone.

Alors qu'à Londres règne l'incertitude la plus complète sur les objectifs profonds du commando et que les remous de la révolution islamique se manifestent depuis hier dans la capitale britannique, le président iranien a été clair et précis. M. Abolhasan Bani-Sadr, qui prenait la parole à Ispahan, à l'occasion du 1er mai, a déclaré: «Nous ne céderons pas au chantage, nous sommes prêts à ce que nos frè-

res de l'ambassade deviennent des martyrs. Nous connaissons le réseau de l'ennemi et nous le détruirons.»

On sait que les terroristes, qui sont armés de mitraillettes et de carabines, réclament la libération de 91 détenus politiques de la province du Khouzistan ainsi qu'un sauf-conduit pour quitter l'ambassade de Grande-Bretagne avec plusieurs de leurs otages, dont au moins 16 sont des Iraniens. Autrement, ils menacent de faire sauter l'ambassade.

De son côté, M. Sadegh Ghotbzadeh, actuellement à Abou Dhabi, a réussi hier à s'entretenir par téléphone avec les diplomates détenus à Londres ainsi qu'avec les terroristes. Il a averti ces derniers qu'il fera exécuter un des 91 Arabes emprisonnés pour chaque diplomate molesté en guise de représailles. Il a aussi indiqué que les diplomates détenus en otage «seraient prêts à se sacrifier pour la révolution islamique».

M. Ghotbzadeh a aussi affirmé que la prise d'otages de Londres ne souffre d'aucune comparaison avec celle de l'ambassade américaine de Téhéran qui dure depuis six mois. «L'affaire de Londres est vraiment un acte de terrorisme, tandis que l'occupation de l'ambassade USA de Téhéran est la réaction du peuple iranien à la suite d'années de répression et de domination de la puissance américaine», a-t-il dit. Il a ajouté que la prise d'otages de Londres «est entièrement de la responsabilité du gouvernement britannique». Puis il a imputé l'initiative de l'attaque de l'ambassade iranienne à Londres à l'Irak, principal antagoniste de l'Iran au Moyen-Orient.

Pendant ce temps, plusieurs centaines d'Iraniens demeurent en Grande-Bretagne affluant à Londres, aux abords de l'ambassade iranienne.



Manifestation pro-Khomeiny à Londres

téléphoto PA

Washington annule des manoeuvres à Cuba

d'après AFP, UPI

De plus en plus embarrassé par l'afflux de réfugiés cubains en Floride, le gouvernement américain a décidé d'annuler le débarquement de «marines» à la base de Guantanamo et d'envoyer des navires de guerre assurer la sécurité des émigrants cubains dans le détroit de Cuba.

On précise à Washington que les manoeuvres navales prévues à partir du 8 mai dans les Caraïbes et l'Atlantique auront lieu, mais à une échelle réduite. Seul l'exercice de débarquement à Guantanamo a été annulé sur ordre du président Carter.

Les autorités américaines ont aussi décidé d'établir un camp d'accueil à la base aérienne

d'Eglin, en Floride, pour loger provisoirement les réfugiés jusqu'à ce qu'ils puissent s'assurer une résidence définitive.

Tandis que les embarcations chargées de réfugiés continuaient d'arriver à Key West, les agents fédéraux d'immigration ont annoncé que les délinquants découverts parmi les réfugiés seront renvoyés à Cuba. On aurait découvert une quarantaine de délinquants parmi les quelques 7.000 Cubains arrivés aux USA dans le dernier exode par mer.

Cinquante membres du Congrès ont exhorté hier le président Carter à établir sans délai un «pont organisé» avec Cuba afin de faciliter le départ ordonné et légal de l'île.

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis aideront le Japon au cas où ce pays subirait des difficultés d'approvisionnement en pétrole à la suite de sa décision de ne plus acheter de pétrole iranien au-dessus des prix de l'OPEP, a-t-on déclaré de source officielle à Washington.

La rencontre d'hier entre le premier ministre japonais, M. Ohira, et le président Carter a d'autre part été consacrée à un grand nombre de problèmes d'ordre économique, a-t-on précisé de même source. La rencontre a été suivie de la signature d'un accord de coopération scientifique entre les deux pays.

M. Carter a réaffirmé à M. Ohira que le Japon reste «la pier-

Les USA s'engagent à aider le Japon

re angulaire» de la politique américaine en Asie et que la Chine, devenue un «ami» des USA, ne remplacerait pas le Japon comme allié. Les Etats-Unis ont réaffirmé qu'ils ne vendraient pas d'armes à Pékin.

M. Ohira a répondu que le Japon est prêt à démontrer qu'il est solidaire des Etats-Unis et à oeuvrer du mieux possible pour obtenir la libération rapide des otages américains de Téhéran.

De source américaine autori-

sée, on dit que les USA sortent de ces discussions confiants que le Japon s'oriente vers «une augmentation importante et régulière» de son budget de la défense. Cette augmentation, a-t-il dit, est «vitale».

M. Ohira a aussi rappelé que son gouvernement jugeait «indésirable» une participation japonaise aux Jeux olympiques de Moscou à cause de l'intervention soviétique en Afghanistan, «défi permanent à la paix».

Premier Mai agité en plusieurs pays

BOYCOTTAGE DIPLOMATIQUE À MOSCOU

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Boycottage de la manifestation du 1er mai par les ambassadeurs occidentaux à Moscou, épreuve de force entre le patronat et les syndicats en Suède, défilés de centaines de milliers d'Iraniens à travers l'Iran pour dénoncer les Etats-Unis, incidents fatals en Cisjordanie et en Turquie, défilés géants contre le chômage dans les pays occidentaux. Tel fut le tableau de la commémoration de la traditionnelle fête des travailleurs, hier, à travers le monde.

A Moscou, c'est sous une mer de drapeaux rouges que des centaines de milliers de personnes ont participé au traditionnel défilé sur la Place Rouge, où est réapparu, en bonne forme, M. Leonid Brejnev, président du Soviet suprême, aux côtés de M. Alexei Kossyguine, président du Conseil.

Mais il y avait une ombre au tableau. En effet, 15 ambassades avaient décidé de ne pas être représentées à la tribune diplomatique afin de protester contre l'intervention soviétique en Afghanistan. Etaient absents: les ambassadeurs des Etats-Unis, du Canada, de Grande-Bretagne, de Norvège, du Danemark, des Pays-Bas, d'Allemagne de l'Ouest, d'Irlande, du Portugal, d'Italie, de Belgique, du Luxembourg, du Japon, d'Australie et de Chine. Cependant, on remarquait les ambassadeurs de France, de Yougoslavie et de Suède.

Autre fait marquant: l'absence totale de militaires dans le défilé soviétique, le Kremlin ayant voulu donner une image de paix à son 1er mai. Par contre, des slogans réclamant l'arrêt des ingérences impérialistes en Afghanistan. Puis, une marée rouge emportant pêle-mêle réfrigérateurs, camions, moteurs en carton-pâte, emblèmes du triomphalisme de la production ouvrière.

En Suède, perturbée par le conflit social le plus grave de son histoire, des centaines de mil-

liers de personnes avaient été mobilisées par l'épreuve de force engagée entre le patronat et les syndicats et ont participé à plus de 300 défilés et réunions sur l'ensemble du pays.

En Turquie, des manifestations sauvages ont été durement matées par la police. Six personnes ont été tuées et plusieurs autres blessés à Antalya. Quarante manifestants ont été arrêtés à Istanbul tandis qu'ils tentaient de défilé sur le pont du Bosphore.

Dans le village cisjordanien d'Anabta, des échauffourées ont éclaté entre militaires israéliens et lycéens, ces derniers, en dépit d'une interdiction de manifester, ayant chanté des hymnes nationalistes. Un étudiant a été tué et deux autres blessés.

A Téhéran, les manifestations n'ont rassemblé qu'une vingtaine de milliers de personnes. Plus que la fête du travail, c'est la mémoire de l'ayatollah Motahari qu'elles ont honorée. Proche de l'ayatollah Khomeiny, il est mort assassiné il y a exactement un an. Ailleurs, en Iran, c'est par centaines de milliers qu'on a

celebré en dénonçant de nouveau les Américains.

Les Yougoslaves ont fêté discrètement alors que leur président livre son dernier combat à la clinique de Ljubljana où une gerbe d'oeillets rouges a été remise aux médecins de Tito.

A Prague comme à Budapest, les dirigeants communistes ont lancé des attaques contre l'ingérence des impérialistes dans les affaires des pays du Tiers-monde.

Au Japon, l'inflation a été la principale préoccupation des syndicats et des partis politiques. Au moins six millions de travailleurs ont participé aux manifestations dans les grandes villes et ont notamment réclame la fin du gouvernement actuel.

Dans plusieurs pays d'Amérique latine, défilés et rassemblements étaient interdits. Cependant, au Salvador comme au Chili, des organisations de gauche avaient appelé des manifestations et à Santiago, l'armée est restée en alerte.

En Chine, aucune célébration officielle sauf une soirée culturelle.

A pour Apple

La première chose à savoir sur les ordinateurs personnels.

Démonstration continue tous les jeudis et vendredis de 6h p.m. à 9h p.m. et samedi de 10h a.m. à 5h p.m.

L'ère des ordinateurs personnels est arrivée. Voici le Apple II. Apple défiera votre imagination aujourd'hui et pendant des années encore. Il vous offre mille et un usages, de la gestion financière à l'éducation, aux loisirs et aux jeux. Passez nous voir pour une démonstration gratuite.

DISTRIBUTION

Centrale

350, rue des Érables (coin St-Avenue, Ville Saint-Pierre) 364-4980

Peut-on béatifier les complices d'un quasi-génocide?

Permettez-moi de jouer le rôle de l'avocat du diable dans le procès de béatification et ultérieurement de canonisation de Mgr François de Montmorency-Laval et de Mère Marie-de-l'Incarnation.

Ils possédaient sans doute les vertus consacrées par l'Eglise d'alors: foi, espérance et charité, mais à la lumière de la civilisation contemporaine, le devoir de justice passe avant la vertu de charité.

On pourrait dire que ces gens-là s'étaient associés aux aventuriers qui ont effectué «au nom de Dieu et du Roi de France», la conquête d'un pays qu'ils ont trouvé habité par des êtres humains qu'ils ont spoliés de leurs terres, quand ils ne les ont pas tout simplement exterminés.

Je n'ai jamais entendu dire que Mgr de Laval ni Marie-de-l'Incarnation s'étaient élevés contre la prise de possession des sites de choix situés le long des rivières et du fleuve Saint-Laurent.

Au contraire, Mgr de Laval a obtenu la Seigneurie de la Petite-Nation (cinq lieues de front par cinq lieues de profondeur, y compris lacs, rivières, ainsi que toute la largeur du fleuve et des battures, îles et îlots), dont il a fait donation au Séminaire des Missions Etrangères, rue du Bac, à Paris, auquel était affilié le Séminaire de Québec.

D'accord, les Indiens d'Amérique ne vivaient pas selon les mêmes critères que les Français. Ils n'avaient pas morcelé le territoire ni clôturé chacun sa parcelle de terre, mais ils vi-

vaient chez eux, sur leur continent, qu'ils se partageaient selon leurs propres us et coutumes.

Cela ne donnait nullement aux Européens le droit de commencer à s'emparer des terres et de s'y installer en rois et maîtres, pour ensuite les repousser toujours plus loin vers le nord, au point où même la Baie James n'est aujourd'hui plus assez loin.

Les coureurs de bois pouvaient, semble-t-il, acheter les précieuses fourrures au moyen de n'importe quelle verroterie ou autre pacotille, mais l'histoire relate que Mgr de Laval était «très ferme sur la question de la traite de l'eau-de-vie»... (Il avait sans doute peur que des Indiens en état d'ivresse ne scalpent colons et évêques).

Quant à Mère-de-l'Incarnation, je ne sais pas si elle a beaucoup fait pour les Indiens, mais ce qui reste de son oeuvre semble s'adresser davantage à la classe privilégiée de la société qu'aux déshérités de ce monde, blancs ou autres. De toute façon, elle a participé à cette vaste injustice perpétrée contre les premiers occupants du territoire.

Nous, les descendants de cette race d'aventuriers, usons de deux poids et deux mesures lorsque nous refusons d'être exploités ou assimilés, nous dont les ancêtres n'ont pas épargné les premiers occupants du soi que nous revendiquons comme nôtre. Nos arrière-grands-pères méprisaient et appelaient «sauvages» les gens qu'ils ont trouvés ici en débarquant; c'était bien commode pour leur conscience, et pourtant les Incas et les Mayas étaient plus avancés que les Européens à l'époque de la conquête, dans certaines sciences dont il faut dire à l'honneur des Indiens et, hélas!, pour leur malheur, qu'elles ne comprenaient pas l'art martial ni les armes de combat.

Deux poids et deux mesures aussi dans l'attitude de notre Mère la Sainte Eglise si elle peut béatifier des gens qui ont participé à la conquête armée des trois Amériques entraînant d'innombrables massacres de tribus indiennes entières. On n'a qu'à se souvenir de la réaction de cette même Eglise lors de la perte des Etats pontificaux. On a alors assisté à la levée d'une armée internationale pour combattre les unificateurs de l'Italie. Le pape vaincu et ses successeurs se sont ensuite barricadés dans leur palais. Il fallait entendre le cours donné par la religieuse qui enseignait l'histoire dans mon couvent en 1950. Comme il fallait plaindre le pape d'être «prisonnier» dans son Vatican et l'admirer de boudier le monde, car il était «prisonnier volontaire»!

On ne songerait pas à faire béatifier un évêque qui aurait été dans l'entourage d'Hitler et qui ne l'aurait pas dénoncé. Cette vaste injustice à laquelle ont pris part Mgr de Laval et Marie-de-l'Incarnation a été perpétrée à la grandeur des trois Amériques. Ils n'ont pas été les seuls ni les plus coupables, mais s'ils étaient de bonne foi, avaient-ils le droit d'être si naïfs? Et nous, avons-nous le droit de les canoniser?

J. JETTE
Saint-Jovite



Mgr de Laval



Marie de l'Incarnation

Le sacerdoce des femmes

«Femmes prêtres jadis dans l'Eglise», selon une archéologue, titrait LA PRESSE du 14 avril.

Depuis quelques mois, revient la question du sacerdoce des femmes. Certaines personnes souhaitent respectueusement un changement; d'autres accusent tout simplement l'Eglise de discrimination envers la femme.

Une archéologue vient de trouver l'argument qui devrait emporter l'adhésion de tous; on a trouvé des gravures des premiers siècles, gravures qui représentent des femmes célébrant le saint sacrifice de la messe.

Dans sa Déclaration sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel, «la Congrégation pour la Doctrine de la Foi» dit ce qui suit: «Jamais l'Eglise catholique n'a admis que les femmes puissent recevoir valablement l'ordination presbytérale ou épiscopale. Quelques sectes hérétiques des premiers siècles, surtout gnostiques, ont voulu faire exercer le ministère sacerdotal par les femmes; cette innovation a été relevée et blâmée aussitôt par les Pères qui l'ont considérée comme irrecevable dans l'Eglise».

«Il est vrai qu'on trouvera dans leurs écrits l'influence indéniable des préjugés défavorables à la femme, qui cependant, il faut le noter, n'ont guère eu d'influence sur leur action pastorale et encore moins sur leur direction spirituelle. Mais par-delà ces considérations inspirées par l'esprit du temps, on trouve exprimé, surtout par les documents canoniques de la tradition antiochienne et égyptienne, ce motif essentiel que l'Eglise, en appelant uniquement des hommes à l'ordination et au ministère proprement sacerdotal, entend demeurer fidèle au type de ministère ordonné, voulu par le Seigneur Jésus-Christ et religieusement maintenu par les apôtres.

«La même tradition a été religieusement sauvegardée par les Eglises d'Orient. Leur unanimité sur ce point est d'autant plus remarquable que dans bien d'autres questions, leur discipline admet une grande diversité; et, de nos jours, ces mêmes Eglises refusent de s'associer aux requêtes tendant à obtenir l'accès des femmes à l'ordination sacerdotale.

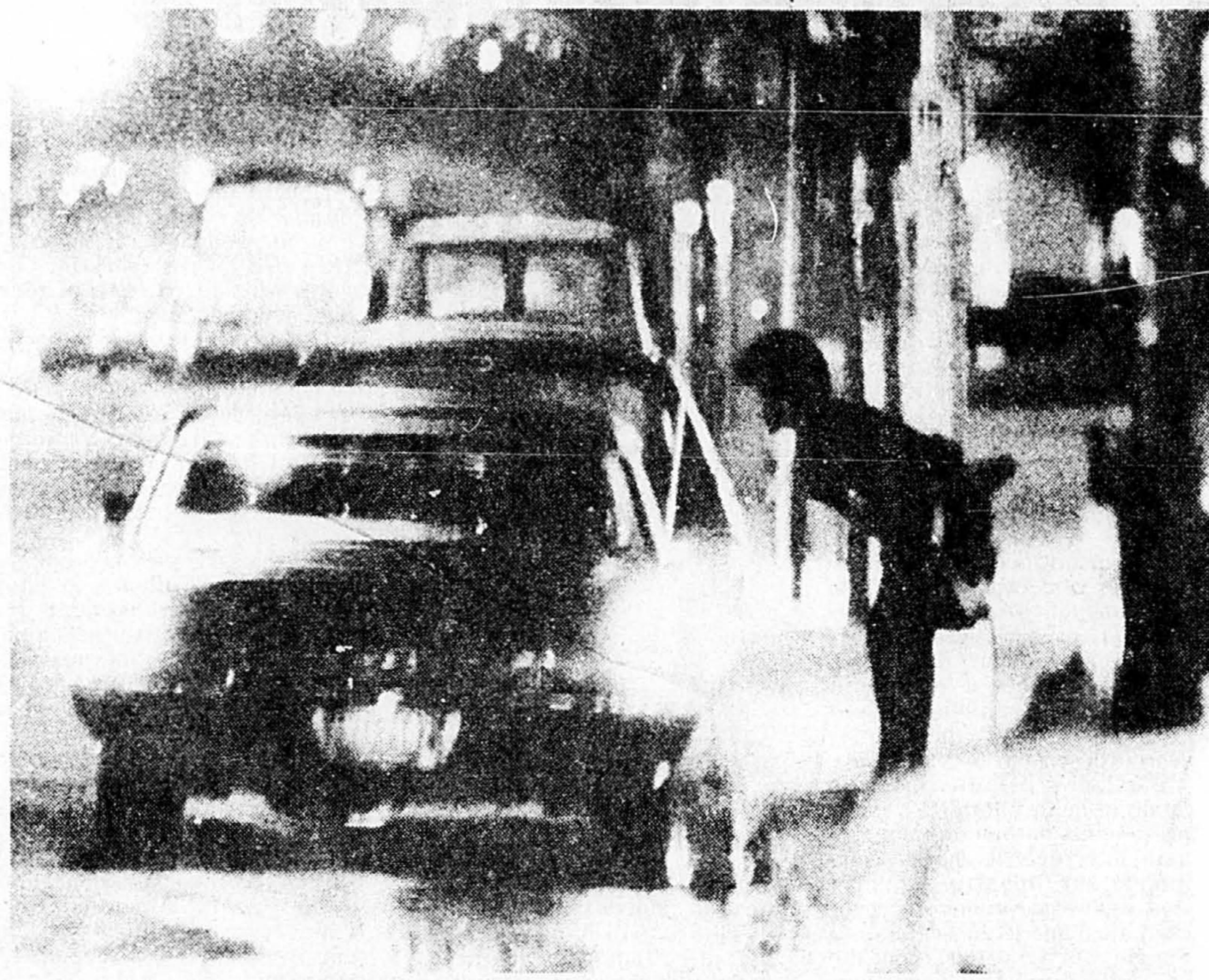
Dans le «Commentaire» de la précédente déclaration et publié aussi par la «Congrégation pour la doctrine de la Foi», on peut

lire ce qui suit sur ce sujet précis: «Ce n'est que dans des sectes hérétiques des premiers siècles, principalement gnostiques, qu'on a relevé des tentatives pour faire exercer le ministère sacerdotal par des femmes; encore, faut-il noter que ce sont des faits très sporadiques, mêlés d'ailleurs à des pratiques assez troubles, et nous ne les connaissons que par la réprobation sévère avec laquelle les signalent saint Irénée dans son «Adversus Haereses», Tertullien, dans «Depraescriptione Hereticorum» Firmilien de Césarée dans une lettre à Saint Cyprien, Origène, dans un commentaire de la première épître aux Corinthiens, et surtout saint Epiphane dans son «Panarion». S'il y a eu des femmes prêtres dans l'Eglise, elles l'ont été dans des sectes. Elles n'ont pas été ordonnées légitimement.

L'Eglise catholique est restée fidèle à la façon d'agir du Christ et des apôtres. La lecture de toute la «Déclaration...» montre qu'il n'est nullement question de discrimination lorsque l'Eglise «témoigne de sa volonté de se conformer au modèle que le Seigneur lui a donné».

Fernand CHAMPAGNE, c.s.v.
Rigaud

Les «fleurs» de la Catherine



Avec la venue du printemps, du beau temps, les «grues» ont repris le même bout de trottoir que par les années passées. Même que ce fier groupe de travailleuses a proliféré pendant l'hiver. Même aussi qu'au groupe habituel de «grues blanches» et de «transexuels» est venu s'ajouter quelques besogneuses «noires» et «jaunes». A les voir ainsi accoutrées on se croirait en plein party d'Halloween.

Allez prendre l'air, rue Sainte-Catherine près Saint-Laurent, par un beau midi, après le déjeuner. Allez-y voir. Je vous promets des haut-le-coeur impressionnants. De laideurs en horreurs elles vous accostent et vous roucoulent, en femmes... d'affaires averties: «—On sort-tu?»

Un homme qui se respecte peut-il, en toute conscience, avec tous ses esprits, «sortir» avec ces caricatures? Faut croire que oui, puisqu'elles ou ils sont si nombreux à emm... les passants.

Libre racolage. J'ai souvent vu des policiers les contempler presque avec admiration. En profiteraient-ils par hasard? Ou protègent-ils notre patrimoine culturel, voire nos sites touristiques... Dégueulasse... Si au moins elles étaient belles!

André DESAULES
Roxboro

Les critiques, ces tueurs à gages

On a eu l'indécence de tirer sur le pianiste. Quelle horreur! Il n'avait pourtant rien fait d'autre que passer sa vie à devenir pianiste. Jasmin est arrivé sur scène. Il était bourré de trac. La scène immense était vide. Et là, seul monstrueux, replié sur lui-même et prêt à tout... un piano (...).

Claude Gingras a tiré sur le pianiste. Il n'avait pas payé sa place, ni son programme. Il ne paie jamais: il est là, pique-assiette des Arts, couteau et fourchette aux poings: il attend. Puis il se lève en rotant et va vomir son papier (...).

Quand donc pourrions-nous enfin nous affranchir, au Québec, de ces Claude Gingras, de ces Réginald Martel, de ces Jean Royer — et d'autres — qu'on paie, qu'on rétribue pour assassiner pianistes et écrivains, poètes et chefs d'orchestres? Quand? (...).

Je défends ce pianiste que je n'ai jamais rencontré. Jamais nos yeux ne se sont croisés, ni

nos mains. Je le défends, lui le croque-notes, moi l'écrivain, au nom du peintre, de l'artisan, du sculpteur pauvre, du sincère illustrateur; au nom de ces millions d'amis de toutes races qui distillent quelque chose d'à peu près beau pour habiller un monde fait de Gingras, de Martel, de Royer qui asphyxient ce qu'il y a d'essentiel.

A la longue analyse — une analyse accomplie dans le silence — je me demande qu'est-ce qui peut à ce point frustrer ceux-là pour qu'ils détruisent sans cesse. Jamais d'absolution, jamais de rédemption, de soutien, d'espoir: sauf pour leurs quelques amis. Jamais. Ils ont des instincts de vipères et ne pensent qu'à mordre.

Mais, au fond, qu'ont-ils fait, ou tenté de faire de leur propre vie. Quelle symphonie ou sonate a pu être écrite par Gingras, cet ancien chroniqueur sportif? Quel roman, même minable, a déjà été écrit par Martel? Quant à Royer, on raconte qu'il aurait,

dernièrement, commis un recueil de poèmes. Au moins peut-on espérer qu'un de ses collègues lui rendra hommage. Après tout, les loups ne s'entredévorent pas souvent (...).

Dans cette petite république libre des Arts et des Lettres, nous avons fini par être soumis aux ukases de ces quelques satrapes. Nous avons perdu notre liberté parce que les coups de verges pleuvent. En d'autres temps, en d'autres lieux, ces gens-là administreraient une sorte d'Union, décidant chaque jour qui aurait le droit de manger, d'écrire, de dormir ou de se taire. Et ce sont des gens de cette sorte-là qui se gargarisent de mots et de théories libertaires, de «décolonisation», ou d'«indépendance», de «droit des peuples à leur autodétermination» (...).

Or je ne pense pas que nous soyons un pays qui puisse se permettre d'ostraciser toutes les parcelles, jusqu'aux moindres, du talent et de la créativité.

J'admire de grands pianistes tels que Jasmin, Laplante, de bons écrivains (je n'en citerai pas), de magnifiques peintres assassinés. Nous n'avons pas les moyens d'en perdre un seul, de les chasser, de les battre, de les crucifier. Ils sont trop rares, et trop précieux. Ils coûtent très cher. Ils sont trop purs, ces lauréats de grands concours internationaux, pour mériter d'être déshérités à coups de crocs et de griffes. Ils coûtent trop cher (...).

Il n'est même plus question, pour moi, de faire appel à la sensibilité que vous n'avez jamais pu avoir. Mais de réclamer qu'on vous baillonne à tout jamais; qu'on se libère de vous; qu'on mette fin à votre terrorisme.

La liberté d'expression... ça se joue nécessairement à deux (...)

Jean-Michel WYL
Montréal

Castro nous envoie sa «crasse»

Alors que Fidel Castro a identifié les réfugiés cubains de l'ambassade péruvienne comme étant des «Lumpens, des homosexuels, des paresseux, des antisociaux et des hors-la-loi», selon ses propres expressions, certains pays sont prêts à accepter ces épaves au nom de la sacrosainte démocratie.

Alors que ce fils spirituel de José Martí et ce frère d'armes de Che Guevara issu de la bourgeoisie et de l'élite cubaine laisse la porte grande ouverte à ces «apatrides», ces «gusanos» ou «vers» comme il le dit si bien, pour qu'ils partent au plus vite (un bon Québécois dirait au plus

sacrant) du «territoire libre d'Amérique» (en espagnol: Territorio libre de America), d'autres pays sont prêts à les recevoir sur leur sol.

Alors que certains réfugiés mus par les bienfaits de la Révolution se sont dissuadés eux-mêmes de laisser Cuba, ceux sur qui la Révolution n'a pas fait son oeuvre bienfaitrice vont sensiblement renflouer le nombre des criminels à l'étranger. N'y a-t-il pourtant pas assez de crimes aux Etats-Unis et au Canada, pour ne citer que ces pays-là? Faut-il maintenant qu'on importe des criminels et des parias d'autres pays qui veulent s'en débarrasser?

Ne soyons pas dupes! Castro n'a pas laissé partir tous ces gens-là pour rien. Il fait le ménage à Cuba. Il se débarrasse des ennemis de la Révolution: «les traîtres» (les traites, c'est-à-dire ceux qui trahissent la Révolution), «les chupones» (les parasites, les profiteurs, c'est-à-dire ceux qui vivent aux dépens de la Révolution), «les assassins de Playa Giron» (les assassins de Playa Giron, c'est-à-dire ceux qui sont venus pour envahir Cuba et tuer les fils de la Révolution), bref de tous ceux qui ne

font pas «honneur» à la Révolution.

Au temps de Batista, la prostitution régnait à Cuba, les maisons de jeu et de prostitution y affluaient tout comme les criminels. La Révolution cubaine chassait Batista du pouvoir à aussi mis de l'ordre dans tout cela. Elle a appris aux Cubains le travail communautaire. Maintenant chaque famille cubaine a

sa demeure totalement aux frais du gouvernement. Aussi, une amélioration sensible dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'économie, etc. a été notée.

En Russie, la violence a pris une certaine ampleur qui intrigue et préoccupe les dirigeants.

Il ne faut donc pas voir nécessairement dans la conduite des réfugiés cubains une sorte de mécontentement envers le gouvernement ou la faillite du système. Tout au contraire Castro doit être heureux de voir partir tous ces gens qui constituent beaucoup plus un fardeau qu'un modèle ou un exemple à suivre pour la Révolution.

Si une partie de ces ressortissants cubains, cette «crasse» et non cette «crème» de la société cubaine arrivait au Canada, il pourrait y avoir du grabuge dans les établissements occupés par le gouvernement cubain. Cela pourrait barder notamment à l'ambassade ou au consulat de Cuba, où il y a déjà eu des bombes, et même au Pavillon de Cuba à Terre des Hommes, qui a été jusqu'à présent assez calme.

Gérard HECTOR
professeur
Montréal



Fidel Castro

Conflit «syndical» à Radio Canada?

M. René Lecavalier
Radio-Canada

Il n'est pas étonnant de constater la montagne de préjugés qui ont souvent cours contre les syndicats de travailleurs et le syndicalisme en général, lorsqu'on entend des commentaires comme les vôtres lors de la télédiffusion de la Soirée du Hockey du 17 avril. Vous expliquiez alors aux téléspectateurs que les quelques perturbations dont ils étaient témoins étaient causées par un conflit syndical à Radio-Canada.

Et pourquoi pas un conflit patronal? Comme s'il n'y avait toujours qu'une partie en cause dans un conflit de travail, le syndicat.

Vous qui travaillez à Radio-Canada et qui êtes syndiqué (ce n'est pas une honte) devriez savoir que le conflit actuel qui oppose Radio-Canada à ses 950 employés de production membres du S.E.P.Q.A. repose sur le fait que ces derniers sont sans convention collective depuis le 31 décembre 1978 (15 mois) et qu'entre autres au chapitre salarial, malgré les recommandations d'un représentant du ministère fédéral du Travail, le commissaire-conciliateur Dufresne, la Société Radio-Canada refuse toujours d'accorder une hausse moyenne qui maintiendrait simplement leur pouvoir d'achat.

Vous qui recevez une rémunération qui est au moins du double de celle de la majorité de ces employés de production sans lesquels vous pourriez difficilement exercer votre métier, vous qui avez la réputation de bien maîtriser la langue française, devriez, à l'avenir prendre davantage garde de ne pas être de ceux qui assimilent conflit de travail à conflit syndical en publiant trop facilement que dans tout conflit il y a deux parties et que la responsabilité du conflit de travail actuel à Radio-Canada incombe entièrement à la rigidité de la partie patronale.

Roger CUERRIER
Président du S.E.P.Q.A.

Un métro magnifique mais... pas toujours très accueillant

Monsieur Lawrence Hanigan, CTCUM

(...) Vendredi soir, le 21 mars..., je me proposais avec quelques amis d'aller au cinéma et d'y emmener un de nos copains handicapés, se déplaçant en chaise roulante. (...) Nous nous rendîmes à la Station Berri-de Montigny pour prendre la direction Angrignon.

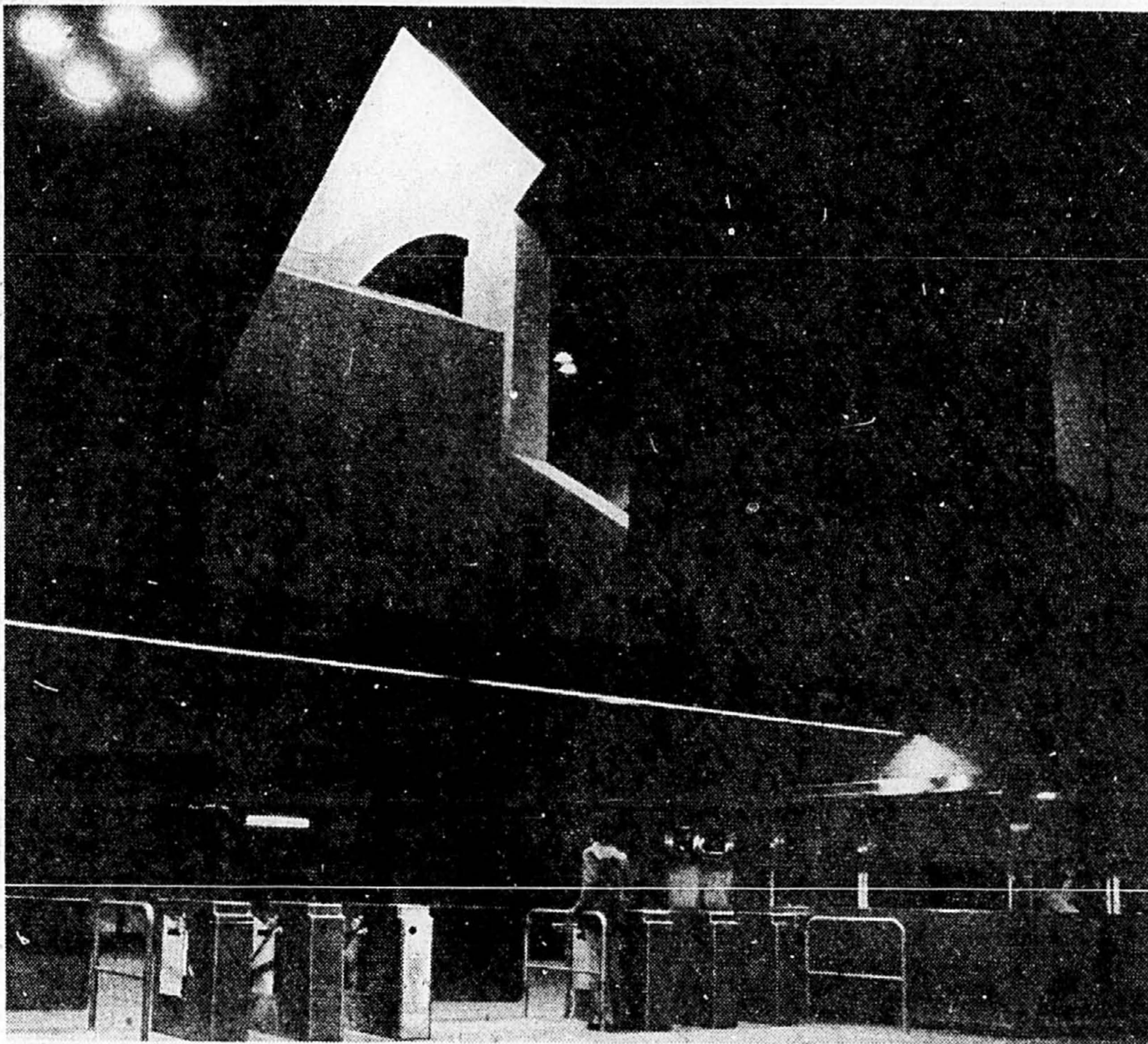
Vous savez sans doute que toutes les stations de métro disposent d'une barrière spéciale mise à la disposition des handicapés et que seuls les préposés au métro peuvent la faire fonctionner avec la clé consignée. Celui-ci s'appretait à nous ouvrir alors que son supérieur refusa de lui donner l'autorisation prétextant que les handicapés doivent être accompagnés d'un moniteur. Nous étions trois jeunes en pleine santé, prêts à lui servir de moniteur... On nous laissa là, sans plus d'explications.

Nous tentions en vain de persuader le préposé aux billets de nous ouvrir, mais celui-ci, comme tout bon fonctionnaire, refusait maintenant, disant que la décision n'était pas la sienne.

Par chance, à l'instant même, un agent de la paix, matricule No 2942 qui se trouvait dans les alentours, eut la gentillesse de nous écouter et, sans aucune hésitation, ouvrit la barrière pour nous laisser route libre. Semble-t-il que les agents de la paix ont eux aussi une clé. Après cette aventure pour le moins déplaisante, nous sommes arrivés au cinéma avec 20 minutes de retard.

Résidant à Montréal, rue Sanguinet, notre ami handicapé se doit de payer des taxes à la ville. N'y devrait-il pas avoir le droit d'en tirer profit?

J'ai pris la liberté d'écrire cette lettre pour dénoncer une injustice sociale peut-être beau-



Très beau, pas très humain.

coup plus fréquente qu'on ne le croirait et aussi en signe d'amitié pour celui qui a sûrement été blessé par le manque flagrant d'humanité de la part de certains employés de la ville de Montréal.

M. Hanigan, étant donné que vous êtes vous aussi fonctionnaire, vous pouvez répondre que la responsabilité n'est pas la vôtre, mais alors, à qui est-elle?

Pierre RICHER
Laval

Manque d'entregent

Pour la deuxième fois en tant de mois, j'ai vu une personne du troisième âge se faire insulter par un percepteur dans notre beau métro.

Ma petite fille de 12 ans maîtriserait les difficultés de la vente de billets en cinq minutes; c'est donc dire que notre «faiseur de change» est vachement surpayé, si ses devoirs se limitent à cela.

C'est mon opinion cependant que sa tâche est beaucoup plus importante et parfois difficile; car il est payé surtout pour son entregent. Il s'ensuit que s'il n'en a pas, il vole les contribuables à pleines mains et devrait être congédié.

Charles PRIEUR
Ville d'Anjou

Le transport en commun versus l'auto

On publiait mercredi dernier dans LA PRESSE les résultats d'une étude sur le transport en commun dans la région de Montréal. Dans ce document produit par la firme Secor à la demande de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, on disait que depuis 25 ans le nombre d'usagers des transports en commun n'avait pas augmenté malgré l'importance des subventions accordées à ce secteur.

Comme le confirmait M. Hanigan lui-même, les données fournies dans ce travail sont justes. (...) Mais si on veut comparer l'automobile au transport en commun, il faut porter la comparaison sur tous les plans.

Quelle proportion de la publicité dans les journaux et à la télévision est accordée respectivement aux autos et aux transports en commun?

Combien de milliards a-t-on investi dans la construction de routes au Québec durant les dix dernières années?

— Nombien de milliards le Trésor public doit-il assumer pour combler la différence entre le prix international du pétrole et le prix canadien?

— Combien de milliards le Canada a-t-il perdu dans le Pacte de l'auto avec les États-Unis?

— Quelle est la facture annuelle des gouvernements pour les 5,000 morts et les 30,000 blessés qu'on trouve sur les routes chaque année au Canada?

— Combien Montréal doit-il payer maintenant pour la dépopulation de la ville causée par la construction d'autoroutes qui ont obligé à des démolitions et provoqué l'envahissement quotidien du centre-ville par les autos?

— Dans quelle mesure notre pouvoir agricole a-t-il été détruit par la construction de super routes qui n'auraient pas toutes été nécessaires si on avait su utiliser adéquatement notre réseau ferroviaire existant?

— Dans quelle proportion nos

richesses naturelles et notre énergie sont-elles utilisées pour la construction et le fonctionnement du transport privé?

Et on n'a encore rien dit de l'impact sur l'environnement, sur la santé des conducteurs ou même sur le nombre d'heures qu'un Québécois doit travailler pour payer son auto. Bref, avant de discréditer les transports en commun à cause de leurs coûts, il y aurait lieu de s'interroger sur le prix réel de l'automobile. Malheureusement, il n'y a pas de General Motor ou d'Exxon du transport en commun pour contrebalancer le pouvoir de ces compagnies sur les gouvernements et les citoyens.

Nous de Transport 2000, association pour la promotion des transports collectifs, sommes convaincus que s'ils recevaient autant d'argent que l'auto, les transports publics connaîtraient un développement comparable. On en a assez de se faire dire que

les transports collectifs coûtent trop cher avant même d'avoir évalué le coût réel de l'auto.

Un élu municipal a beau jeu pour parler contre le coût du métro et des autobus alors que c'est au fédéral et au provincial que le citoyen paye des sommes astronomiques pour la construction de routes, pour la dette nationale, pour l'assurance-maladie et pour la Régie de l'assurance-automobile, etc.

Dans les mois qui vont venir, nous de Transport 2000, ferons des recherches pour tenter de répondre aux questions que nous venons de soulever. Tous ceux qui pourraient nous fournir des éléments utiles à notre démarche sont priés de communiquer avec nous à Transport 2000 Québec, C.P. 32 St-Lambert, J4P 3N4.

Gérard CHAGNON
Transport 2000 Québec
Côteau, Québec

Motocyclistes, soyez prudents!

Avec la venue du printemps, les motos réapparaissent sur les routes. Bien propres, toutes reluisantes, elles filent à vive allure dépassant tantôt à gauche, tantôt à droite aussi souvent que la vole est libre. Il y a tellement longtemps qu'elles n'avaient pas roulé. Pensez donc, un hiver dans le hangar, sous une bâche, c'est long! Dans tout cet enthousiasme, nous sommes portés à négliger certaines règles de sécurité élémentaires et c'est l'accident. Préposé aux malades depuis quatre ans, j'ai travaillé chaque été auprès d'un bon nombre d'accidentés de la moto. Cela donne à réfléchir.

Pren'ère évidence, la motocyclette offre peu de protection. Je le sais d'expérience, ayant moi-même fait de la moto avant d'être victime d'un accident. Nous n'avons jamais assez de toute notre attention pour éviter un chauffard, prévoir les changements de voie subits d'un automobiliste distrait, quand nous ne nous adonnons pas nous-mêmes à des tours de passe-passe dangereux entre deux camions.

Mais on dirait qu'il n'y a que l'accident qui fasse réfléchir.

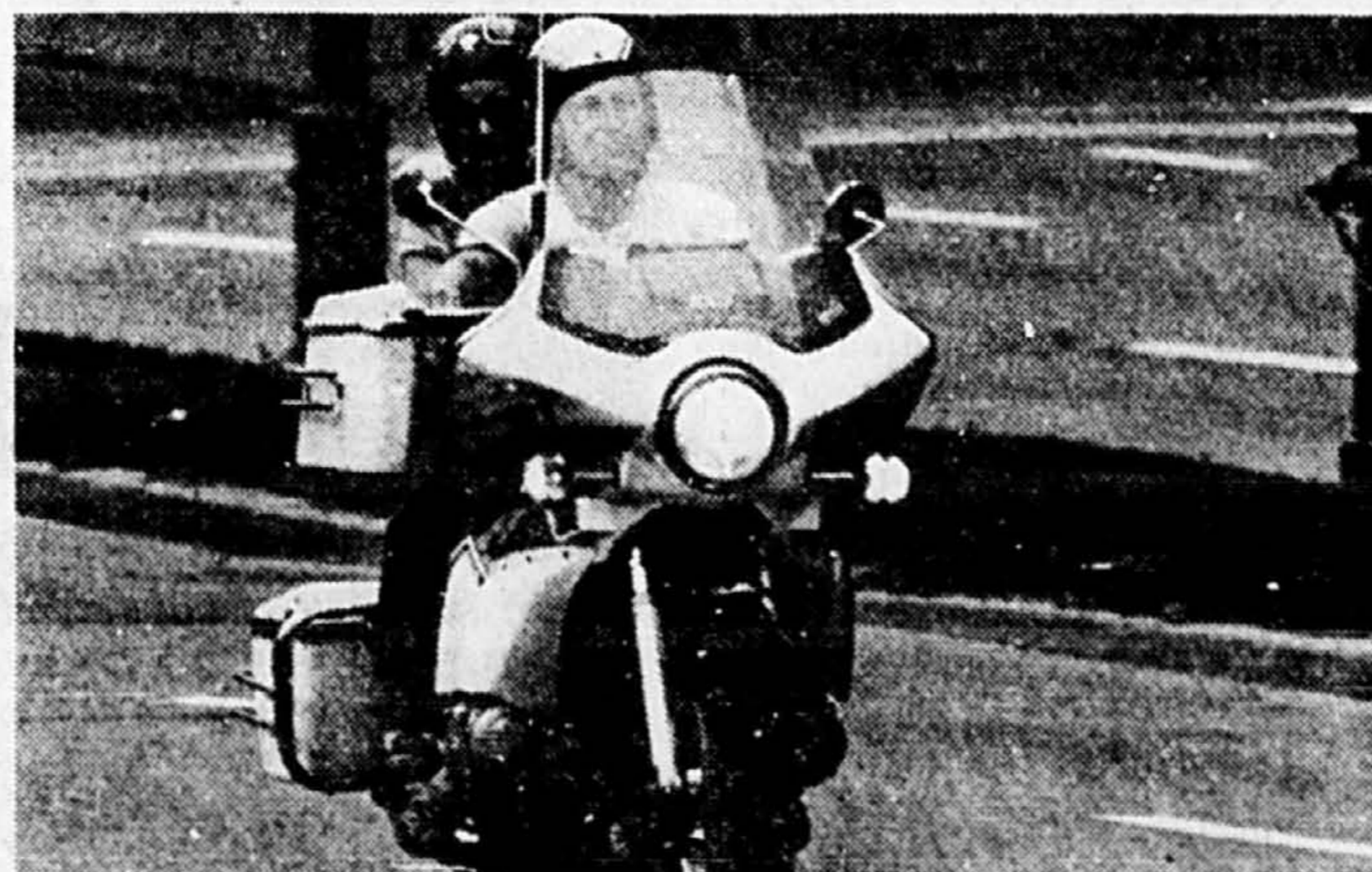
Certains s'en tirent avec une bonne peur, tant mieux! Les autres, la plupart, sont sévèrement mutilés. La réhabilitation est longue et amère au milieu d'une société où les performances athlétiques et l'esthétique sont adulés.

De toutes les provinces canadiennes, le Québec arrive bon premier au chapitre des accidents de la moto. En 1975, selon les derniers relevés de Statistique Canada, le Québec comptait près de la moitié des motocyclistes morts ou blessés. Je n'ai aucune peine à croire que nous ayons maintenu notre performance jusqu'à cette année.

Le Japon, leader dans la production des grosses cylindrées, a réduit le nombre des accidents de la moto en interdisant chez lui l'usage des motos de plus de 400cc. Il les exporte à travers l'Europe et l'Amérique. Quant au 300 et 400cc, elles ne sont autorisées qu'à moins de mille conducteurs qui ont réussi des examens très sévères.

Au Québec, il y a sans doute moyen de choisir une solution plus adaptée à la conscience humaine: le bon sens. Il nous

prend si souvent des envies d'épater les gars ou de courir des risques inutiles pour une célébrité éphémère. Après tout, la célébrité, il n'y a que celle des vedettes de cinéma qui soient payantes. On ne joue pas avec la santé. Elle est un bien inestimable, surtout dans des moments difficiles parce qu'on peut compter sur elle pour repartir à neuf.



«Viens faire un tour sur mon gros bicycle.»

Profitons pleinement des cours de motocyclette. Si nous décidons d'acheter une moto, que ce soit selon notre expérience et nos besoins. Que nous soyons bon conducteurs ou non, la route nous réserve toujours ses imprévus. Alors prudence et bonne saison.

Jean MORIN
Sillery, Québec

«Sartre n'a jamais su voir plus loin que ses lunettes»

Monsieur Guy Cormier

Je comprends trop bien que la distance des quelques générations qui me séparent de vous et du libre-penseur que vous louangez nous portent à des appréciations différentes à l'endroit de Sartre. Certes, il faut du recul pour voir à quel point cet écrivain s'est inscrit en faux dans le courant de la pensée dite libre. Son attitude d'indignation, comme vous dites, à la fin de sa vie, devant Dieu et les hommes, nous dévoile bien qu'il n'a jamais su voir plus loin que ses lunettes.

Il ne demeure qu'un homme toujours en butte à lui-même, et c'est bien ce qui a fait son malheur. Je ne crois pas qu'il faille se réjouir d'un tel idéal d'indignation. En tout cas, ne pas en faire un modèle à suivre. Faut pas charrier.

Maurice BRUNELLE
26 ans
Saint-Hilaire, Qué



Jean-Paul Sartre

Rien aux Anglo-Québécois

L'Honorable René Lévesque
Premier ministre
Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Premier ministre, Je trouve humiliant d'avoir la tâche pénible de vous écrire en ce qui concerne la nomination par le Gouvernement du Québec du Président-directeur général, des quatre vice-présidents et des quatorze membres du Conseil et de la Sécurité du travail. En effet, il semblerait que toutes les personnes nommées sont des Québécois canadiens-français.

Il serait tout à fait naturel et normal que les nominations à un tel organisme gouvernemental reflètent la composition générale de la population du Québec. Or si les nominations mentionnées ci-haut avaient reflété cette composition, elles auraient contenu au moins de trois à quatre Québécois non canadiens-français.

Les Québécois non canadiens-français forment à peu près 20% de la population québécoise et représentent environ un million

de personnes. Depuis des années ces Québécois ne sont pas adéquatement représentés dans les grandes institutions et les grands organismes québécois, y compris ceux des secteurs public et parapublic.

Il serait souhaitable que l'Etat prenne des initiatives claires et donne l'exemple de façon à bien montrer que tous les Québécois sont sur un pied d'égalité, pas seulement en droit, mais aussi en fait. Les Québécois non canadiens-français sont intéressés par ce que leur gouvernement fait, plutôt que par ce que les membres de leur gouvernement peuvent dire de temps à autre.

Une politique généralisée qui ferait en sorte qu'on presse l'intégration des Québécois non canadiens-français dans nos institutions et organismes serait un des moyens de respecter le pluralisme et de faire converger les deux solitudes, sinon de les fondre en une seule. (...)

Le député de d'Arcy-McGee
Herbert MARX

Article de mauvais goût



Le maréchal Tito

Notre étonnement fut grand en lisant LA PRESSE du 14 avril. En effet, on rapportait en gros titre une nouvelle digne de la une du Journal de Montréal et démontrant de belle façon combien la notion de «recordman» est attribuée à tout niveau.

L'article faisait état de la santé du maréchal Tito et lui décernait le titre de leader incontestable au chapitre des personnalités célèbres ayant connu la plus longue agonie avant de rendre l'âme. Toujours selon l'article, les deux plus proches compétiteurs du maréchal étaient le président Boumediene d'Algérie et le général Franco, respectivement 2e et 3e avec des pointages de 39 et 35 jours.

Que les faits soient vrais importe peu; mais nous nous demandons singulièrement quel est l'intérêt d'une telle nouvelle et par conséquent blâmons LA PRESSE pour un manque de jugement flagrant au chapitre des «faits divers» destinés à boucher les trous entre les annonces de Simpsons Eaton.

Réginald et François CLOUTIER
Montréal

Une décision fort heureuse

Monsieur Serge Garneau
a/s COMIM

Depuis hier, la brasserie Labatt ne commande plus les tournis qui impliquent des jeunes gens ou des enfants. Cette décision du président - directeur général de l'entreprise, M. Pierre Desjardins (LA PRESSE, 18 avril) qui a décidé de miser sur le respect de l'a communauté pour faire son image, est heureuse.

En attendant que les autres brasseries fassent de même, il serait peut-être nécessaire de prendre des mesures pour que la brasserie qui commande le Marathon de Montréal n'utilise plus le dossier des coureurs pour en faire des placards publicitaires. Une marque de commerce, de bière en particulier, placée sur les concurrents est un outrage (...). Que cette brasserie offre des consommations gratuites aux adultes en guise de publicité constitue une concession suffisante pour mousser (sans jeux de mots) sa publicité.

Par ailleurs, concernant ce marathon, il serait peut-être déplorable d'en limiter le nombre de concurrents. Il serait peut-être mieux de garder un

quota minimal et charger une cotisation supplémentaire aux derniers inscrits pour engager le personnel supplémentaire nécessaire à la foule (si grande soit-elle) des concurrents(es). Ceci dit parce que le Marathon de Montréal est une fête populaire et la restriction du nombre de participants(es) lèsera beaucoup de gens (...).

Enfin, sachez que pour certaines gens défavorisées, ce sport est leur seul loisir. Il ne faut pas leur enlever le plaisir de participer à cette fête, la seule parfois qui soit à la portée de leur bourse (...).

Michel DURAND
Chicoutimi, Qué.

Les floralies

Les floralies internationales seront accessibles aux personnes handicapées physiques. Un tel souci pour l'organisation d'un tel événement est vraiment remarquable (...).

Nous tenons à remercier la Ville de Montréal. (...)

Pierre-Yves LÉVESQUE
Coordonnateur
Montréal

LE RÉFÉRENDUM

IL PREND SES DISTANCES FACE À RYAN

Le Moignan veut des garanties de Trudeau

■ QUÉBEC — M. Michel Le Moignan, vice-président du Comité des Québécois pour le «non» et chef par intérim de l'Union nationale, prie instamment le premier ministre Trudeau de fournir aux Québécois des garanties sérieuses de ses intentions de renouveler le fédéralisme. Avant le 20 mai.

«Les Québécois n'ont jamais été placés devant un choix aussi sérieux que celui qu'ils doivent



PIERRE VINCENT

(de notre bureau de Québec)

faire, a-t-il commencé par expliquer au cours d'une interview avec LA PRESSE, ils voteront non pas pour un ami ou pour une vedette, mais pour une idée. Plusieurs sont déjà fixés, mais d'autres, de nombreux autres hésitent, parmi lesquels se trouvent les indécis qui penchent du bord du oui-pour-le-déblocage-constitutionnel. Parce qu'ils craignent, dans l'éventualité d'une victoire du «non», que Trudeau ne s'attaquera pas vraiment au renouvellement du fédéralisme au lendemain du référendum.

M. Le Moignan ne le dit pas implicitement, mais il compte vraisemblablement parmi ceux-là. Il appréhende, advenant une victoire du «non», un lendemain référendaire rempli de déceptions avec «un Trudeau qui a beaucoup parlé, depuis qu'il est là, mais peu fait pour réellement changer la Constitution», et avec «un Ryan qui n'a pas de racines autonomistes pour nous représenter à la table de négociations».

«Des déclarations pour la reconnaissance des droits c'est bien beau, mais ça donne quoi, des déclarations?», interroge-t-il. Ce magnifique rêve d'unité canadienne, de bilinguisme et de biculturalisme d'un océan à l'au-

tre, ce fut un beau souhait, mais ça s'est avéré un projet irréalisable. C'est à la Constitution elle-même qu'il faut s'attaquer, et jusqu'à maintenant Trudeau n'a jamais fait la preuve qu'il désirait apporter des changements en profondeur. Encore tout récemment, dans ses interventions référendaires, il demeure flou, il est bien moins précis que Clark ne l'avait été.»

C'est la première fois depuis le début de la campagne référendaire que le chef unioniste prend ses distances, des distances fort respectables, face à ses collègues et néanmoins adversaires politiques dans le quotidien ordinaire. Sous le parapluie rouge du non, l'Union nationale a, parfois, mal à son nationalisme, à son autonomisme.

D'ailleurs, les autres députés unionistes ne tiennent pas tous le pas référendaire: Yvon Brochu de Richmond n'a pas encore levé le p'tit doigt pour aider les forces du «non», Fabien Cordeau de Saint-Hyacinthe s'en tient à de modestes assemblées. Seuls Bertrand Goulet et Serge Fontaine se joignent régulièrement aux tournées du «non».

«Il n'est pas toujours facile pour nous de nager dans cette mer rouge, observe Michel Le Moignan. Pas toujours facile de se contenir quand on se rend compte que les ovations planifiées par les organisateurs d'assemblées (presque tous des libéraux) vont quasiment tout le temps aux orateurs libéraux. Et les oreilles nous bourdonnent un peu quand on entend Claude Ryan déclarer devant des centaines de personnes qu'il aurait pu se passer de l'Union nationale dans Beauce-Sud, sous prétexte qu'il a remporté une éclatante victoire aux récentes élections partielles. Je te dis que ce soir-là Russell, Grenier et moi, on s'est regardé! Mais, Ryan ne se rend probablement pas compte qu'il lui arrive de nous blesser comme ça.»

Les unionistes n'aiment pas non plus quand le chef du «non»

traite Rodrigue Biron de «grand insignifiant», parce que la plupart d'entre eux ont conservé d'excellents rapports avec leur ancien chef. Il y a d'ailleurs une

sorte d'entente tacite entre eux et M. Biron pour ne pas s'affronter publiquement dans leurs circonscriptions respectives.

L'on imagine aussi que Michel

Le Moignan, prêtre de profession, doit être drôlement agacé par les déclarations de «faux frères» de son président à l'endroit du Regroupement des chrétiens pour le «oui», ainsi que par certains autres gros mots proférés ça et là depuis le 15 avril. «Il ne l'a jamais dit devant moi, ça, l'affaire des «faux frères». Personnellement, je ne leur conteste pas ce droit, à ces gens-là. Je ne suis pas un alarmiste. Ni un marchand de peur. C'est contre mon tempérament et contre mes principes toutes ces attaques mesquines et basses, je suis en total désaccord avec ça, qu'elles viennent d'un côté ou de l'autre. Il faudra bien que l'on continue à vivre ensemble après le 20 mai.»

Une autre source de malaise pour le vice-président du «non», c'est lorsqu'il se trouve en présence, sur une même scène, des députés libéraux fédéraux. «Ils ne parlent que d'économie, que des contributions fédérales, que de l'argent que le fédéral dépense au Québec; d'ailleurs, il ne faudrait pas trop en mettre, ce sont une bonne partie de nos taxes qui nous reviennent... Mais, je suis d'avis qu'ils ne répondent pas aux inquiétudes des Québécois, ils ne s'attaquent pas au cœur du problème. C'est de la Constitution qu'il faut parler en ce moment.»

Ce que Michel Le Moignan souhaite entendre de la bouche du premier ministre du Canada dans la série de discours qu'il prononcera au Québec à compter d'aujourd'hui, ce sont des intentions fermes de réformer le fédéralisme à partir du lendemain du référendum, ce sont des précisions sur ce qu'il entend apporter comme changements.

«Par exemple, j'aimerais qu'il nous apporte des certitudes à propos du rapatriement de nos impôts dans les domaines où nous avons une juridiction, les affaires sociales, les affaires urbaines, les communications, bref, tout ce qui touche notre vie intime. Qu'il nous promette que le fédéral ne fera plus d'intrusion dans nos affaires. Qu'il nous

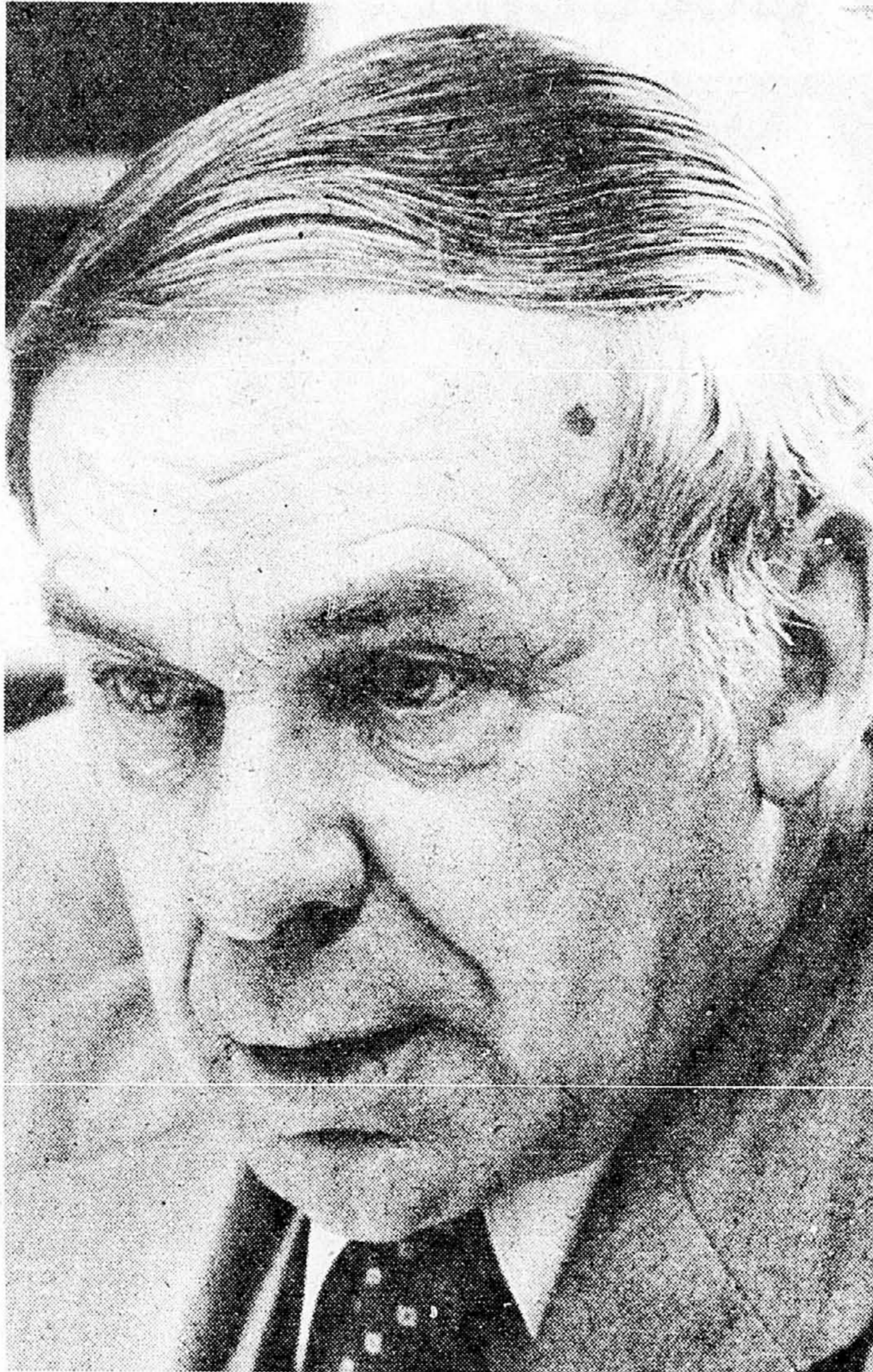
assure que les impôts sur le revenu des individus resteront au Québec, qu'il nous retourne, ce que le fédéral nous a pris en temps de guerre. Qu'il s'engage à couper les dédoublements de services, notamment en agriculture et dans les centres de main-d'œuvre.»

En somme, M. Le Moignan demande à M. Trudeau de satisfaire rien de moins que les aspirations autonomistes jadis défendues par les Duplessis et Johnson. Il est, ici, intéressant de noter que la position constitutionnelle de l'Union nationale a récemment été rejointe par celle de Brian Peckford, premier ministre de Terre-Neuve. Intéressant aussi de noter que ces revendications, que brandit aujourd'hui le chef de l'UN, ressemblent étrangement à celles du PQ.

«Oh!, attention, la différence entre le PQ et nous est grande, s'empresse de corriger M. Le Moignan. Eux, ils prétendent que nous avons assez négocié, alors que nous, nous soutenons que, compte tenu des intentions annoncées par les premiers ministres des autres provinces, il faut poser un autre acte de foi. Peut-être le dernier. Normalement, au point où nous en sommes, Ottawa n'a plus le choix. Et que le «non» ou le «oui» l'emporte au référendum, il faudra que Trudeau parle avec Québec; il faudra que chacune des parties mette de l'eau dans son vin.»

«J'aimerais que M. Trudeau rassure les Québécois. Qu'il nous dise qu'après le référendum, que ce soit un «oui» ou un «non», il jouera un rôle de conciliateur, qu'il fasse preuve d'ouverture, qu'il revienne à l'esprit de 1867. Il va pourtant bien falloir qu'on aboutisse, il y a une limite à la patience des gens.»

M. Le Moignan reconnaît toutefois qu'il est capable de plus de patience que certains autres. «Du temps que j'étais préfet de discipline dans un collège, j'ai appris à être patient, à arrondir les angles, j'ai appris que, le temps est un grand médecin.»



Michel Le Moignan appréhende un lendemain référendaire rempli de déceptions.

Deux universitaires communistes dénoncent les «capitalistes du OUI»

■ S'il est bien connu que le Conseil du patronat et plusieurs hommes d'affaires se rangent catégoriquement et publiquement dans le camp du «non», deux universitaires, Claude Saint-Onge, qui pendant quatre ans fut professeur d'histoire économique à l'Université du

en chef adjoint de l'organe communiste «La Forge», se rendent bien compte que leur tâche est difficile puisque les centrales syndicales se sont prononcées pour le «oui» de même que de nombreux adversaires du capitalisme, qui selon eux se font leurrer par l'affichage public des grands noms «capitalistes» qui appuient le «oui».

Les deux universitaires, s'affichant publiquement communistes et publiant d'ailleurs leur dossier dans «Octobre», qui se présente comme la «revue théorique» du Parti communiste ouvrier (marxiste-léniniste), prétendent qu'il s'agit d'un «leurre»: seule, disent-ils, «la façade» du capitalisme changera, on lui donnera sans doute un visage «plus francophone». Pour le reste, c'est la politique du «voter pour le moins pire».

«Il faut se débarrasser de cette manie de toujours voter pour l'alternative la moins pire. C'est avec elle que se maintiennent des éléments pseudo-réformistes comme le PQ, qui quand on leur reproche qu'ils font peu ou rien pour la classe ouvrière nous répliquent que ce serait pire avec leurs adversaires électoraux.» Et c'est pourquoi, comme le parti dont ils se réfèrent, les professeurs Desrosiers et Saint-Onge et leur collègue Pilon préconisent la thèse de «l'annulation», puisque, et c'est le thème de leur dossier, «un oui ou un non, c'est du pareil au même, le maintien du capitalisme».

Le professeur Desrosiers prétend même avoir, grâce à un subterfuge, mis la main sur des documents qui prouvent hors de tout doute que plusieurs hommes d'affaires québécois veulent profiter du «oui» et d'une victoire péquiste.

Affirmant que tous leurs avancés sont «scientifiquement prouvables», MM. Desrosiers et Saint-Onge, de passage à LA PRESSE pour expliquer leur dossier ont affirmé: «Vouloir présenter la campagne pour le «oui» comme un combat social contre le capitalisme comme le fait Louis Laberge, risque d'empêcher les gens de voir que le camp du «oui», peut-être davantage en sous-main, est également manipulé par le capitalisme.»



Richard Desrosiers

vailliers québécois, 1851 - 1896» aux Presses de l'Université du Québec, s'évertuent à dénoncer «les capitalistes derrière le PQ».

Avec l'aide d'un troisième collègue, l'économiste Robert Pilon, lui-même chargé de cours à l'UQAM et l'un des membres fondateurs de leur syndicat, ils ont préparé un volumineux dossier visant à dénoncer les hommes d'affaires ou d'entrepreneurs québécois qui selon eux appuieraient la souveraineté-association, car celle-ci leur serait profitable.

MM. Desrosiers et Saint-Onge, ce dernier maintenant rédacteur

LE PDG DE CELANESE

La souveraineté retardera des investissements

■ «A moins que ne soient modifiés les principes fondamentaux qui régissent la position économique du Canada vis-à-vis de celle du Québec, nous devons, non seulement dans l'intérêt de la société et de ses investissements, mais également vis-à-vis de nos employés, pren-

MICHEL ROESLER

dre pour acquis que notre organisation continuera de fonctionner sur les mêmes bases.»

Telle est la menace, à peine voilée, qu'a faite hier à Montréal, le pdg de Celanese Canada Inc. Richard M. Clarke lors de l'assemblée annuelle de cette société, qui précise que «l'issue du prochain référendum sur la souveraineté-association aura une influence sensible sur nos décisions».

Pour expliquer cette attitude, Richard Clarke souligne que

pendant 10 ans, les industries canadiennes du textile et du vêtement ont passé leur temps à négocier des accords douaniers, des ententes internationales pour maintenir la rentabilité de leurs entreprises et assurer de l'emploi à quelque 500,000 personnes. Dans ces conditions, «toute rupture d'équilibre serait un exercice périlleux».

Dans la perspective d'un Québec souverain, il faudra attendre qu'il s'impose sur la scène commerciale internationale pour que des investissements y soient envisagés.

Tout en reconnaissant qu'Ottawa n'a pas été toujours régulier avec le Québec sur les plans culturel et social, le pdg de Celanese se demande comment le Québec, tout seul, peut parvenir à régler ces problèmes et il ajoute: «Jusqu'à ce que le gouvernement québécois expose et clarifie la position économique qu'il

entend prendre à long terme et les répercussions de sa politique au niveau individuel, je suis forcé de conclure que le mandat de négocier la souveraineté-association n'est pas économiquement justifiable.»

Mais malgré «cette interrogation», Celanese a bien l'intention de continuer à investir au Canada et même au Québec. Il l'a prouvé en annonçant un programme d'investissement de \$11.7 millions à Drummondville. «De toute évidence, a ajouté Richard Clarke, la question est délicate. Nous sommes profondément partisans de l'unité canadienne et, de par cette position, nous risquons de nous aliéner des personnes avec qui nous travaillons quotidiennement.»

La Chambre de commerce

«Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour confirmer

que la Chambre de commerce du Canada est, sans équivoque, pour l'unité canadienne.»

C'est en ces termes que s'est exprimé à Toronto, M. S.F. Hugues, président de cette Chambre, devant les représentants des sociétés de fiduciaires en congrès.

Mais, S.F. Hugues s'est affirmé d'accord pour des réformes constitutionnelles que, dit-il, un vote pour le «oui» au Québec, risque d'empêcher.

Faisant l'apologie du premier ministre Trudeau, S.F. Hugues, a ajouté qu'une victoire du «non» au référendum, ne serait pas une victoire du statu quo. «Personne n'en veut au Canada. Au contraire, une victoire du «non» sera le signal de nouvelles discussions qui déboucheront sur une nouvelle constitution.»

Des lecteurs reprochent à The Gazette sa neutralité

■ Après avoir été blâmé par des étudiants pour son contenu «trop fédéraliste», le journal The Gazette a reçu hier des plaintes d'une trentaine de lecteurs anglophones qui demandent au journal de sortir de son

MARTHA GAGNON

état de neutralité pour s'engager à combattre le «oui».

Avec à leur tête le député libéral fédéral David Berger, des citoyens anglophones se sont rendus manifester leur mécontentement devant l'édifice du quotidien. Ils ont obtenu une entrevue avec le rédacteur en chef, M. Mark Harrison.

Le groupe de lecteurs compare l'attitude du journal à celle de «Néron jouant du violon alors que Rome brûle». Selon eux, le seul quotidien montréalais de langue anglaise a la responsabilité de refléter l'opinion de ses lecteurs qui sont, dans la grande majorité, contre la séparation du Québec.



Le groupe ayant à sa tête David Berger a obtenu une entrevue avec le rédacteur en chef, Mark Harrison.

«On pourrait presque croire que vous avez été intimidé par les mises en garde constantes de M. René Lévesque. Nous croyons que vous reniez vos res-



ponsabilités. Lors de l'événement le plus important de nos vies, en tant que Québécois et Canadiens, vous voulez adopter une telle attitude de neutralité,

que vous favorisez l'option du «oui». Voilà l'essence du message qui a été transmis à la rédaction du journal. Parmi les groupes d'anglophones se trouvait un Canadienne française qui a dit partager l'opinion de ses amis:»

Quant au député Berger, il a affirmé qu'il était plus ou moins satisfait de sa rencontre avec M. Harrison. Ce dernier a expliqué comme il l'avait fait la semaine dernière lors de la manifestation des étudiants pour le Méou, qu'il était difficile de satisfaire tout le monde. Le journal The Gazette, a-t-il déclaré, se contentera de sa page éditoriale pour prendre position dans la campagne actuelle.

Le groupe a affirmé qu'il était inquiet, frustré et très en colère face à la couverture référendaire du journal.

Une dame qui participait à la manifestation a déclaré à LA PRESSE que le moment était suffisamment crucial pour que «The Gazette» implique et accepte son rôle qui est de dire «non» merci.

LE RÉFÉRENDUM

Ryan se fait chahuter à Lévis

Le président du Comité des Québécois pour le «non», Claude Ryan, a vécu les moments les plus difficiles de sa campagne référendaire, hier, alors qu'il se trouvait dans le comté de Lévis.

Les premiers affrontements verbaux sont d'abord survenus lors de la rencontre avec les

si son parti avait favorisé l'Assurance-Vie Desjardins, cette façon de procéder aurait mis en cause un principe qui lui tient à cœur, à savoir l'intégrité de l'union économique canadienne. Or, le chef du Parti libéral a indiqué que dans sa soumission, l'Assurance-Vie Desjardins n'avait pas répondu à un point contenu dans le cahier de couvertu-

re d'assurance et qu'il avait refusé que l'organisme présente un amendement.

Le président du «non» a aussi indiqué que la décision d'accorder un contrat d'assurance collective pouvait varier selon qu'il s'agisse d'un particulier, d'un organisme privé ou d'un groupe public. Dans les deux premiers cas, il soutient que la décision

demeure une affaire personnelle. Quand il s'agit d'un organisme public, il n'est pas opposé à ce que le gouvernement provincial accorde une marge préférentielle de 5 à 10 pour cent pour les compagnies autochtones mais à la condition que cela soit inscrit dans une loi qui a fait l'objet de discussions à l'Assemblée nationale.

Un autre intervenant a voulu le provoquer en lui demandant si par son Livre beige qui tendrait à minoriser encore davantage les francophones dans la Confédération, il ne voulait pas imiter le projet de lord Durham. Cette fois, M. Ryan n'a pas refusé de répondre comme il l'avait fait à Matane à un professeur de philosophie. Il s'est plutôt défendu en

soulignant que la proposition du Livre beige n'avait pour objectif que de garantir les droits linguistiques de la constitution.

Son intervention ne s'est pas faite sans provoquer des huées et il a même dû demander à l'assistance de faire preuve de courtoisie.

Par ailleurs, il a refusé de répondre à un intervenant qui lui rappelait un extrait d'un éditorial qu'il avait écrit dans *Lé Devoir* le 25 février 1977 à l'effet que si les Québécois ne votaient pas favorablement au référendum, le Canada serait condamné à l'immobilisme constitutionnel. M. Ryan a exigé qu'on lui remette une copie de l'éditorial avant de commenter disant qu'il s'était trop souvent fait prendre dans le passé par des extraits d'éditoriaux tirés de leur contexte.

C'est à son arrivée aux Galeries Chagnon, principal centre commercial de Lévis, que la situation devait se gâter davantage alors que des dizaines d'étudiants du «oui» et autant du «non» scandaient des slogans favorables à leur camp. Les organisateurs locaux ont perdu pendant un moment contenance ne sachant plus dans quelle direction tirer le président du «non». Finalement, la suite de M. Ryan s'est réfugiée dans un restaurant pour laisser passer la tempête.

Il semble que la contre-manifestation des étudiants du «oui» avait été organisée dans un sentiment de vengeance parce qu'au moment de la visite du premier ministre Lévesque, la semaine dernière, dans cette ville il avait eu droit au même traitement de la part des tenants du «non».

Plus tard, M. Ryan a visité deux industries de Saint-Romuald, Baribeau Craft et Treco, avant de se rendre à Montmagny rencontrer des partisans au comité local du «non».

En soirée, il devait prendre la parole à une assemblée publique à Saint-Isidore, comté de Beauce-Nord.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

envoyé spécial de LA PRESSE

employés du Mouvement Desjardins, au siège social, alors que la majorité des personnes présentes affichaient les couleurs bleues du «oui». Par la suite, M. Ryan s'est littéralement fait noyer dans une cacophonie des plus anarchiques alors qu'il visitait les Galeries Chagnon de Lévis. Tenants du «non» et du «oui», tous des étudiants, affiliés au Cénon qui au Méouli, scandaient à tour de rôle leurs opinions à qui mieux mieux en se traitant de traîtres ou d'intolérants.

La première confrontation, faite d'une manière plus civilisée quoique très virile, fut d'ailleurs plus intéressante qu'elle opposait à des employés de l'Assurance-vie Desjardins ayant une question très pertinente à poser, relativement au contrat d'assurances des permanents du Parti libéral qui fut accordé à une compagnie ontarienne.

Un employé de la société d'assurance, Réal Bolduc, lui a d'abord demandé s'il était normal que l'on accorde un contrat d'assurance-salaire à une compagnie ontarienne pour une différence de \$365 par année, et s'il avait l'intention d'agir comme l'ex-premier ministre Bourassa qui avait déjà omis de demander des soumissions à des compagnies québécoises lors du renouvellement du régime d'assurance collective des fonctionnaires.

M. Ryan devait expliquer que



Invité à défendre son point de vue devant de nombreux employés de l'Assurance-Vie Desjardins, à Lévis, le leader des forces du «non», Claude Ryan, a eu hier à faire face à maints partisans du «oui» qui n'ont pas manqué de le huer. (téléphoto UPC)

Davis s'explique sur les Franco-Ontariens

Le premier ministre de l'Ontario, William Davis, a dû expliquer hier la philosophie qui guidait son gouvernement à l'égard du traitement accordé à la minorité francophone de cette province.

Au cours d'une conférence de presse, qui a suivi son exposé devant le Board of Trade, le chef du gouvernement ontarien a été assailli de questions d'abord par des journalistes et par la suite

RHÉAL BERCIER

par des représentants d'associations nationalistes qui ont tenté de confondre M. Davis sur la question.

Mais les longues années d'expérience politique de M. Davis, et surtout ses neuf années en qualité de premier ministre, l'ont bien servi dans ces échanges.

Après son interview accordé à LA PRESSE, le seul événement public de sa participation au débat référendaire en territoire québécois consistait dans ce discours devant cet auditoire qui lui était d'avance sympathique.

Il quittait plus tard pour Queen's Park où il devait répondre à une seconde motion de blâme des libéraux présentée en moins d'un mois.

A son arrivée devant le 1080 Beaver Hall, un groupe de 25 marxistes-léninistes l'a accueilli avec les slogans «Davis, go home» et «Au Québec à décider», manifestation qui n'a pas eu l'heur d'impressionner M. Davis.

Celui-ci, sur un ton rassuré, a livré son message à son auditoire et, fait assez rare, a lu cinq paragraphes de son texte en français.

En conférence de presse, des journalistes ont repris la déclaration récente de Gérard Lévesque, directeur général de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) parue dans LA PRESSE de mardi, à l'effet que l'Ontario n'a pas de leçon à donner au Québec sur la façon de traiter ses minorités.

Des pamphlets de l'ACFO réclamant «justice» ont été distribués aux journalistes. De plus, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Jean-Marie Cossette, pour sa part, a interrogé le chef du gouvernement ontarien sur certaines attitudes adoptées par son gouvernement antérieurement.

Mais sur la question de la langue, M. Davis a déclaré que depuis maintenant treize ans son gouvernement avait réalisé d'importants progrès en vue d'offrir des services gouverne-



William Davis a lu cinq paragraphes de son texte en français. photo Jean Goupil, LA PRESSE

mentaux en français dans des régions où de tels services se justifiaient par le nombre de francophones qui y demeurent.

Il a élaboré sur le fait que les francophones en Ontario ne constituent que 5,6 p. cent de la population et que dans les écoles publiques de langue française l'on comptait 100.000 étudiants aux niveaux primaire et secondaire.

M. Davis a déclaré qu'il s'objectait à prendre des décisions flamboyantes et rentables politiquement sur cette question de sorte à ne pas créer trop d'espoir, alors que le gouvernement pourrait éventuellement éprouver de la difficulté à y donner suite.

«Notre volonté est claire et a été exprimée à maintes reprises. Si, en Ontario, nous avons fortement préconisé l'insertion dans une constitution nationale du droit à l'éducation dans la langue minoritaire, nous n'avons pas attendu que cela soit réalisé pour offrir des droits et des services en langue française. Et ce

que nous possédons est d'une excellente qualité.»

Il a aussi ajouté que la position de l'Ontario revient à suggérer «que nous voulons continuer à veiller à ce que la réalité canadienne-française ne soit pas limitée à la province de Québec».

En réponse à M. Cossette, qui l'a invité à définir sa position lors de la rencontre de St. Andrews, où le Québec avait proposé une entente de réciprocité en matière d'éducation avec les autres provinces, M. Davis a répondu que cette approche québécoise s'inscrivait dans une politique de «séparation», ce à quoi il n'était pas et n'est toujours pas en faveur.

«Non seulement nous voulons que la Constitution reconnaisse l'anglais et le français comme langue officielle au Canada, mais nous sommes aussi d'accord avec une nouvelle disposition constitutionnelle garantissant les droits des parents partout au Canada afin d'éduquer leurs enfants dans la langue officielle de leur choix.»

Jean-Pierre Roy accuse Boucher puis admet s'être trompé

L'agent officiel du Comité du «non», M. Jean-Pierre Roy, a convoqué hier une conférence de presse pour accuser

PIERRE-PAUL GAGNÉ

entre autre le directeur général du financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher, d'avoir tenu une réunion sans le convoquer, réunion au cours de laquelle il aurait été question des dépenses permises durant la campagne référendaire, notamment en ce qui a trait au matériel publicitaire imprimé avant l'émission des brefs.

Mais il a dû reconnaître, qu'il s'était trompé hier soir, après que M. Boucher eut soutenu sans

l'ombre d'un doute que M. Roy participait bel et bien à la réunion en question, le 17 avril dernier.

M. Roy a affirmé à LA PRESSE que, après avoir consulté son agenda, il s'était rendu compte qu'il avait effectivement rencontré M. Boucher le 17 avril mais qu'il ne se souvenait pas qu'il ait alors été question du sujet controversé du matériel publicitaire (du gouvernement du Canada ou d'autres sources) imprimé avant le déclenchement des brefs référendaires, mais distribué un peu partout par le comité du «non» sans que cette dépense soit payée et autorisée par l'agent officiel du comité, soit M. Roy.

Ce dernier a également émis l'hypothèse qu'une autre réunion ait eu lieu ce jour-là et qu'il n'en ait pas été informé.

Joint par LA PRESSE, M. Pierre-Olivier Boucher a nié qu'il y ait eu le 17 avril une autre réunion que celle à laquelle a participé M. Roy et il a soutenu avec vigueur que, durant les quelques deux heures qu'a duré la réunion, il a été bel et bien question de ce sujet.

M. Boucher a également affirmé qu'il avait tenté toute la journée de joindre M. Roy, de même que le conseiller juridique du comité du «non», M. Louis Rémillard, afin de tirer cette histoire-là au clair, mais que ses appels n'avaient pas été retournés.

Requête pour faire voter certains malades dans les hôpitaux

Quatre dirigeants du comité du «non» ont adressé une requête au Conseil du référendum pour que celui-ci ordonne que des bureaux spéciaux de scrutin soient installés dans les hôpitaux pour malades chroniques le jour du référendum.

PIERRE-PAUL GAGNÉ

La requête, signée par MM. Augustin Roy et Alex K. Paterson, deux membres du comité national du «non» et par MM. Louis Grenier et Casper M. Bloom, deux dirigeants locaux du même comité, demande au Conseil, qui est l'organe suprême en cas de conflits durant la période référendaire, d'ordonner que des «bureaux spéciaux de scrutin soient établis dans tous les hôpitaux où il existe des personnes handicapées ou incapables de se rendre aux bureaux de votation le jour du scrutin».

Au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, l'organisateur en chef du comité du «non», M. Pierre Bibeau, a dit ne



Pierre Bibeau

pas voir pourquoi cette requête serait rejetée compte tenu du fait qu'une expérience semblable a déjà été tentée avec succès lors de l'élection partielle de Maisonneuve et compte tenu de l'esprit général de la loi qui indique qu'il faut favoriser le plus grand nombre de votes possible.

Au cours de sa conférence de presse, M. Bibeau, de même que son adjoint, M. Marc-Yvan Côté, ont indiqué qu'ils songeaient à demander au directeur général des élections M. Pierre F. Côté, une extension de la période de révision des listes électorales pour permettre aux dizaines de milliers d'électeurs dont les noms ne sont pas inscrits ou dont les noms sont mal inscrits d'obtenir justice.

M. Côté a affirmé qu'il manque actuellement des milliers de noms sur les listes électorales, particulièrement dans les comtés où il y a une proportion importante de citoyens anglophones ou immigrants.

Il a cité les cas des comtés de Saint-Louis, Verdun et Mont-Royal où il manquerait au total près de 15.000 noms. Il a également cité le cas d'un seul poll du comté de Mégantic où on compte 56 noms comportant des erreurs d'orthographe.

M. Côté s'est demandé à la blague comment il se faisait que de telles «erreurs» ne se retrouvent quasiment pas dans les comtés de l'est de Montréal.

LE RÉFÉRENDUM

L'indépendance représente un «paquet d'incertitudes», selon Roland Pigeon

Un certain vent référendaire

■ THETFORD MINES — Tout le long du filon d'amianté qui va de East-Broughton à Black Lake, le nationalisme économique va peser très lourd dans la balance référendaire et les mineurs sont très fortement attirés par le «oui».

Cela se voit très bien à la couleur des macarons que portent les travailleurs. Mais cela ressort encore plus clairement en quelques heures de conversation à bâtons rompus à la porte des usines ou des chantiers, ou aux locaux des syndicats miniers. Il faut dire que toute la région, qui constitue en gros la circonscription de Frontenac représentée à l'Assemblée nationale par le député péquiste Gilles Grégoire, est quasi totalement dépendante des quatre grandes sociétés multinationales qui grugent depuis une centaine d'années les Appalaches, dont les sommets les plus élevés sont maintenant les «haldes», ces millions de tonnes de déchets miniers à l'aspect sinistre. Tandis que la machinerie vient de l'étranger, plus de 90 p. cent de la fibre d'amianté ainsi extraite est exportée pour être transformée aux États-Unis et en Europe, en même temps que les emplois.

Le projet de nationalisation par le gouvernement Lévesque de la plus importante de ces usines, la Société Asbestos Ltée (filiale de la multinationale américaine General Dynamics) avait soulevé l'enthousiasme. Il se trouve maintenant dans une impasse juridique et le désenchantement est grand chez les quelque 1.400 travailleurs de l'Asbestos, membres de la CSN. Et comme pour ajouter au climat, ces derniers en sont à leur neuvième semaine de grève, de même que les 480 ouvriers des mines d'amianté Bell, syndiqués chez les Métallos de la FTQ. C'est sur cette toile de fond que se joue le match référendaire dans la région de l'amianté. Au comité du «oui», on se défend d'exploiter ce dossier à fond. Mais ce sont les syndicalistes locaux qui mettent en lumière le lien entre la domination du capital étranger et le référendum. Le message semble bien se rendre à la base.

Ici, la politique est considérée par la plupart comme une chose à caractère très personnel. Les mineurs ne feront pas de grands discours. A chaque question, ils se contenteront la plupart du temps de montrer le macaron qu'ils portent bien en évidence. Plusieurs signalent comme une gaffe majeure de la part des tenants du «non» d'avoir choisi M. Lionel Piuzé comme président. Ingénieur à la retraite, M. Piuzé a déjà été vice-président de la compagnie Le Lac d'amianté du Québec Ltée et membre du conseil d'administration de l'Association des mines d'amianté du Québec. Il fallait qu'ils aillent nous mettre un boss dans les jambes», confie avec rage un «mineur pour le non».

Un de ses camarades du camp



EN PROVINCE AVEC Paul Longpré

opposé, M. Gilles Vallières, s'est permis d'écrire une lettre ouverte au président du «non», lettre qu'il a fait parvenir à différents journaux. M. Vallières a 34 ans. Il est mécanicien depuis dix ans à la compagnie Lac d'amianté et habite une des modestes maisons de Black Lake. «Depuis votre nomination comme président du «non» écrit-il, on n'entend plus dans notre entourage que les mérites de votre apport au développement minier de la région et à celui du fédéralisme canadien dans Frontenac. Peut-être serait-il bon que vous expliquiez à la région que le vrai développement dont on parle, c'est celui de l'augmentation phénoménale de la production de la fibre brute exportée outre-frontières et dont vous êtes l'un des maîtres-d'oeuvre, nous en convenons.»

Pour M. Vallières, si la nationalisation de l'Asbestos Corp. a été bloquée, c'est à cause de la Constitution. Il faut donc changer la Constitution. «On est des étrangers dans notre pays, dit-il, et il faut que ça change. Prenez le point de vue de l'économie ou de la culture, de Disraeli à Black Lake, c'est comme un petit ghetto!»

Quant à la question référendaire, le président du syndicat de la compagnie Lac d'amianté (Métallos) pense qu'elle sera bien reçue par les travailleurs, parce qu'elle porte sur «un mandat de négociation», réalité bien familière aux syndiqués. A son avis, même ceux qui ne sont pas d'accord avec le projet souverainiste vont donner le feu vert à la négociation et vont attendre le gouvernement de pied ferme lors du vote de grève, c'est-à-dire au deuxième référendum.

Parmi les personnalités du regroupement pour le «non», on retrouve M. Marc Bergeron, ex-député unioniste de Frontenac, de 1966 à 1970, et candidat défait par un millier de voix aux élections de 1976. Se définissant comme un nationaliste «aux tripes», il juge que la question référendaire est piégée et permettra inévitablement au gouvernement Lévesque de faire un constat d'échec des négociations pour entraîner le Québec vers l'indépendance politique. Même s'il se trouve forcé de faire la campagne référendaire sous le parapluie de M. Ryan, M. Bergeron espère bien convaincre les unionistes et conserver leur confiance. «Je n'ai aucune gêne à être à côté de ces gens-là, dit-il, car il m'apparaît plus important de régler les problèmes du pays que ceux des partis politiques.»

Au cégep de l'Amiante, à Thetford, un scrutin simulé a donné cette semaine 391 «oui» contre 101 «non» et 33 indécis. Environ 40 p. cent des étudiants ont participé au scrutin. On peut croire que le taux de participation sera au moins du double lors du «vrai» référendum. Mais il se peut très bien que le vote des étudiants ait indiqué une tendance, un certain vent référendaire...

L'ACTUALITÉ RÉFÉRENDAIRE

Trudeau veut voter

Bien que le premier ministre Trudeau ait déclaré qu'il se proposait de voter au référendum du 20 mai, il ne s'était pas encore enregistré hier soir, et la date limite échoit demain. «Il est habilité à voter», a précisé un membre de son entourage, «mais la question est de savoir où». Selon les organisateurs électoraux, on doit être domicilié dans la province pour voter au référendum; toutefois, les personnes qui se trouvent hors du Québec par suite de responsabilités gouvernementales — les députés et les diplomates — sont habilitées à voter: M. Trudeau ne devrait par conséquent éprouver aucune difficulté, si ce n'est que son nom n'a pas encore été inscrit sur la liste des électeurs. Sa dernière adresse au Québec se trouvait dans la circonscription d'Outremont, mais il y a vendu sa propriété; par ailleurs, il n'a jamais résidé dans la circonscription de Mont-Royal, qu'il représente au Parlement; il possède toutefois un chalet dans les Laurentides.

Le capitaine

Lors d'une assemblée des tenants du «non» en soirée à Saint-Isidore dans le comté de Beauce-Nord à laquelle assistaient quelque 500 personnes, M. Claude

Ryan s'en est pris au premier ministre Lévesque qui avait déclaré plus tôt cette semaine que le véritable bureau chef du camp du «non» était à Ottawa et que son sous-chef n'était nul autre que M. Ryan. Le président du «non» a rappelé qu'il était dans cette campagne à titre de capitaine comme il l'avait suggéré aux autres partis politiques impliqués et qu'il avait été d'ailleurs accepté. Selon lui, cette tactique du premier ministre Lévesque s'inspire des vieux politiciens traditionnels du Québec qui pour s'accrocher au pouvoir mettent tout sur le dos d'Ottawa.

Comme les prisonniers

Les diplomates québécois devraient avoir au moins autant de droits que les prisonniers. Telle est l'opinion qu'a exprimée hier le député libéral Maurice Dupras devant les membres du comité des Affaires extérieures des Communes, en soulignant que le gouvernement fédéral devrait insister auprès de celui du Québec pour qu'il autorise les diplomates en poste à l'étranger à voter au référendum du 20 mai; particulièrement, a-t-il ajouté, si l'on considère que les détenus, qui ne peuvent habituellement participer aux élections fédérales ou provinciales, seront autorisés à voter en vertu de la

Loi québécoise sur les référendums.

Loi québécoise sur les référendums

Loi québécoise sur les référendums.

Ryan ne sait pas

M. Ryan sait qu'il y a de nombreux documents publicitaires fédéraux qui circulent dans les comités locaux du «non» mais il ne sait pas s'ils ont été certifiés par l'agent officiel du comité du «non». «Je présume que si certaines personnes portaient plainte, le directeur du financement ferait enquête», a-t-il dit en ajoutant qu'il était favorable à ce que la meilleure information possible soit distribuée à tout le monde.

De la lettre que M. Trudeau enverrait aux Québécois par le truchement des députés fédéraux, il s'est dit à 100 p. cent d'accord car il estime que le premier ministre du Canada a bien le droit d'écrire à ses concitoyens.

Maillet reste neutre

Même si elle s'intéresse de très près au débat référendaire, l'écrivain Antonine Maillet préfère cependant ne pas prendre position publiquement.

«Je me considère comme la femme la plus libre au monde. Si je dévoile publiquement ma position sur le référendum, je brime ma liberté», a-t-elle confié au cours d'un entretien.

La gagnante du Prix Goncourt 1979 était de passage à Québec cette semaine pour y recevoir le

«L'essor de la «Fédérée», dit-il, est due à une prise de conscience du monde agricole. Nous avons fait comprendre à nos membres que lorsqu'ils n'étaient pas satisfaits d'un service, il valait mieux changer et améliorer les structures de l'entreprise que d'acheter chez un compétiteur. Je ris un peu quand je vois Doris Lussier faire la publicité des engrais Nutrite, une multinationale qui est un de nos plus importants compétiteurs dans ce domaine.»

«Un paquet d'incertitudes»

Aujourd'hui, M. Pigeon est inquiet. «Le socialisme du PQ», comme il dit, l'effraie. Les pays vivant sous un tel régime, affirme-t-il, ont un niveau de vie plus faible que le nôtre. Pour M. Pigeon, l'indépendance du Québec représente un «paquet d'incertitudes».

«Il ne faut pas se faire d'illusions, dit-il. Il faudra que Québec paie tous les subsides fédéraux dont jouissent actuellement les agriculteurs. Et cela prendra de l'argent». S'il admet que le Québec a déjà fait une percée sur le marché international avec son lait, il affirme que ce sont les



Roland Pigeon

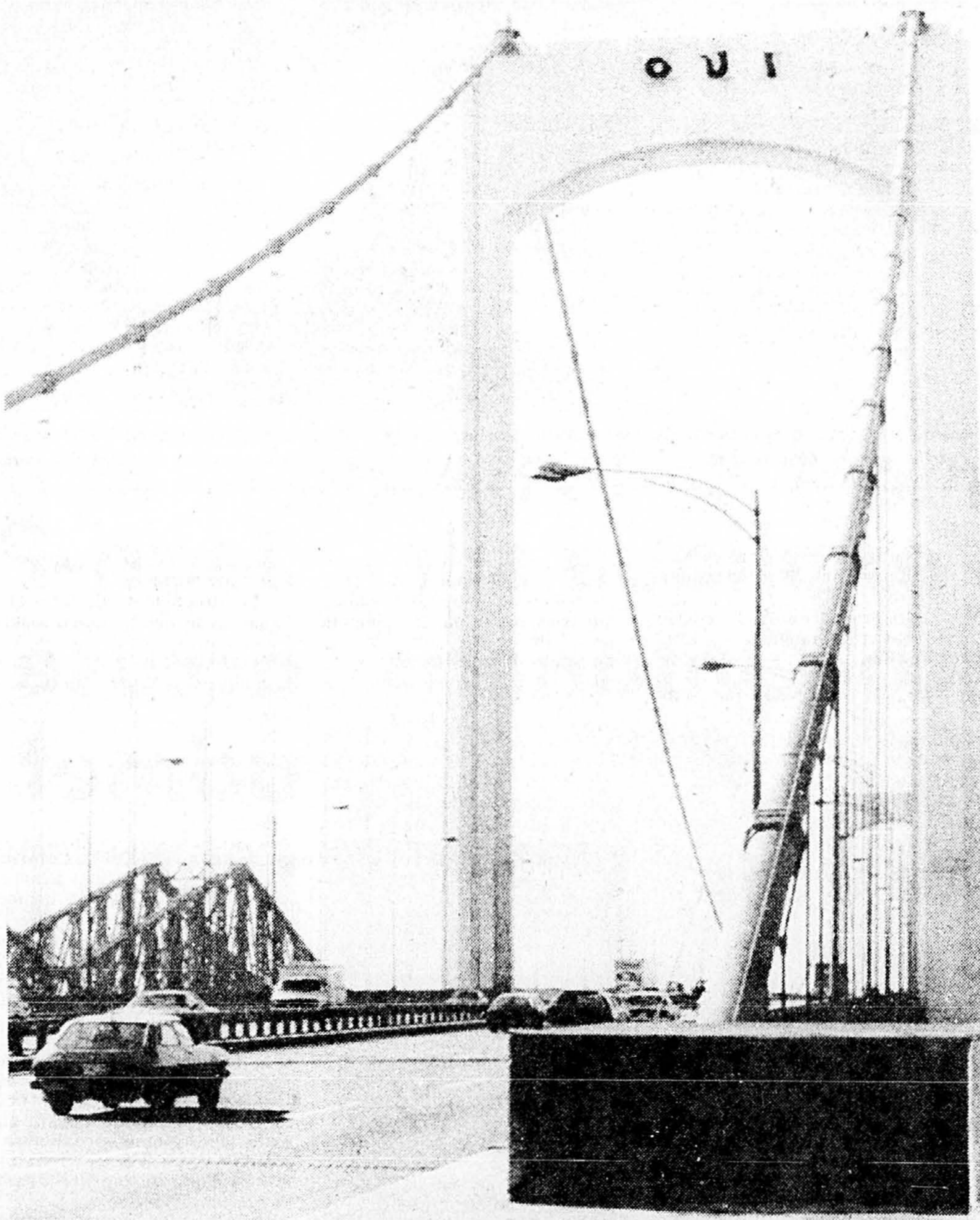
autres provinces qui resteront nos principaux acheteurs. «Le prix du lait et de ses sous-produits à l'intérieur du pays demeurent les plus élevés du monde. Avec l'indépendance, nous

devrons vendre à coût moindre. Certaines provinces transigeront avec d'autres pays, notamment la Nouvelle-Zélande.»

Un non sens

Dans le secteur des grains, M. Pigeon affirme que même si la province peut augmenter sensiblement son degré d'autosuffisance, le Québec aura toujours besoin de fournisseurs étrangers. «Le grain américain coûtera toujours plus cher que celui de l'Ouest à cause de la dévaluation du dollar, dit-il. N'oublions pas que si nous dépendons à 60 p. cent du grain des provinces de l'Ouest, leurs ventes au Québec ne représentent que 10 p. cent de leur chiffre d'affaires. Peut-être préféreront-elles vendre leurs grains sur le marché international...»

Quant à l'aspect purement politique de l'indépendance, M. Pigeon affirme que l'expérience qu'il a prise à la Fédération internationale des producteurs agricoles (56 pays membres) lui démontre qu'elle est un non sens: «Le Luxembourg s'est associé au Marché commun juste pour préserver son identité nationale. Nous autres, on veut se séparer...»



téléphoto PC

Souverainistes casse-cou

Les tenants du «non» affirmeront sans doute, en observant cette photo, que les partisans du «oui» n'ont pas les pieds sur terre... Le sigle a été apposé par des souverainistes aussi enthousiastes que casse-cou au sommet de l'une des arches du pont Pierre-Laporte, à Québec.

Trudeau fait son entrée

■ C'est aujourd'hui que le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau fait officiellement son entrée dans la campagne référendaire au Québec prononçant une allocution fort attendue devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Plus de 2.500 hommes d'affaires du Québec sont attendus dans un grand hôtel du centre-ville de la métropole pour écouter le message du chef de l'Etat canadien.

Par ailleurs, le chef du regroupement pour le «non», M. Claude Ryan, a déjà indiqué que M. Trudeau participera au moins à deux assemblées publiques d'ici le 20 mai, mais l'on s'attend généralement à ce que ce dernier soit beaucoup plus présent au Québec lors du sprint final de la campagne référendaire.

Ce premier discours de M. Trudeau sera donc à surveiller et il suscitera de toute évidence de nombreuses réactions aussi bien du côté du «oui» que du «non».

Du côté du Regroupement national pour le «oui» on ne manifeste aucune inquiétude face à cette première incursion de M. Trudeau en territoire québécois.

Déjà le premier ministre René Lévesque a déclaré au sujet de la présence éventuelle de M. Trudeau dans le débat référendaire: «Qu'il vienne quand il voudra. De toute façon les fédéraux participent déjà à mort à la campagne et avec des fonds publics. Il n'y a pas un discours qu'ils ont prononcé depuis l'élection qui ne portait pas sur le Québec et sur les bienfaits du fédéralisme.»

Tout en reconnaissant que M. Trudeau jouit d'un grand prestige auprès des Québécois, M. Lévesque a ajouté que ce dernier devrait prendre garde de ne pas irriter l'attitude traditionnelle de l'électeur du Québec qui «met ses oeufs dans deux paniers bien distincts à Québec et à Ottawa».

Querelle d'étudiants

Les jeunes québécois pour le «non» se plaignent d'irrégularités dans les institutions scolaires et reprochent à leurs adversaires de bénéficier d'un appui financier du Parti québécois.

Au cours d'une conférence de presse hier, Marc Saint-Pierre, le porte-parole des jeunes et Michel Lemay, le coordonnateur provincial, ont fait savoir que leur comité éprouve depuis le début de la campagne, des difficultés à diffuser son message dans les écoles. Il arrive, selon eux, que des salles réservées ne soient plus disponibles à la dernière minute parce qu'on a décidé de laisser la place à un conférencier du «oui». Un tas de ce genre se serait produit au cégep de l'Assomption alors que M. Guy Chevrette s'est vu attribuer l'auditorium que M. Claude Forget, député libéral, devait utiliser pour une causerie.

Les jeunes déplorent également qu'une partie du financement du comité du Méouli provienne directement de la caisse électorale du Parti québécois.

Les jeunes entendent aussi apporter une attention spéciale pour veiller à ce que les étudiants ne soient pas utilisés pour «voler des votes». D'après le comité, on tente actuellement d'inscrire des jeunes à la fois dans leurs institutions scolaires et dans leur comité respectif.

Mise en garde

L'Institut québécois d'opinion publique met les Québécois en garde contre l'utilisation de son nom ou du nom de toute autre maison de sondages par certains travailleurs d'élection (de référendum, devrait-on dire) qui font du pointage par téléphone. Plusieurs cas ont été rapportés à l'IQOP, tant à Montréal qu'à Québec. Ils utilisent ce procédé pour que les gens se sentent en confiance et révèlent plus facilement leur option référendaire. Mais ce faisant, délore l'IQOP, ils nuisent à la profession et minent la crédibilité du monde des sondages.

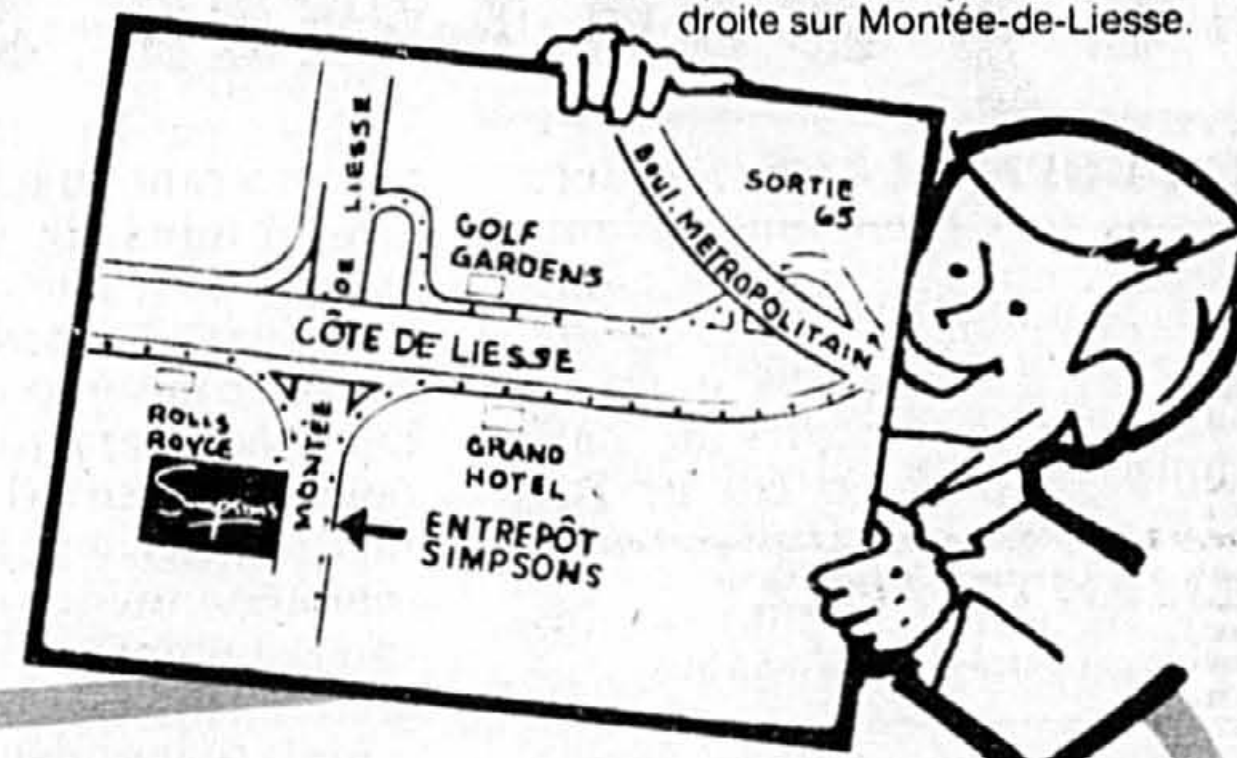
Muskie

Le premier ministre Lévesque ne s'attend pas à ce que soit modifiée la politique américaine à l'endroit de son projet de souveraineté-association, par suite de la nomination du sénateur Edmund Muskie au poste de secrétaire d'Etat. M. Lévesque a précisé hier qu'alors que M. Cyrus Vance remplissait ce poste, les États-Unis avaient adopté une attitude de non intervention, décidant de laisser la démocratie suivre son cours. «Je crois que M. Muskie, en tant que secrétaire d'Etat, choisira la même voie», a-t-il dit.

SOLDE D'UN JOUR À L'ENTREPÔT SIMPSONS



L'ENDROIT EST FACILE À TROUVER
L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse.
EN VENANT DE L'EST: prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.
EN VENANT DE L'OUEST: prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce; 1/2 mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.



de 8h30 à 5h du soir samedi seulement à l'entrepôt St-Laurent, Montée-de-Liesse sud



Plusieurs autres articles non énumérés. Pas de commandes postales, ni téléphoniques. Facilités de paiement. Articles vendus tels quels. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

BONS ACHATS POUR LE DIVERTISSEMENT

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis, tous en parfaite condition de fonctionnement.

Téléviseurs couleur		Orig.	Vente
1 seul. Console 26" «RCA». No GB-936.		1599.95	1040 ⁰⁰
1 seul. Console 26" «Quasar». No YT-9109.		849.99	549 ⁰⁰
1 seul. Console 26" «Electrohome». «Windsor». 799.99		799.99	699 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Quasar». No YWT-5922.		379.99	299 ⁰⁰
1 seul. Console 26" «RCA». No GD-778.		1099.99	829 ⁰⁰
1 seul. Console 26" «RCA». No GC-938.		1499.99	1049 ⁰⁰
1 seul. Console 26" «Electrohome». «Bellwood». 729.99		729.99	529 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Electrohome». «Executive». 899.99		899.99	629 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Sony». No KV-1943R.		1079.99	819 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Sylvania». No CX-8167.		899.99	529 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Zenith». No SL-1961.		969.99	729 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Sharp». No C-2050.		599.95	399 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «RCA XL-100». No FD-450.		569.99	489 ⁰⁰
1 seul. Portatif 14" «RCA». No EC-392.		455.99	349 ⁰⁰
3 seul. Portatif 20" «Toshiba». No C990.		679.99	579 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Toshiba». No C991.		689.99	589 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Electrohome». «Cullass». 599.00		599.00	389 ⁰⁰
2 seul. Portatif 14" «Electrohome». «Belair». 399.99		399.99	339 ⁰⁰
1 seul. Portatif 14" «RCA XL-100». No ED-337.		419.99	329 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Panasonic». No CT-946.		729.99	549 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Quasar». No YWT-5922.		379.99	299 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Sylvania». No SX-9161.		499.99	379 ⁰⁰
1 seul. Portatif 14" «Toshiba». No 398.		599.00	449 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Electrohome» «Hilton». 388.00		388.00	299 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «RCA». No FD-488.		799.99	699 ⁰⁰

Téléviseurs noir/blanc		Orig.	Vente
1 seul. Portatif 12" «Electrohome». «Comet». No M21-801.		99.99	74 ⁰⁰
1 seul. Portatif 12" «Electrohome». «Escort». No M21-802.		119.99	81 ⁰⁰
1 seul. Portatif 12" «Zenith». No L-121.		119.99	89 ⁰⁰
1 seul. Portatif 12" «Philips». No 12BV010.		99.99	74 ⁰⁰
1 seul. Portatif 12" «Panasonic». No TR-822C.		149.99	109 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" «Panasonic». No TR-859.		239.99	179 ⁰⁰
2 seul. Portatif 20" «RCA». No CD-192.		219.99	149 ⁰⁰
50 seul. Stéréos modulaires. Comprenant modèles «Lloyd's», «York», «Toshiba» et «Kenwood».			149 ⁰⁰ à 599 ⁰⁰

100 seul. Radios-réveils. Modèles portatifs et de table. Prix ord. Simpsons 29.99 à 99.99 **21.99 à 59⁰⁰**
Rayon 395, entrepôt seulement.

SOLDE DE MOQUETTE		Orig.	Vente
Tapis «China Wall» 100% laine. Motif «Ming». 6' x 9'		249.00	169 ⁰⁰
Tapis en simliu peau de mouton. 5' x 7'		75.00	39 ⁰⁰
Tapis ovales tressés. Tons variés.			49 ⁰⁰
82" x 116"		129.98	49 ⁰⁰
42" x 66"		28.98	12 ⁰⁰
30" x 54"		16.98	6 ⁰⁰
Tapis «Ege» motif berbère. 6' de diam. Blanc cassé/beige.		220.00	150 ⁰⁰
3 seul. Tapis berbère de l'Inde.		199.00	99 ⁰⁰

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS		Orig.	Vente
50 seul. Lave-vaisselle.		619.98	279 ⁰⁰ à 499 ⁰⁰
40 seul. Machine à laver.		284.98	99 ⁰⁰ à 429 ⁰⁰
45 seul. Réfrigérateur.		519.98	289 ⁰⁰ à 459 ⁰⁰
20 seul. Four à micro-ondes.		579.98	369 ⁰⁰ à 499 ⁰⁰
20 seul. Humidificateur.		119.98	69 ⁰⁰ à 104 ⁰⁰
90 seul. Climatiseurs.		269.98	189 ⁰⁰ à 419 ⁰⁰

Plusieurs autres appareils disponibles non mentionnés. Rayon 430, entrepôt seulement.

VASTE SÉLECTION DE MEUBLES

Quelques articles légèrement défraîchis, d'autres égratignés, certains avec légères réparations. Tous vendus tels quels.

MEUBLES POUR VIVOIR		Orig.	Vente
1 seul. Canapé «Bauhaus» style contemporain. Recouvrement vinyle brun.			249 ⁰⁰
1 seul. Ens. modulaire 2 pcs «Bedford». Coussins amovibles. Recouvrement imprimé multiple brun.			299 ⁰⁰
1 seul. Causeuse «Troehler». Dossier à coussins semi-tenants, siège à coussinage mousse. Recouvrement tweed beige.			119 ⁰⁰
1 seul. Causeuse «Bauhaus». Côtés bambou, coussins amovibles. Recouvrement motif floral bleu.			199 ⁰⁰
2 seul. Causeuse «Bedford». Recouvrement tweed beige.			119 ⁰⁰
4 seul. Canapé «Nu Vision». Dossier à coussins amovibles, siège à coussinage mousse, volant. Recouvrement motif floral multicolore sur fond noir.			249 ⁰⁰
3 seul. Canapé «Troister». Dossier à coussins semi-tenants, volant. Recouvrement motif floral beige.			299 ⁰⁰
3 seul. Causeuse assortie.			199 ⁰⁰
1 seul. Causeuse «Bauhaus». Coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrement aspect toile à rayures multiples.			229 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «Citation». Dossier à coussins semi-tenants, siège à coussinage mousse, volant. Recouvrement imprimé bleu.			299 ⁰⁰
1 seul. Canapé et causeuse «Bauhaus». Coussins amovibles, recouvrement imprimé moderne noir.			499 ⁰⁰
1 seul. Causeuse «Bauhaus». Identique à ci-dessus.			119 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «Citation». Dossier à coussins semi-tenants, siège à coussinage mousse. Recouvrement tweed beige avec rayures.			499 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «Jay Mar». Côtés devant en rotin. Recouvrement motif floral brun/bleu.			599 ⁰⁰
1 seul. Ens. modulaire 2 pcs «Meridian». Recouvrement tweed ton combiné beige.			499 ⁰⁰
1 seul. Ens. modulaire 2 pcs «Bauhaus». Coussins amovibles. Recouvrement imprimé moderne noir.			529 ⁰⁰
1 seul. Canapé et causeuse «Bauhaus». Coussins amovibles. Recouvrement coton à imprimé multiple bleu.			599 ⁰⁰
4 seul. Canapé et fauteuil «Sklar» de style contemporain. Dossier à coussin semi-tenant, siège à coussinage mousse. Recouvrement velours coté rouille.			449 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «Bauhaus» de style contemporain. Recouvrement velours brun.			299 ⁰⁰
1 seul. Causeuse assortie.			149 ⁰⁰
1 seul. Canapé et causeuse «Bauhaus». Dossier à coussins amovibles, siège à coussins mousse. Recouvrement motif floral rouge/beige.			499 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «Nu Vision». Coussins amovibles à recouvrement coton multi-tons. Recouvrement velours beige.			299 ⁰⁰
1 seul. Causeuse «Nu Vision». Dossier à coussin semi-tenant, siège à coussinage mousse, volant. Recouvrement à motif brun.			229 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «House of Braemore». Style provincial français. Recouvrement «petit point».			599 ⁰⁰
4 seul. Canapé et fauteuil «Sklar». Dossier à coussin semi-tenant, siège à coussinage mousse. Recouvrement floral multi-tons.			519 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «Citation». Siège à coussinage mousse, volant. Recouvrement matalassé à motif floral multi-tons.			519 ⁰⁰
1 seul. Causeuse «Bauhaus». Coussins amovibles. Recouvrement coton marine/blanc.			149 ⁰⁰
1 seul. Canapé, fauteuil et repose-pieds «Red». Coussins amovibles, garniture de bois. Recouvrement aspect tweed beige.			399 ⁰⁰
4 seul. Canapé et fauteuil «House of Braemore». Dossier à coussin semi-tenant, siège à coussinage mousse. Recouvrement velours ton bourgogne.			499 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil «Nu Vision». Dossier à coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrement floral beige/bleu.			349 ⁰⁰

MEUBLES STYLE COLONIAL

MEUBLES EN TECK ET CONTEMPORAINS		Orig.	Vente
Sélection de canapés, fauteuils, unités murales, tables, ens. de chambre à coucher et quelques secrétaires en pin. Quelques articles légèrement endommagés ou de séries interrompues.			39 ⁰⁰ à 899 ⁰⁰

MATELAS ET SOMMIERS-TAPISSIER

Vaste sélection de matelas et sommiers de marques réputées tel que «Simmons», «Sealy», «United Bedding», etc. Tous à prix réduits pour solde rapide. Quelques uns légèrement défraîchis ou modèles d'étalage. Vendus tels quels. Quelques ensembles de lit continental également disponibles.

FAUTEUILS D'APPOINT

Fauteuils de séries interrompues de manufacturier et modèles d'étalage. Vaste sélection de fauteuils inclinables avec recouvrement vinyle ou vinyle/tissu, quelques-uns de genre décoratif et pivotant dans le groupe, mais non disponibles dans toutes les gammes de prix. Variété de recouvrements. Plusieurs de genre unique.

MEUBLES POUR SALLE À DINER		Orig.	Vente
1 seul. Ens. 7 pcs «Henri Vallières» pour salle à diner. Table piedestal à 2 rallonges. 4 chaises, bahut et vaisselier. Chêne.			999 ⁰⁰
1 seul. Ens. 7 pcs «Henri Vallières» style contemporain pour salle à diner. Table rallonge. 5 chaises, bahut et vaisselier.			749 ⁰⁰
1 seul. Ens. 6 pcs «Braemore» pour salle à diner. Table à 2 rallonges. 2 chaises, 2 fauteuils, 1 vaisselier. Chêne.			1249 ⁰⁰
1 seul. Ens. 7 pcs «Burlington United» pour salle à diner. Style traditionnel. Table tréteau à 2 rallonges, 4 chaises. 2 fauteuils, bahut et vaisselier.			2900 ⁰⁰
1 seul. Ens. 8 pcs «Dixie Furniture» pour salle à diner. Vaisselier style mandarin, table 2 rallonges, 5 chaises, 1 fauteuil.			1699 ⁰⁰
1 seul. Ens. dinette 5 pcs «Ligna Furniture». Table une rallonge à dessus mélamine, 4 chaises. Fini noyer. Ord. 263.48			199 ⁰⁰
1 seul. Ens. 7 pcs «Virginia House Furniture». Table ronde à piedestal et 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier. Chêne.			1599 ⁰⁰
2 seul. Dessertes assorties.			329 ⁰⁰

MEUBLES POUR CHAMBRES À COUCHER

MEUBLES EN TECK ET CONTEMPORAINS		Orig.	Vente
1 seul. Ens. 4-pcs contemporain «Henri Vallières» pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier avec porte. Chevet 60". 1 table de nuit. Pacanier.			1399 ⁰⁰
1 seul. Ens. 5-pcs «South Shore Industries» pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 60". 2 tables de nuit. Fini pin.			399 ⁰⁰
1 seul. Ens. 5-pcs «Burlington United» pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier, chevet 60". 2 tables de nuit. Pacanier.			1399 ⁰⁰
1 seul. Ens. 3-pcs «Baronet Furniture» style provincial français pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier, chevet 54". Fini avocal.			549 ⁰⁰
1 seul. Ens. «Dixie Furniture» style contemporain pour chambre à coucher. Commode double et miroir, lit à étagéré avec lumière. Fini noyer.			1899 ⁰⁰
1 seul. Ens. 4-pcs «South Shore Industries» style colonial pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54". 1 table de nuit. Fini pin.			389 ⁰⁰
1 seul. Ens. 4-pcs «South Shore Industries» style colonial pour chambre à coucher. Commode double et miroir, chiffonnier 4 tiroirs. Chevet 54". 1 table de nuit. Fini pin.			299 ⁰⁰
1 seul. Ens. «Baronet Furniture» style provincial italien pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier 5 tiroirs, 2 lits à baldaquin 39". 1 table de nuit. Fini blanc.			789 ⁰⁰
1 seul. Ens. 4 pièces «Gerrard Collin», style traditionnel pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier avec porte, chevet 60". Fini pacanier brûlé.			1299 ⁰⁰

DINETTE EN MÉTAL

Ens. 3, 5 ou 7 pcs dans le groupe. La plupart avec dessus en «Arborite». Toutes les chaises sont coussinées avec sièges en vinyle ou tissu. Aussi disponibles: fauteuils, bars et tabourets. La plupart de genre unique, quelque-uns de séries interrompues. Toute la marchandise vendue telle quelle.

MEUBLES D'APPOINT

MEUBLES JUVÉNILES		Orig.	Vente
Vaste sélection de tables, unités murales, étagères, etc. Variété de style incluant traditionnel, contemporain, et moderne. Quelques importations dans le groupe. La plupart de genre unique. Quelques-uns de séries interrompues; d'autres légèrement endommagés.			99 ⁰⁰ à 599 ⁰⁰

ARTICLES DE SPORT

80 seul. Bicyclettes. Divers modèles 3, 5 et 10 vitesses. Marques connues.

ARTICLES DE PLUMERIE

25 seul. Sièges pour enfants pour bicyclettes.

ARTICLES DE PLUMERIE

100 seul. Sacs de couchage. Formats et modèles variés.

ARTICLES DE PLUMERIE

48 seul. Chaises de camp.

ARTICLES DE PLUMERIE

7 seul. Tentes. 9' x 12'.

ARTICLES DE PLUMERIE

11 seul. Variété de tables de billard à obstacles. 3' x 6'.

ARTICLES DE PLUMERIE

Rayon 469, entrepôt seulement.

ASPIRATEURS

	Orig.	Vente
2 seul. «Hoover» avec «Powerhead». No 3139.	299.99	229 ⁰⁰
1 seul. Aspirateur vertical «Hoover». No 1012.	89.98	29 ⁰⁰
7 seul. Aspirateur vertical «Hoover». No 4141.	169.99	99 ⁰⁰
1 seul. Aspirateur «Concept I» de «Hoover». No 3101.	365.99	279 ⁰⁰
4 seul. Aspirateur vertical «Kenmore». No 3776.	179.98	79 ⁰⁰
1 seul. Aspirateur vertical «Kenmore». No 3897.	259.98	179 ⁰⁰
1 seul. Aspirateur vertical «Kenmore». No 3851.	134.98	49 ⁰⁰
1 seul. Aspirateur vertical «Kenmore». No 3688.	229.98	139 ⁰⁰
1 seul. Aspirateur vertical «Kenmore». No 3850.	159.98	109 ⁰⁰
1 seul. Aspirateur vertical «Panasonic». No 663.	239.98	159 ⁰⁰

Sacs pour aspirateurs «Kenmore» (sélection limitée). Rabais 50%. Plusieurs autres appareils disponibles non mentionnés. Rayon 371, entrepôt seulement.

LINGE DE MAISON

Variétés de draps et de taies d'oreillers. Imprimés et tons unis.		Orig.	Vente
		6.99 à 29.99	3 ⁰⁰ à 14 ⁰⁰
Variété de douillettes. Coussinage polyester. Imprimés et tons unis.		Orig. 34.98 à 79.98	24 ⁰⁰
Variété d'oreillers. Légèrement défraîchis.			6 ⁰⁰ à 19 ⁰⁰
Variété de nappes. Vinyle ou tissu.		Orig. \$12 à 24.99	4 ⁰⁰ à 14 ⁰⁰
Rideaux de douche. Vinyle ou tissu.			4 ⁰⁰ à 24 ⁰⁰
Serviettes de marques réputées.			1 ⁰⁰ à 5 ⁰⁰

ARTICLES MÉNAGERS

Solde d'articles ménagers comprenant batteries de cuisine, moules, articles de cuisine, articles en bois; sélection d'appareils électriques neufs et remis à neuf, barbecues et plusieurs autres articles.

Orig. 99¢ à \$399 19¢ à \$199
Rayon 426, entrepôt seulement.

SOLDE DE SERVICES À DINER ET ACCESSOIRES

Variété de services pour 4 et 8 personnes. Motifs variés.		Orig.	Vente
			19 ⁰⁰ à 94 ⁰⁰
Pièces disparates de services à diner. Tasses, soucoupes, assiettes et accessoires de service.			49 ⁰⁰ à 299 ⁰⁰
Pièces disparates de couverts. Couteaux, fourchettes, cuillères, etc.			35 ⁰⁰ à 69 ⁰⁰

TENTURES, STORES, COUVRE-LITS

50 seul. Coussins en velours. 27" x 27"		Orig.	Vente
		28.98	14 ⁰⁰
12 seul. Pouf pour enfants.		Orig. 9.99	5 ⁰⁰
Stores en bambou aspect écaïlle de tortue.		Orig. 9.99 à 28.98	4 ⁰⁰ à 18 ⁰⁰
Stores aspect écaïlle de tortue de style romain.		Orig. 15.99 à 34.99	9 ⁰⁰ à 24 ⁰⁰
Stores «Shallmar» en toile de style romain.		Orig. 24.98 à 64.98	9 ⁰⁰ à 25 ⁰⁰
Stores vénitiens.		Orig. 59.98 à 99.98	29 ⁰⁰ à 49 ⁰⁰
Tentures «Malmo».			11 ⁰⁰ à 35